

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Salle du Conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, **Maire** ;

M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. Gilles GRECO,
Mme Sandrine FRANÇON, M. Pierre DECLINE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Daniel FAYOLLE, Mme Béatrice COFFY, M. Alexandre CIGNA,
Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20), **adjoints**.

M. François MORANGE, M. Pierre DECLINE, M. Yves ALAMERCERY,
Mme Michèle FREDIERE, M. Francis NGOH NGANDO, M. Philippe PARET,
Mme Florence VANELLE, Mme Florence VILLEDIEU, Mme Ayse CALYAKA,
Mme Abila CIPRIANI, M. Raphaël BERNOU, Mme Dudu TOPALOGU, Mme Isabelle SURPLY,
M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, M. Pierre-
Mary DESHAYES, Mme Juliette BOULLIAT, M. Luc CHEVALLIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL, **conseillers municipaux**.

Absents représentés :

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA ;

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20) ;

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER ;

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

Quorum : 35 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1- Avance en compte courant d'associé au profit de la SPL Cap Métropole
- 2- Mise à jour des charges applicables aux locataires du CAAI pour l'année 2026

RESSOURCES HUMAINES

- 3- Modification du tableau des effectifs
- 4- Mise à disposition de véhicules communaux à des agents de la commune – modalités
- 5- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet et autorisation de recrutement d'un agent contractuel en qualité de chargé(e) de mission « Ville Amie des Aînés » sur le fondement des articles L332-24 à L332-26 du CGFP
- 6- Autorisation de recrutement d'un(e) éducateur(trice) des activités physiques et sportives pour le centre nautique Roger Couderc par voie contractuelle
- 7- Autorisation de recrutement d'un(e) chargé(e) du patrimoine par voie contractuelle

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 8- Adhésion à la centrale d'achat numérique et téléphonique : CANUT
- 9- Convention de mutualisation des ateliers numériques pour lutter contre la fracture numérique
- 10- Politique d'archivage numérique – Mise en place d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) entre la commune de Saint-Chamond et le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV)

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

- 11- Évaluation de la Démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) de la collectivité

PATRIMOINE COMMUNAL

- 12- Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain situé Impasse des Puits
- 13- Cession de terrain Impasse des Puits au profit de Monsieur et Madame SEBA
- 14- Cession de terrain Allée des Portes – au profit de Monsieur et Madame AUGIER

15- Cession d'un terrain au profit de la société VENI VIDI VICI

POLITIQUE DE LA VILLE – LOGEMENT – HABITAT

16- Adhésion au centre de ressource Labo Cités

VIE ASSOCIATIVE

17- Centre Hospitalier hôpital du Gier – convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Roger Planchon – 27 mars 2026

SPORTS

18- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Entente Sportive Bouliste du Gier »

19- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Office des sports de Saint-Chamond »

CULTURE

20- Renouvellement du contrat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM) pour tous les spectacles en salle

21- Conventions triennales de résidences d'artistes avec les compagnies « L'Entaille » et « La Désarmante » 2025-2028 – Avenant n° 2

EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

22- Convention triennale d'objectifs 2026-2028 avec l'association ELEA pour la micro-crèche « Vivre à petits pas »

23- Centres sociaux – Conventions quadripartites d'objectifs et de financement – Période 2026-2029

PREVENTION – SECURITE

24- Convention relative à la prise en charge, la capture et l'enlèvement d'animaux avec la commune de Sorbiers

25- Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)

COMPTE-RENDUS

26- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

27- Relevé des marchés, conventions et contrats divers de travaux, fournitures et services (article L 2122-22-4ème du code général des collectivités territoriales)

M. le Maire : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue pour ce dernier Conseil municipal de la mandature. Si tout le monde veut bien prendre place, s'il vous plaît.

Tout d'abord, avant d'attaquer ce Conseil municipal, laissez-moi vous souhaiter au nom de la majorité municipale et de la Ville de Saint-Chamond nos meilleurs vœux pour l'année 2026, surtout et principalement la santé. À tout âge, croyez-moi, quand la santé va, généralement, tout va. Je vous souhaite donc à toutes et à tous une bonne santé.

Avant de débiter par l'appel, nous avons eu le décès d'Antoine VINCENDON il y a maintenant une semaine. Nous avons une pensée pour lui, pour son œuvre dans le sport saint-chamondais auprès des plus petits, des plus grands et des séniors. J'aimerais, avant de commencer le Conseil municipal, que nous puissions faire une minute de silence pour Antoine VINCENDON.

Si tout le monde veut bien se lever pour une minute de silence pour Antoine VINCENDON.

Une minute de silence en hommage à Antoine VINCENDON.

M. le Maire : Très bien. Je vous remercie.

Monsieur PIPIER, avant de commencer le Conseil municipal, nous allons peut-être faire l'appel et puis je vous laisserai la parole.

Intervention hors micro

M. le Maire : Par rapport à l'hommage, très bien. Allez-y, Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci. Je ne serai pas long. Je voudrais simplement au nom des groupes de gauche et écologistes me joindre à vous et à l'hommage rendu ce soir à Antoine VINCENDON.

Tout d'abord, nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille, son épouse, ses enfants, petits et arrière-petits-enfants. Nous avons également une pensée pour tous ses amis de l'Office des sports, dont il était l'un des piliers.

Tatane était une grande figure de Saint-Chamond. Il était un exemple d'engagement, de bénévolat et est resté fidèle toute sa vie à ses valeurs pour que le sport soit accessible à tous.

Les différents hommages rendus depuis l'annonce de sa disparition sont unanimes. Tatane était un homme simple, souriant d'une grande sympathie et qui savait rassembler.

Je pense notamment à sa fameuse « choucroute » qu'il organisait chaque année, pour réunir les bénévoles et dirigeants des associations sportives de la ville.

La longévité de son investissement lui a fait connaître plusieurs municipalités sans qu'il ne fasse jamais de différence envers les élus qu'il a toujours reçus à bras ouverts.

Notre ville, le monde associatif et sportif, perd un grand homme que nous ne sommes pas près d'oublier.

Pour conclure en toute simplicité, merci, Tatane.

M. le Maire : Merci, Monsieur PIPIER.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je remercie Monsieur PIERRE de l'hommage qu'il a rendu au nom de tous.

Nous tenons aussi à exprimer un hommage à Louis MONTAGNE. Je ne sais pas si vous le savez. C'est un ancien adjoint à Saint-Chamond, qui était un militant au parti communiste et à la CGT. Il a été le président de l'Association républicaine des anciens combattants, qui a consacré une grande partie de sa vie à la défense des valeurs républicaines, sociales et humaines, en particulier auprès du monde de la résistance.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

En effet, nous nous joignons aussi à votre mot pour Louis MONTAGNE, bien connu des Saint-Chamonnaises et des Saint-Chamonnais. Avec l'ARAC, il avait récupéré l'exposition sur Henri Barbusse exposé à la MJC il y a quelques semaines maintenant, très investi. Nous avons une pensée à lui et à sa famille.

Je vous propose que nous passions à l'appel et la parole est comme habituellement à Patrice MONTES.

M. MONTES : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Monsieur MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Merci à Patrice MONTES.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose de désigner un ou une secrétaire de séance et on propose Catherine CHAPARD.

Madame SURPLY m'a demandé, en amont de l'ordre du jour, de pouvoir exposer un propos liminaire. Madame SURPLY, si cela peut rester court, s'il vous plaît.

Vous avez la parole, deux minutes maximum.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est non sans émotion qu'aujourd'hui nous abordons le tout dernier Conseil municipal du mandat. En effet, six ans ont passé depuis les dernières élections aujourd'hui. Pour tout le monde, pour vous, pour vous dire merci, j'ai décidé de fendre un peu l'armure.

Durant cette mandature, j'ai paré bien des coups, j'en ai donné aussi. J'ai souffert, bien sûr, mais j'ai surtout appris à vos côtés.

Au-delà de l'adversité, et sans rien gommer de nos différences et de nos désaccords, au-delà des êtres de fer et de volonté d'acier, j'ai découvert dans cette assemblée des êtres de chair, à l'âme bienveillante et au cœur tendre – oui – qui jamais ne renoncent à leur part d'humanité.

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, j'aimerais vous remercier.

Merci d'avoir parfois durement exercé ma patience lors de Conseils municipaux souvent interminables, disons-le, moi qui étais pourtant déjà rompue aux assemblées locales parfois nocturnes à la Région.

Merci d'avoir tenté de me pousser sans ménagement, de nous avoir poussés sans ménagement dans nos retranchements, nous, dans l'opposition, m'obligeant, pour ma part, à agir avec toujours plus de rigueur.

Merci de m'avoir placée à côté de personnalités qui crient plus fort que moi – oui, cela existe –, ce qui ne nous tue pas nous rend plus forts.

Je remercie mes voisins. Merci d'avoir su reconnaître, Monsieur le Maire et votre prédécesseur, même rarement, que parfois nous étions forces de proposition dans notre tâche d'opposants.

Mes remerciements iront également aux Couramiaux qui, patients, sont demeurés pendant six ans, si longtemps derrière nous, attentifs, rongant souvent leurs freins pour rester silencieux, car le droit est ainsi. Ils n'ont pas le droit d'intervenir, ils sont restés calmes et sereins toujours. Bravo et merci, c'est important pour les élus d'être soutenus.

Merci, bien sûr, aux services, aux agents sans qui des Conseils municipaux seraient vidés de toute substance.

Merci à la police municipale – je salue, qui est à côté – qui a veillé à ce que jamais l'arène politique dans laquelle nous nous trouvons parfois ne se transforme en ring de boxe.

Si parfois j'ai serré le poing très fort dans ma poche et retenu mes sanglots jusqu'au lendemain, ces six années ont affermi ma détermination de m'engager toujours plus et toujours plus loin au service des Couramiaux.

Ce soir, une page se tourne et un nouveau chapitre s'ouvre – c'est la der des ders, mais ce n'est pas la guerre – et commence avec lui une nouvelle aventure qui sera – j'en suis sûr et il le faut – la promesse d'un avenir lumineux.

Aujourd'hui, c'est le tout dernier Conseil municipal du mandat et je suis très émue. Il y a quelque chose d'émouvant à siéger ici avec vous tous dans cette salle pétrie d'histoire, car quoi qu'il advienne, le visage de cette assemblée aura nécessairement changé lors du prochain Conseil.

Ce soir, je souhaite que nous soyons sages et à la hauteur, car nos pairs nous regardent, Monsieur le Maire. Merci.

M. le Maire : Très bien. Madame SURPLY, merci pour vos propos liminaires.

Je vous propose que nous nous mettions au travail pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, l'approbation du dernier Conseil municipal.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2025 – APPROBATION

M. le Maire : Y a-t-il des oppositions sur le dernier Conseil ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Nathalie ROBERT, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PAPIER).

M. le Maire : La parole est à Régis CADEGROS pour la première délibération sur l'avance en compte courant au profit de la SPL Cap Métropole.

DL20260001. AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE AU PROFIT DE LA SPL CAP METROPOLE

M. CADEGROS : Vous savez que Cap Métropole est une société publique locale qui conduit des opérations d'aménagement et de construction pour le compte de ses collectivités actionnaires.

Ainsi, pour notre collectivité, elle intervient dans le cadre d'un mandat d'études sur la requalification et la restructuration du secteur de Lavieu. Et puis, dans le cadre d'aménagement confié par la Métropole, elle intervient pour le secteur de Novaciéries et pour le renouvellement urbain du centre ancien.

Le conseil d'administration de cette société publique locale sollicite l'ensemble de ses sociétés actionnaires, dont nous faisons partie – je vous le rappelle – à hauteur de 6,28 % du capital social, de verser une avance en compte courant d'associés, afin de disposer de la trésorerie nécessaire pour la réalisation de diverses opérations que nous lui confions.

Dans ce cadre et sur justification d'un besoin de trésorerie de cette société, la Ville s'engage à verser une avance de 40 000 € maximum, cumulée sur deux ans, avec une proposition de 16 000 € d'ici fin 2026, puis le reste avant fin 2027.

Cet engagement pourrait être renouvelé une fois au bout de ces deux ans avec une nouvelle délibération au Conseil municipal dans deux ans.

Vous avez compris, cela revient à prêter de l'argent à Cap Métropole et la Ville peut s'engager à le faire en raison de sa bonne, voire de sa très bonne, situation financière.

Au 1^{er} janvier 2026, notre dette par habitant est inférieure de près de 20 % par rapport aux autres villes de la strate. Les villes de la strate, ce sont les villes de même taille que nous. Nous sommes capables de nous désendetter en cinq ans, moitié moins que le seuil limite de 10 ans fixé par l'État. Si notre dette a progressé, elle est parfaitement contrôlée, avec une capacité de désendettement qui n'a pas bougé ces quatre dernières années et qui reste même légèrement inférieure à cinq ans. Ceci est grâce à une épargne qui progresse.

Nos recettes augmentent grâce au dynamisme de la Ville et nos dépenses sont parfaitement maîtrisées, avec même la poursuite de la baisse de nos charges à caractère général. D'ailleurs, les banques ne s'y trompent pas, elles sont nombreuses à nous solliciter pour réaliser un emprunt. Cela nous permet de les mettre en concurrence et d'obtenir des taux intéressants.

Je rappelle que lors du dernier emprunt que nous avons levé fin décembre 2025, un emprunt de 2 millions d'euros, nous avons obtenu un taux basé sur le livret A avec une marge à 0,5. Cela fait un taux actuel de 2,2 % qui sera bientôt à 2 % avec la baisse du livret A.

Je rappelle que la France emprunte tous les jours à un taux voisin de 4 %. Le taux du dernier emprunt de la Métropole était à 3,81. Vous voyez que nous empruntons pratiquement deux fois moins cher. Quand nous connaissons la frilosité actuelle des banques, elles ne nous prêteraient pas aussi facilement si nous étions en péril financiers ou menacés d'être mis sous tutelle. Nous pouvons donc faire une avance à Cap Métropole et rassurer les Saint-Chamonais s'ils ont besoin d'être assurés.

De plus, les sommes prêtées à Cap Métropole produiront des intérêts calculés sur l'euro STR, le cours moyen interbancaire journalier de l'euro dans la zone euro, qui est actuellement à 1,93 %. Ces intérêts sont versés fin novembre chaque année au crédit du compte dans le cadre de cette convention d'avance en compte courant.

Les sommes avancées que nous prêtons à Métropole font l'objet, au terme convenu, soit d'un remboursement dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'un titre de recettes que la Ville émettra, soit d'une intégration au capital social de la société.

Il nous est donc demandé d'approuver cette avance en compte courant dans le cadre de cette convention d'avance.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ?

Il faut que je sorte en tant que vice-président de Cap Métropole, c'est Régis CADEGROS qui va faire voter.

Juste saluer le travail de Cap Métropole, vous le savez, ils sont AMO pour Lavieu et AMO pour Novaciéries auprès de Saint-Étienne Métropole. Ils ont porté la rénovation de Novaciéries pendant des années. Nous sommes heureux aujourd'hui de les accompagner dans cette période un peu plus délicate. Tout le monde connaît le contexte de 2026. Nous sommes en tout cas persuadés, mais toutes les communes actionnaires finalement, que l'intérêt demain de Cap Métropole aura toute sa place pour la rénovation urbaine de nos communes et à Saint-Chamond aussi. Nous en avons parlé l'autre jour des ORI, Plan façades, etc. Il y aura un vrai accompagnement de la part de Cap.

Je vais sortir et je vais laisser la présidence à Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui. D'une façon légale, le Maire doit s'absenter pour voter cette délibération, c'est comme pour le compte financier unique. C'est la même chose.

Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 6 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Nathalie ROBERT, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, 1 non-participation M. Axel DUGUA).

M. CADEGROS : Nous allons pouvoir faire revenir Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS d'avoir procédé au vote.

Je propose que nous enchaînions avec la délibération n° 2 sur les mises à jour des charges applicables aux locataires du CAAI pour 2026. La parole est à Régis CADEGROS.

**DL20260002. MISE À JOUR DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES DU CAAI
POUR L'ANNÉE 2026**

M. CADEGROS : Le CAAI, le Centre d'activités artisanales et industrielles, a été reconverti, comme vous le savez, pour accueillir des artisans ou des PME qui utilisent ce site soit comme un lieu de travail, soit comme un lieu de stockage. Il y a actuellement 13 entreprises qui y sont installées.

Comme chaque début d'année, ils vont définir le montant des charges et des loyers pour l'année qui commence.

Pour le calcul des charges, il se fait par rapport à la moyenne de ces cinq dernières années, ceci pour lisser au mieux des évolutions trop importantes de charges d'une année sur l'autre en raison d'événements externes comme le climat ou internes comme les fluides.

Les charges totales à devoir pour 2026 sont de 41 783,41 € – vous avez les sommes dans cette séance – et pour 5 127 m² occupés au total sur ce site, cela fera une valeur moyenne de charges locatives par an de 8,15 €/m².

Simplement, pour mémoire, en 2025, la valeur était de 8,25 €/m², soit une baisse des charges de 1 %.

Pour les loyers, il est proposé de les faire évoluer selon l'IRL (Indice de référence des loyers). Pour cet indice, l'évolution est de 0,9 %, qui est trop faible pour être impactant. Il est donc proposé de laisser ces loyers aux mêmes tarifs qu'en 2026, soit :

- 33 €/m² par an pour les box de stockage ;
- 38 €/m² par an pour les espaces de bureau.

Il vous est donc proposé d'approuver ces révisions de charges et de loyers aux locaux du CAAI.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS pour cette présentation.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci. Oui, une simple question sur le CAAI. Quand j'ai regardé, je vois un taux d'occupation des locataires de 29 % du local. Est-ce que c'est correct ? Si c'est correct, je voulais savoir si les box sont vides. Ils vont coûter plus qu'ils ne rapportent. Est-ce qu'on envisage à un moment donné de vendre ces box ?

M. le Maire : Très bien. Je vous répondrai.

Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci. J'ai quelques questions. Simplement une interrogation par rapport aux modalités de calcul. La moyenne calculée par rapport aux cinq dernières années, on a 41 700 € pour 2026, sauf que nous nous rendons compte que sur les deux dernières années, 2024 et 2025, il y a quand même eu, notamment en 2025, une baisse significative des charges, qui sont passées à 24 000 €. Est-ce qu'il est judicieux de prendre la moyenne des cinq dernières années ? Est-ce que cette baisse de charge en 2025 est expliquée par une plus faible occupation et que cela va réaugmenter en 2026 ? Simplement être éclairci un peu là-dessus parce que nous avons été un

peu surpris du mode de calcul, sachant qu'il y a une grosse différence entre les 24 000 € de charges en 2025 et les 41 000 € calculés pour cette année.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui. Cela correspond à un dossier ancien qui date de 2016, parce qu'il avait été proposé au Conseil municipal une délibération visant à baisser le montant des charges supportées par les locataires, d'une part, en raison d'une augmentation importante des charges de fluide et d'autre part, il y a eu deux sociétés importantes qui étaient parties. À cette occasion, il y a de nouvelles modalités de calcul pour ne pas générer une augmentation trop importante pour les entreprises qui restaient. Il avait été donc décidé à ce moment-là de faire un lissage sur les cinq dernières années et de faire la moyenne.

M. le Maire : Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Du coup, par rapport aux charges de 2025, les charges ont baissé parce que l'occupation a baissé. Est-ce que pour 2026, l'occupation va augmenter ?

M. CADEGROS : Pour 2026, nous verrons pour le bilan à la fin d'année 2026, mais toujours est-il que les charges, comme je vous le disais, en 2026, par rapport à 2025, il y aura une baisse de 1 %.

M. le Maire : Merci.

Pour répondre à Madame SURPLY, aujourd'hui, certains de ces box sont utilisés par 13 entreprises. Il y a la vraie question du CAAI que portait Hervé REYNAUD à une époque, j'ai pris le relais, vous n'êtes pas censé ignorer à mon avis que déjà il y a une partie qui est en zone inondable. Il faudrait lever cette partie de zones inondables sur le CAAI. Et puis, il y a aussi le classement à la fois de la façade et à la fois des sheds sur lesquelles je sais que François MORANGE a travaillé ces dernières années avec l'architecte des Bâtiments de France, mais il va falloir que nous nous penchions sur cela. En tout cas, nous essayons de voir pour transformer demain ce bâtiment et ce CAAI au cœur du quartier du Creux. C'est un sujet qui nous occupe avec François MORANGE régulièrement à ce niveau-là.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Il est bien que tout le monde lève la main, je n'ai pas encore le pouvoir de divinité malheureusement. Très bien, je vous remercie. Abstention de toute l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (27 pour ; 12 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL).

M. le Maire : Nous allons passer aux ressources humaines maintenant et la parole est à Béatrice COFFY sur le tableau des effectifs.

DL20260003. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur le tableau des effectifs, ce qui permet l'ajustement au sein de la collectivité avec les différents mouvements, que ce soit les retraites, les changements de poste et les transformations de poste.

Il vous est donc proposé :

- de valider la suppression et la création de postes ;
- d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Merci à Madame COFFY.

La parole est à Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui. Merci. Pour les prochaines délibérations concernant les recrutements – je parle pour les suivantes – et la modification du tableau des effectifs, je m'abstiendrai et j'aurai une question par la délibération suivante.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui. Bonsoir à tous.

Écoutez, je vais intervenir pour cette délibération n° 3, mais mes propos concernent également les quatre délibérations qui suivent, notamment les créations de postes ou les mises à jour de tableau d'effectifs.

Vous nous interrogez aujourd'hui, si j'ai bien compris, sur ces cinq délibérations, sur le recrutement de huit salariés dont quatre qui sont le remplacement d'emplois existants. On va dire, il y a donc quatre modifications et quatre créations. En ce qui nous concerne, je dirais que c'est relativement compliqué de se prononcer sur ces délibérations pour deux raisons.

La première, c'est que nous n'avons pas forcément les connaissances du fonctionnement de ces différents services pour connaître le besoin réel de ces recrutements et leur pertinence.

La seconde également, c'est de dire que vous nous interrogez sur le recrutement et l'engagement sur des dépenses alors qu'aujourd'hui, un calendrier oblige, nous n'avons aucune information sur le budget 2026. Nous n'avons aucune information, mais je crois que nous n'en avons jamais eue, sur une éventuelle gestion prévisionnelle des effectifs. Là encore, compliqué de voir comment s'intègrent ces quatre ou huit recrutements – peu importe, c'est la même chose – dans le cadre des dépenses à venir de la Commune.

J'aurais tendance à dire, dans la mesure où nous ne pouvons pas nous appuyer sur les dépenses futures ou sur la gestion prévisionnelle, que ce soit des charges globales ou que ce soit des charges de personnel, nous allons essayer de nous appuyer sur les exercices passés. Là, excusez-moi, Monsieur CADEGROS, nous n'avons pas du tout la même lecture des chiffres. Là encore, nous rassurons tout le monde, ce sont exactement les mêmes chiffres que ceux que vous annoncez. Nous n'avons pas chaque année un autre, nous avons bien les mêmes.

Par contre, quand on se réfère aux cinq derniers exercices – parce que nous allons laisser de côté 2020 qui était une année très particulière –, des années 2021 à 2025 – cela fait cinq exercices –, nous nous rendons compte que les dépenses réelles – je ne parle pas des amortissements, mais je parle bien seulement des dépenses réelles de la Commune – ont progressé de 20 % – très exactement 19,8 % – alors que l'inflation dans le même temps a été de 16 %. Cela veut dire que très concrètement, aujourd'hui, les dépenses de la Commune ont progressé plus vite que l'inflation, très concrètement de 4 points supplémentaires.

À partir de là, si vous voulez, compte tenu du contexte, il est difficile d'expliquer à nos ménages saint-chamonais que pendant cette période où nous avons connu des années avec 5 % de l'inflation, nous n'avons fait quasiment aucune économie, voire pire. Nous avons dépensé plus que l'inflation nous le chiffrait. C'est un premier élément.

À partir de là, aller dire que vous avez une gestion très saine des finances de la Commune ou vous gérez en bon père de famille, quand on a une augmentation en dépenses supérieure à l'inflation, cela me paraît quand même très exagéré.

La conséquence de tout cela, c'est ce qu'on dit aujourd'hui et tout le monde connaît, c'est que l'on a une épargne insuffisante malgré tout pour maintenir – et cela, nous ne l'avons jamais contesté – le niveau des investissements, donc en recours massif à l'emprunt et en conclusion, une augmentation de la dette de 20 millions sur les cinq années.

Si vous voulez, aujourd'hui, se glorifier ou continuer à affirmer que la gestion financière de la Commune est saine, quand on a des dépenses qui dépassent l'inflation et quand la dette augmente de 20 millions pour être à 29 millions, permettez-nous de ne pas partager cet avis. C'est la raison pour laquelle sur cette délibération n° 3, ainsi que sur les quatre autres suivantes, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien.

Peut-être, Béatrice COFFY pour les ressources humaines et puis Régis CADEGROS pour les finances.

Mme COFFY : Oui. Sur les ressources humaines, nous avons fait énormément d'économies sauf cette année où nous ne présentons pas le DOB puisqu'il y a des élections et comme vous le savez, cela se fait toujours après les élections. Nous laisserons donc à la prochaine municipalité le soin de le présenter. Nous avons fait énormément d'économies sur le personnel. Cela, vous ne le savez pas, mais le tableau des effectifs ne dit pas que nous créons huit postes supplémentaires. Ce n'est pas tout à fait cela et comme cela que cela se passe. Ce sont des transformations de postes au sein de la collectivité et pas qui sont remplacés par d'autres personnes.

Je ne prends que rien que les ETAPS de la piscine, cela fait trois ans que sur ce poste-là il n'y avait personne que nous recrutons, nous le recrutons aujourd'hui. Je pense que vous faites des erreurs, du coup. Vous parlez du budget principal, vous parlez des ressources humaines, mais en fait, c'est tout confondu.

Je vais continuer sur les délibérations ? Non, il faut la voter.

M. le Maire : Nous allons donner la parole à Régis CADEGROS pour les réponses sur les finances.

Mme COFFY : Pardon.

M. le Maire : Merci à Béatrice COFFY.

M. CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui, pas mal de choses à dire là-dessus. Vous m'attaquez sur la dette de 20 millions. En ce qui concerne le montant de la dette, en 2014, quand nous sommes arrivés, il y avait 17 millions de dettes. Elle était descendue à 9 millions à la fin du premier mandat. Elle est montée à 26,5 millions fin 2023. Vous étiez avec nous à ce moment-là. Depuis, elle a peu progressé parce qu'elle est aujourd'hui à 29,3 millions, ce qui fait qu'il y a plus de 90 % de notre endettement actuel qui existait fin 2023. À cette époque, la majorité issue des urnes en 2020 était donc responsable de cet endettement, y compris ceux qui nous ont quittés depuis, comme vous, Monsieur LAVAL, et puis tout votre groupe, Monsieur DEGRAIX, qui parle d'une dette qui explose alors que nous en sommes responsables pour plus de 90 %. C'est assez paradoxal.

Fin 2023, il y avait 26,5 millions d'euros et aujourd'hui, 29 millions, plus de 90 % de la dette est de votre fait.

Je vous ai dit, mais parler d'une dette en elle-même, cela ne suffit pas. Ce qui est important, c'est le désendettement de la Ville, la capacité de nous désendetter. Notre capacité de désendettement est, fin 2025, de 4,97 ans, bien plus basse que celle que j'avais prévue parce que notre épargne progresse. Cette capacité de désendettement n'a pas augmenté ces dernières années grâce à notre épargne qui progresse. Nous étions à 4,98 fin 2022, 4,94 fin 2023 et nous sommes aujourd'hui à 4,97.

En plus, je vous ai parlé d'épargne et – j'ai bien noté – vous vouliez me donner des leçons. Sachez que je ne vous ai pas attendu pour prendre des décisions. Rappelez-vous, en 2022-début 2023, notre épargne était descendue en dessous des 4,5 millions, nos taux d'épargne en dessous de 9 % et notre ratio de désendettement était passé de 1,90 à 5 ans. C'était là où il fallait intervenir et c'est là où nous sommes intervenus.

Rappelez-vous, nous avons fait un séminaire en 2022, un autre en 2023. Nous avons présenté l'état des finances avec la directrice des finances, Madame Christelle ROND, que je remercie pour le travail accompli, et je vous ai moi-même présenté les perspectives. « Si on continuait comme ça, on allait dans le mur », je vous l'avais dit. À ce moment-là, nous avons pris des décisions et j'aurais aimé à ce moment-là que vous vous exprimiez, que vous vous disiez que vous n'étiez pas d'accord, mais personne n'a bougé. Il n'y avait que moi qui ai bougé avec le maire pour dire qu'il fallait faire quelque chose.

Nous avons donc décidé à cette époque, tous ensemble, des mesures d'économies, rappelez-vous.

La chapelle des Maristes, j'aurais aimé que nous le fassions, mais c'est un projet malheureusement que nous avons décalé.

L'église Notre-Dame, souvenez-vous, 4,5 millions d'investissements et 500 000 € de frais de fonctionnement, j'avais dit : « Stop, nous ne pouvons pas le faire », nous ne l'avons pas fait.

L'Hôtel-Dieu, nous avons pris des précautions. Nous savions que c'était un dossier important, nous étions tous d'accord. C'est pour cela que nous l'avons mis en trois phases. Actuellement, nous faisons la phase 1, et après, nous verrons pour la phase 2 et pour la phase 3. Nous avons décidé tout cela ensemble.

Pour le fonctionnement, nous avons pris des mesures aussi pour le faire baisser. Souvenez-vous, sur deux ans, nous devions baisser les charges à caractère général de 900 000 €. On avait décidé tous ensemble, vous étiez avec nous. Vous savez de combien, en 2024-2025, nous avons baissé nos charges à caractère général ? Nous allons les baisser de plus de 2 millions. Cela fait 1,1 million d'euros supplémentaires de plus que l'objectif et tout cela dans un contexte d'explosion des coûts énergétiques et dans un contexte de dépenses inconsidérées des assurances, +150 % depuis 2022. Je veux dire que c'est un travail remarquable qui était fait avec tous les collègues de la majorité, tous ceux qui n'ont pas abandonné le navire et qui ne sont pas partis. Nous sommes restés fidèles à nos engagements vis-à-vis des Saint-Chamonais depuis 2020.

Je remercie donc tous mes collègues qui sont restés. Je remercie aussi tous les services. C'est un gros travail au quotidien qui est fait pour réaliser ce travail.

Pour en revenir aux ressources humaines, sur le chapitre 012, de gros efforts ont été réalisés. Pour le compte administratif 2023, nous étions à 27 863 000 €.

En 2025, l'effet GVT (Glissement-vieillesse-technicité), c'est 450 000 € par an et sur deux ans, 900 000 €. Les mesures de l'État qui nous ont été appliquées en 2024 et en 2025, je vous rappelle : l'augmentation du point d'indice de 1,5 % sur un an, l'augmentation du nombre de points d'indice et la cotisation CNRACL qui augmente, tout cela nous fait un surcoût de 2 344 000 €. Si j'ajoute l'effet GVT et les mesures de l'État, nos dépenses pour les ressources humaines auraient dû augmenter de 3,2 millions et elles ne vont augmenter que de 1,4 million. Cela signifie un gain financier sur ce chapitre de 1,8 million. Rendez-vous compte du travail qui a été fait depuis cette époque.

Je suis donc très satisfait. Quand je vous dis que nous avons un bon résultat, je suis extrêmement fier de laisser la Ville à la fin de cette mandature avec :

- une épargne qui progresse. Cela veut dire que l'épargne va progresser, elle sera même de 5,9 millions en 2025, même proche des 6 millions ;
- un taux d'épargne à plus de 11 % ;
- un ratio de désendettement qui reste, même légèrement en dessous de 5 ans, 4,97 ;
- une dette par habitant 20 % moins élevée par rapport aux autres villes de la strate ;
- un niveau d'investissement à 11 millions d'euros.

Tout ceci sans hausse des taux d'imposition. Je suis fier de ce bilan et de toutes les réalisations, parce que si nous avons emprunté, ce n'est pas pour rien que nous avons emprunté, c'est que nous avons fait des travaux.

Nous avons fait : la rénovation de la place Louis Comte, la rénovation de la place Neyrand ; la rénovation de la place Île-de-France qui est en train de se terminer ; la rénovation de la maison de quartier Saint-Julien ; la rénovation de la salle Roger Baudy ; la rénovation de l'école du Châtelard ; le city stade au Creux ; la médiathèque qui a été réaménagée ; l'esplanade de l'Hôtel-Dieu ; la transformation de l'ancien cinéma. Tout cela, nous en sommes fiers et en plus, nous laissons la Ville en bonne santé financière, je le dis et je le redis. S'il y a un endettement qui a été fait, je le reconnais, vous êtes responsable à 90 % de cet endettement, mais la raison n'est pas

là. L'essentiel, c'est notre capacité à nous désendetter et nous sommes dans la moyenne de la strate. Nous sommes à 5 ans, à 4,97 ans exactement, pour fin 2025 et je suis extrêmement fier de ce bilan.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS. C'était clair. J'ai l'impression que cela a d'ailleurs créé une petite tempête de panique en face dans l'opposition, mais en tout cas, merci à Régis CADEGROS qui gère ces finances et depuis 2014 avec bienveillance.

Je vais laisser parler l'opposition et j'aurai l'occasion de poser deux ou trois questions parce qu'il y a des choses qui m'interroge quand même.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Il est plaisant de découvrir que les élus de la majorité, vous évoquiez des inquiétudes et que jamais cela n'a été exprimé au Conseil municipal. Normalement, quand on présente un bilan et il aurait été normal que l'opposition sache un peu sur quoi on devait s'inquiéter. Ce que nous découvrons, c'est que vos chamailleries – à vrai dire, je les laisse entrer vous – révèlent beaucoup de choses au niveau de l'opposition. Nous pouvons regretter que – ce que nous disons toujours – vous présentiez toujours un bilan d'une manière « il est superbe, il est très beau », mais vous ne dites pas la réalité. C'est ce que vous venez nous annoncer ce soir. Voilà, nous prenons acte de cette situation.

Quant aux rénovations des places, concrètement, je n'en serais pas vraiment très fier. Quand on voit le massacre des arbres qui a été fait et le goudronnage que vous avez fait et qu'il ne faut surtout pas maintenant, dans les périodes de canicule, rester sur ces places à moins de tomber par terre par de grosses forces de chaleur.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui. Écoutez, je vais répondre sur trois points par rapport à ce que vient de dire Monsieur CADEGROS.

D'abord, je vous rassure, je ne cherche pas à donner de leçon ou vous attaquer en aucune façon. Je m'inquiète simplement de la situation financière de la Commune. Ce n'est pas dans mes habitudes de donner des leçons, croyez le bien. C'est déjà une première chose.

La deuxième, Monsieur le Maire – excusez-moi –, il n'y a aucun vent de panique me concernant. Encore une fois, je m'appuie sur des chiffres. Nous n'avons pas la même analyse que vous. Acceptez simplement cette divergence d'analyse.

Sur les chiffres, je dirais qu'il y a deux choses.

La première, je suis d'accord avec vous que cette explosion de la dette ne date pas de 2024 ou 2025, elle a commencé sur les années 2023-2023. Mais nous avons tous suffisamment d'expérience pour savoir qu'à un moment donné, par rapport à des projets d'investissement, nous étions tous d'accord. Nous, je pense, opposition, aujourd'hui, nous étions d'accord sur le sujet. C'était assez logique, à un moment donné, on voit bien, si vous regardez sur les périodes, une dette n'est jamais constante. Il y a toujours des hauts et des bas en fonction des désinvestissements. Cela, je ne le conteste pas du tout.

Là où je le conteste, par contre, c'est qu'arrivé en 2022, je me souviens très bien pour l'avoir vécu professionnellement, j'avais alerté un certain nombre de vos services en disant : « Attention ! On va avoir des coûts de l'énergie qui vont exploser, etc. » Nous avons vu venir cette inflation. Là, je vous promets que c'était vrai parce que je l'avais vécu un an plus tôt pour des raisons contractuelles et pas autre chose. Vous aviez la chance ou le talent d'avoir un contrat d'énergie qui courait jusqu'à la fin de l'année 2022, donc vous avez une année qui avait été couverte par d'anciens prix et vous n'avez subi la hausse d'énergie que l'année suivante. Voilà. Donc, pour toutes ces raisons. C'est à ce moment-là qu'on se dit : « Oui, effectivement, on peut avoir voté, on peut être d'accord sur des choses en 2021 ou 2022 », sauf qu'à un moment donné, quand on voit arriver la tempête, on commence à mettre la voile, on commence à se protéger. Cela coïncide à un moment donné où nous ne faisons plus vraiment partie de la majorité, c'est à ce moment-là où nous n'avons plus vraiment participé aux décisions prises. Donc, c'est déjà une première.

Et puis, tout ce que vous nous dites, qui paraît magnifique, cela repose sur une chose. C'est que vous venez nous annoncer aujourd'hui qu'on aura une épargne sur l'exercice 2025 de près de 6 millions, si j'ai bien compris. Pour reprendre une expression bien connue, les bras m'en tombent, parce qu'au 1^{er} décembre 2025 – ce n'était quand même pas bien vieux et ce sont les derniers documents financiers que nous avons en notre possession qui sont le budget M2, deuxième version du budget –, cette même épargne, vous l'aviez chiffrée – c'était vos chiffres –, elle était à 4,3 millions. Donc, je me dis : « Comment en l'espace d'un mois, voire même un peu moins, miraculeusement, l'épargne a gagné 1,7 million ? » Tant mieux, bravo. Cela donnera un petit peu de souffle, mais est-ce que cette économie ou cette amélioration phénoménale à très court terme de cette épargne est quelque chose de durable ou est-ce que c'est juste un phénomène qui arrange bien sur la dernière année du mandat ? On peut se poser la question.

Le problème de fond, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas de savoir si on a 5 années ou 6 années. Le problème, aujourd'hui, c'est qu'on a 29 millions de dettes et que ces 29 millions de dettes, à un moment donné ou un autre, il faudra les rembourser et que cela va forcément obérer l'autofinancement des années futures et donc notre capacité d'investissement.

M. le Maire : Très bien.

Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : En budget, vous le savez très bien, c'est du prévisionnel. Là, nous avons les chiffres pratiquement définitifs à peu de chose près, donc je me permets de vous le dire, notre épargne devrait être de l'ordre de 5,9 millions. Plus élevée, parce que j'ai eu l'heureuse surprise de voir que nos charges à caractère général auront encore baissé. Elles avaient baissé en 2024 par rapport à 2023, et là, en 2025, elles ont encore baissé par rapport à 2024 grâce aux efforts collectifs, aux efforts de tout le monde et c'est remarquable. Cela me permet une nouvelle fois de remercier mes collègues et de remercier les services. C'est un gros travail qui est fait au niveau des services et au niveau de la direction et vraiment, je tiens à les remercier.

Vous me dites, Monsieur MINNAERT, que je ne vous ai pas alerté à ce moment-là, en 2022-2023. Nous avons beaucoup emprunté en 2022, je le reconnais. Il y avait la flambée des coûts énergétiques, il y avait la reprise post-covid et il y avait aussi des mesures de l'État comme l'augmentation du point d'indice qui était importante à ce moment-là et qui avait diminué notre capacité de financement. C'est pour cela, mais nous avons pris des mesures. Encore une fois, c'est ce que j'ai expliqué, nous avons fait un séminaire en 2022 puis en 2023, pour dire qu'on ne pouvait pas continuer comme ça et nous avons tenu nos promesses. Nous avons réussi à baisser

nos dépenses en charges à caractère général et au niveau des ressources humaines. Donc, c'est vraiment quelque chose dont tous les services et tous les collègues peuvent être fiers.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas s'il n'y a pas une forme de déni finalement dans la majorité municipale.

D'abord, Monsieur CADEGROS, vous nous confirmez bien que la dette est passée, de 2020 à 2025, de 9 à 29 millions d'euros. Je le dis parce que lorsque nous l'évoquons dans nos réunions publiques, les Saint-Chamonais ont parfois du mal à nous croire. Ils nous disent : « Une dette qui explose, qui est multipliée par trois en cinq ans », franchement, ils nous disent : « Ce n'est pas possible ». Donc, déjà, je trouve qu'il est important que les Saint-Chamonais entendent que les chiffres que nous donnons sont des chiffres vrais et que vous reconnaissez. C'est la première information, il faut l'avoir en tête.

La deuxième, c'est que le dernier document finance que nous avons en notre possession, le budget modificatif n° 2 – Jean-Marc LAVAL vient de le dire – qui date de décembre 2025, ne montre pas une capacité de désendettement. C'est le dernier document public que nous avons. Après, vous nous dites : « Non, mais attendez, on a dans les tiroirs un document secret qui prouve que... » Nous attendrons. Mais en l'état actuel de ce qui est public, aujourd'hui, les chiffres que l'on annonce, cette explosion de la dette multipliée par trois, c'est une vérité.

D'après ce document qui date du dernier Conseil du mois de décembre, décision modificative n° 2, nous sommes sur une trajectoire extrêmement inquiétante et je le répète. Pourquoi ? Parce que nous nous endettons chaque année de +4 millions d'euros, ce qui veut dire qu'en 2028, la dette pourrait atteindre 40 millions d'euros – je dis bien en 2028, ce n'est pas 2035, c'est dans trois ans – sur la trajectoire qui est aujourd'hui la nôtre. Pourquoi ? Parce que nos dépenses ont progressé plus fort que l'inflation.

Ce qui m'inquiète, c'est que lorsque l'on génère autant d'endettement, on génère aussi des frais financiers, c'est-à-dire qu'il faut aussi payer les intérêts de la dette comme dans n'importe quelle famille. Voilà. Cela, je voudrais qu'on l'ait en tête.

S'il vous plaît, lorsque vous dites que la dette, c'est notre faute. Lorsque ça vient de l'adjoint aux finances qui reporte la responsabilité sur des élus qui n'avaient pas en charge les finances, reconnaissez, Monsieur CADEGROS, que vous êtes quand même responsable. Il n'y a pas que nous. J'aurais tendance à penser que vous êtes peut-être même plus responsable que nous. Voilà parce que je me rappelle le séminaire 2022, et les collègues pourront le dire, les services nous ont alertés en nous disant : « On ne peut plus continuer ainsi, on va dans le mur ». C'était 2022.

Et puis, à un moment, nous avons pris nos responsabilités. Nous avons quitté la majorité parce qu'à un moment donné, nous n'acceptons plus de choix politiques qui conduisaient Saint-Chamond vers une impasse financière. Nous l'avons dit, nous le répétons, il y a des choix politiques sur lesquels nous n'étions pas d'accord, au-delà des problèmes de gouvernance qui étaient aussi nos problèmes dans notre majorité. Vous savez, quand on n'est pas d'accord un moment donné, il faut le dire, il faut savoir reprendre sa liberté. Je pense que c'est plutôt sain aujourd'hui que nous qui sommes aujourd'hui dans l'opposition, nous tenons ce discours de vérité aux Saint-Chamonais. Après, je vous le dis, les Saint-Chamonais se feront leur opinion.

Je vous remercie, Monsieur CADEGROS, vraiment, de nous avoir dit ce soir que la dette était effectivement passée, en cinq ans, de 9 à 29 millions d'euros.

M. CADEGROS : Simplement, vous rappeler, Monsieur DEGRAIX, que vous étiez avec nous jusqu'en juillet 2024. Vous avez démissionné en juillet 2024. Fin. En 2023, la dette était montée à 26,5 millions d'euros. Comme je disais tout à l'heure, plus de 90 % de la dette est liée à la majorité issue des urnes en 2020. Donc, je suis responsable, vous êtes responsable, nous sommes tous responsables, mais ne dégagez pas les responsabilités sur les autres. Nous avons pris des mesures et nous les avons appliquées et nous les avons réussies.

Et puis, vous m'attaquez. Je voudrais quand même vous dire, Monsieur DEGRAIX, quand nous avons fait la campagne interne en 2023, vous étiez venu me voir dans mon bureau. Nous étions tous les deux, pas de micro et pas de caméra, rien du tout, et vous m'avez dit : « Si je suis élu comme maire, je vous garderai comme premier adjoint, je vous garderai en charge des finances. » Et voilà, maintenant, que vous m'attaquez en disant : « Ce n'est pas une bonne gestion que vous faites Monsieur CADEGROS ». Regardez-vous, Monsieur DEGRAIX, ce soir, le masque tombe. Vous êtes démasqué. Vous avez uniquement l'ambition, c'est l'ambition personnelle et vous êtes prêt à tout.

Je reconnais que la dette a augmenté de 20 millions, mais nous sommes tous responsables de cette situation. L'important, c'est la capacité de désendettement et ce soir, notre capacité de désendettement est de 5 ans.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS.

J'ai un petit peu de peine parce que moi aussi, Monsieur DEGRAIX m'avait dit à un moment donné que j'aurais pu être premier adjoint s'il avait été élu maire. Finalement, les paroles n'engagent que ceux qui y croient malheureusement.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Oui. Je voulais m'exprimer avec tout le respect que je dois à mes anciens collègues. Cela me chagrine un petit peu parce que vous n'avez peut-être rien à vous mettre sous la dent que vous fassiez de la démagogie et vous essayez de faire peur sur l'endettement.

Comme vous l'a dit Régis CADEGROS et comme vous le voulez, il vous l'a expliqué. Il a expliqué pourquoi la dette avait augmenté. C'est comme dans un ménage, à un moment donné, quand on veut investir, on est obligé d'emprunter. Je pense qu'un ménage qui achète une maison, il y en a très peu qui l'achète cash, donc il y a de l'endettement. Sachant que la conjoncture était moins mauvaise en 2022.

Là-dessus, cela me chagrine parce que ce sont des attaques qui ne sont pas bienvenues. C'est – je trouve – de la démagogie et vous essayez de faire peur aux Saint-Chamonais. Attaquez sur autre chose, mais pas là-dessus, s'il vous plaît.

M. le Maire : Très bien.

J'aurai l'occasion de m'exprimer parce que j'ai encore quelques questions. Il va falloir que je les pose parce qu'elles me rongent sinon.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je trouve déjà très choquant que vous évoquiez ici des paroles privées entre personnes et que l'on n'ait aucune possibilité de vérifier, parce que je peux vous dire aussi tout ce que vous m'avez promis, et tout ce que je vous ai refusé, parce que concrètement, je suis fidèle à mon rôle, l'écologisme. Je n'ai jamais accepté de venir dans votre majorité. Concrètement, on peut dire tout ce qu'on veut. C'est scandaleux que nous en soyons là dans ce débat ce soir.

Ce qui m'a surpris, c'est qu'en règle générale, nous avons le débat d'orientations budgétaires au mois de décembre, et là, nous sommes au mois de janvier et il n'y a rien qui est présenté. C'est un problème parce que le débat d'orientations budgétaires, c'est quelque chose d'important. Je ne sais pas à quel moment vous avez décidé de le reculer. Il devra se faire dans quelque chose de très rapide. Donc, cela pose beaucoup plus pour moi un problème de fond.

M. le Maire : Très bien.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous n'êtes pas sages, franchement. Roland-Garros, ce n'est pas tout de suite. Vos affaires de chapelle m'importent peu puisque cela fait six ans que je suis dans l'opposition. Une fois que les choses sont dites, moi, avec certains de mes collègues, je peux être la seule à ne pas me targuer d'être responsable. Mais l'idée de ce soir, c'est de parler des Couramiaux et pas de savoir qui a la plus grosse dette. Nous sommes d'accord.

Vous nous dites que la dette a bondi, atteignant le taux d'il y a 25 ans. Ce que je vous explique, c'est que nous avons reculé. En cela, j'avais respecté le programme. J'avais dit que j'interviendrais sur les recrutements après, mais visiblement, vous vous êtes laissé déborder un peu tous, donc je vais expliquer pourquoi en ma qualité d'opposante, je ne vote pas des recrutements. Pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui, les charges de personnel représentent les deux tiers, 62,5 %, du budget de fonctionnement. C'est énorme et on a vertu à les baisser. Donc, on ne peut pas en l'état actuel des choses. On vous a compris, « à la veille des élections, ce n'est pas moi, c'est votre faute, c'est la sienne ». En fait, on s'en fiche de cela, messieurs.

Les propos privés aussi, c'est pareil, si vous saviez ce qu'on m'a promis. Ce que Monsieur GRECO m'a promis, si vous saviez. Non, mais franchement, soyons sérieux. Pour un dernier Conseil municipal, nous allons parler de gestion financière.

L'exemple du CAAI est intéressant. Je ne suis pas revenue dessus parce que je ne voulais pas étendre, mais je vais revenir dessus, parce que tout ce qui a été dit me chagrine aussi et me chiffonne comme vous, Monsieur le Maire. Le CAAI, je vous ai dit, il y a 29 % de taux d'occupation. Il y a une zone inondable, vous l'avez dit. Je vous ai demandé si l'on travaille à perte. Vous n'avez pas répondu. C'est un petit exemple de la gestion financière de cette majorité municipale depuis 6 à 12 ans, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on découvre que la dette a explosé. On est à 29 millions d'euros, ce qui est énorme. Nous avons des charges de personnel qui nous prennent les deux tiers du budget de fonctionnement, ce qui ne nous laisse plus beaucoup de marge de manœuvre pour faire des choses. Nous avons sporadiquement, mais cela dit quelque chose, de la mauvaise gestion, et moi, c'est en tant que mère de famille que je vous parle puisqu'on se fait aussi la guerre visiblement sur une gestion de portefeuille.

J'ai deux questions, parce que ce qui m'intéresse dans mon travail d'opposition, c'est la recherche de l'information, pour pouvoir travailler correctement. Ce qui m'intéresserait, c'est d'abord, sur les charges de personnel et les RH, savoir si l'on peut obtenir dans les jours qui suivent le nombre

de postes à temps plein par service, s'il est possible de nous les procurer dans les semaines qui arrivent et deuxièmement, Monsieur CADEGROS, de nous expliquer ou en tout cas de nous documenter comment vous trouvez le chiffre de 6 millions.

Honnêtement, si l'épargne augmente et qu'on n'a rien vu, si la dette a baissé alors qu'on n'a rien vu, je vais vous demander – et vous le savez, à mon habitude – parce qu'on travaille sérieusement, des documents écrits.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien.

Madame CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le Maire. Je me permets de poser une interrogation au groupe qui est maintenant d'opposition avec lequel nous avons travaillé pendant de nombreuses années : est-ce qu'aujourd'hui, on peut s'expliquer que dans les choix faits d'actions correctives de la gestion de la Ville, il y a des projets qui vous ont été refusés que vous portiez et qui font qu'aujourd'hui, vous avez quitté la majorité ?

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX répondra peut-être à cela.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Une chose qui est sûre, c'est que la gauche et les écologistes ont toujours voté contre le budget. Nous sommes les seuls d'ailleurs ici. À une époque, Madame SURPLY a voté le budget, ce qui nous a surpris. Donc, nous sommes les seuls à avoir toujours voté contre.

Nous nous sommes, par contre, toujours abstenus concernant le recrutement du personnel, non pas que nous sommes opposés à un recrutement du personnel – c'est très important –, nous pensons qu'un personnel dans une administration a son importance comme dans l'État. Nous défendons le service public et le service public a besoin de personnel. Par contre, nous nous sommes toujours abstenus par principe que ce n'est pas nous qui menions le recrutement. Nous n'avions pas toutes les mesures et tous les choix prioritaires. On est soit obligé de vous faire confiance, ce que nous ne faisons pas, donc nous préférons nous abstenir sur les décisions de recrutement. Mais sur le principe – c'est important –, la gauche et les écologistes défendent un service public fort dans toutes les administrations.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur CADEGROS.

M. CADEGROS : Madame SURPLY, vous m'interrogez là sur le chiffre. En fait, ce serait 5,9 millions et quelques d'épargne. Pourquoi ? Parce que nos recettes progressent. Pourquoi progressent-elles ? Parce que nous avons une augmentation du nombre d'habitants, une augmentation du nombre de propriétaires sur la ville, de 45 en plus en 2025. Notre ville est de plus en plus attractive et depuis 2019, presque 500 nouveaux propriétaires. Le permis de construire qui augmente de +86 en 2025. C'est +1 803 depuis 2014. En plus, nous avons nos services qui font le plein : les crèches, la restauration scolaire. Nous vendons aussi des bâtiments et nous continuons à en vendre des bâtiments, ce qui fait que nos recettes progressent.

Parallèlement, nos dépenses diminuent parce que nos charges à caractère général, chapitre 011, ont diminué en 2025 par rapport à 2024 et en 2024, elles avaient diminué par rapport à 2023. Augmentation des recettes, diminution des dépenses, l'épargne progresse.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour répondre à Madame CIPRIANI par rapport aux projets qui soi-disant n'ont pas été retoqués. Je vais vous parler juste pour ma délégation, les projets retoqués : le parc canin, les pigeonniers contraceptifs, la refonte du site internet, le changement de tous les serveurs de la police municipale pour la vidéoprotection, le changement des webcams, etc. Donc, les projets, il y en a eu énormément.

Il y a aussi une chose dont vous ne dites jamais que je vais en profiter pour en parler ce soir, c'est l'argent que vous avez touché grâce au SITIV. En 2014, quand on s'est posé la question du financement du SITIV, il y avait deux possibilités : soit par le budget de la Commune ; soit par la création d'une ligne fiscale spécifique, c'est-à-dire l'assujettissement de cette contribution à l'impôt. C'est cette seconde option qui a été retenue à partir de 2014. J'avais été le seul à m'opposer à cette époque. Ce mécanisme répété et cumulé au fil des années représente aujourd'hui un peu moins de 6 millions d'euros qui ont été prélevés aux Saint-Chamonais.

Voilà, ce sont des choses aussi qu'il faut dire aux Saint-Chamonais, c'est que les impôts, ils ont augmenté d'une part par les bases, mais c'est l'État qui les a augmentés, mais éventuellement, vous auriez pu compenser. Les impôts locaux ont aussi augmenté par la fiscalisation du SITIV, c'est près de 6 millions d'euros que vous avez eus en recettes supplémentaires.

M. le Maire : Ce que je comprends bien, c'est que vous étiez contre en 2014, pourtant vous avez fait tout le mandat 2014-2020. Vous vous êtes représenté avec Hervé REYNAUD en 2020 et vous avez été vice-président du SITIV, et vous étiez contre depuis 2014.

Hors micro

M. le Maire : Je ne comprends pas.

M. BOUCHACOURT : Si chaque élu démissionne lorsqu'un de ses projets est retoqué, je crois qu'aujourd'hui, il n'y aura plus un seul élu dans la salle. Oui.

M. le Maire : Il y a cinq minutes, vous avez dit : « On a démissionné parce qu'on n'était pas d'accord sur les projets », et là, maintenant, vous me dites : « Si un élu démissionnait à chaque fois qu'on n'était pas d'accord sur un projet, il n'y aura plus personne dans la salle ». Vous dites un peu tout et son contraire, Monsieur BOUCHACOURT. D'ailleurs, il y a des choses qui me surprennent.

J'ai une question pour vous, Monsieur DEGRAIX. Vous dites « il aurait fallu faire des économies », est-ce que vous pouvez me répondre, par exemple, sur ces trois ou quatre dernières années, vous auriez fait des économies sur quoi ?

M. DEGRAIX : Sur les charges à caractère général. Voulez-vous que je prenne un exemple ?

M. le Maire : Je veux bien.

M. DEGRAIX : Vous voyez dans la délibération n° 4, vous mettez à disposition des véhicules.

Hors micro

M. DEGRAIX : Après, on pose une question, Madame COFFY. Si je ne peux pas répondre, il faut savoir. Je trouve intéressant ce débat parce que finalement, nous avons un vrai débat aujourd'hui autour de la question de l'endettement qui est une vraie problématique. Vous défendez votre bilan, et cela, je l'entends tout à fait, et c'est notre rôle d'opposition d'alerter les Saint-Chamonais. Là-dessus, je pense que c'est important et c'est intéressant.

Je vous prends un exemple. Vous allez attribuer des véhicules à des agents qui pourront disposer de ces véhicules. Il y a le directeur de cabinet qui en a une et il y a le chef de cabinet qui en a une. D'ailleurs, je n'ai jamais compris la différence. Qui est le chef de qui ? C'est le directeur qui est le chef du chef ? Bref, peu importe. Je veux bien croire que cela a existé ces dernières années, mais au vu des dépenses de la Commune, je me dis : « On ne peut pas faire déjà l'économie d'un véhicule là ? » Ce sont des petites choses comme ça en fait. C'est qu'il faut prendre toutes les lignes les unes après les autres. C'est cela où l'on fait des économies. C'est là où on va chercher, on va traquer la dépense. Oui, c'est cela.

Après, il faut avoir une vision globale des dépenses et des charges de personnel. Ou est-ce qu'on peut mutualiser ? Monsieur LAVAL l'a dit. Voilà pourquoi nous allons voter contre. Parce que ces recrutements correspondent peut-être à une vraie demande, il faut faire continuer à faire fonctionner la Mairie, il n'y a pas de raison, mais aujourd'hui, en l'état de nos connaissances, nous ne pouvons pas valider.

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, vous me parlez de nos passations de la dette de 20 millions, c'est cela. Exact, mais je vais y revenir juste après.

Quand je vous dis où vous auriez fait des économies, vous dites qu'il y a trop de véhicules. Déjà, il n'y a que le chef de cabinet qui en a un et pas le directeur de cabinet. Il est dans la liste, mais il n'a pas de véhicule. J'ai regardé. J'ai dit : combien par mois en frais d'économie par an sur un véhicule ? 4 000 €. C'est-à-dire que – Monsieur DEGRAIX, vous me dites : « On aurait réduit la dette qui est passée de 9 millions à 29 millions » – en enlevant un véhicule par an, on aurait économisé 4 000 € de fonctionnement. Mais il y a un manque un petit peu encore, Monsieur DEGRAIX.

Vous me dites : « Peut-être qu'il y a du personnel qu'on n'a pas besoin », donc vous auriez supprimé des personnels ou arrêté de fournir le service public ? Vous auriez arrêté au niveau des ETAPS pour les enfants au niveau de la piscine pour le « savoir nager » ? Vous auriez arrêté au niveau de l'urbanisme ? Non, certainement pas cela. Vous avez voulu que l'on remplace la directrice. Vous auriez peut-être arrêté au niveau de la police municipale : suppression de certains policiers municipaux. Vous auriez peut-être, Monsieur DEGRAIX, arrêté d'installer des caméras de vidéoprotection ? Vous auriez peut-être, Monsieur DEGRAIX, arrêté de faire des pistes cyclables ? Vous auriez peut-être, Monsieur DEGRAIX, arrêté la rénovation urbaine qui permet aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais de vivre mieux dans leur ville, dans leur place, que l'immobilier qui était à 1 000 € le mètre carré en 2014 soit à 1 600 € aujourd'hui ? Vous, peut-être, Monsieur DEGRAIX, si vous aviez été maire, vous auriez peut-être fermé l'accueil à la population pour les Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus la possibilité de faire de carte d'identité ou de passeport à la Ville de Saint-Chamond ? Peut-être,

Monsieur DEGRAIX, maire de Saint-Chamond, vous auriez supprimé le CCAS, le centre d'action communale et sociale, pour les personnes âgées ?

À un moment donné, je pense que l'on prend un petit peu les gens pour des jambons. On veut leur faire croire que la dette est immense. Oui, Monsieur DEGRAIX, la dette a augmenté, mais la dette, il ne faut pas voir les millions. Il faut avoir la capacité de désendettement.

La banque, Monsieur DEGRAIX, vous connaissez bien, on ne prête pas la même chose à quelqu'un qui gagne 1 500 € et quelqu'un qui en gagne 3 000. Ce qui est important, c'est : comment on se désendette ? La Ville de Saint-Chamond, c'est moins de 5 ans de capacité de désendettement. C'est comme si vous faisiez un crédit personnel pour acheter une maison, un appartement ou une voiture et vous le remboursez en moins de cinq ans. C'est exceptionnel. Pourtant, Monsieur DEGRAIX, quand je vous écoute, vous n'arrêtez pas de dire : « On va dépenser plus. On va mettre une mobylette et des caniches à la police municipale. 500 000-600 000 € de fonctionnement supplémentaires. On va continuer à embaucher des policiers municipaux, 50 000 ou 60 000 € par poste. On va ouvrir des postes de partout. » D'un côté, vous tenez le discours : « Il n'y a plus d'argent à la Ville de Saint-Chamond. C'est mal géré à la Ville de Saint-Chamond » et de l'autre côté, « Regardez tout ce que je propose pour faire des dépenses supplémentaires ». Un petit peu d'honnêteté intellectuelle, Monsieur DEGRAIX. Vous avez le droit de reconnaître que la Ville de Saint-Chamond est bien gérée. Battez-vous sur le projet des idées.

Monsieur LAVAL, tout à l'heure, vous avez dit : « On a quitté la majorité parce qu'on n'était plus d'accord » et la presse pourra le reprendre après le Conseil et Monsieur LAVAL utilise tout à l'heure ces mots : « Nous étions tous d'accord sur les projets ». Alors, nous étions tous d'accord sur les projets et pourtant vous dites que vous êtes partis de la majorité parce que vous n'étiez plus d'accord sur le projet de l'Hôtel-Dieu.

Après est venue la gouvernance et puis vous allez bien trouver un morceau de bordure dans la ville de Saint-Chamond en disant : « Je n'étais pas d'accord pour ce morceau de bordure, du coup, j'ai quitté la majorité municipale. » Non, vous l'avez quitté parce que vous vouliez être candidat aux élections municipales, Monsieur DEGRAIX. Personne n'est dupe ni les collègues de la majorité municipale ni les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonnais. Un peu de bon sens quand même ! Je pense qu'à un moment donné, il faut arrêter d'avoir des prétextes. Il faut se dire les choses.

Vu que vous avez demandé le micro, je vais vous poser une question, Monsieur DEGRAIX. Monsieur DEGRAIX, je vais vous poser à vous cette question : si la Ville de Saint-Chamond avait une capacité de désendettement de 10 ans demain au budget, vous êtes d'accord avec moi ou vous voteriez contre ? Précisez-moi-le, s'il vous plaît.

Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui. Écoutez, je trouve que tout le monde avait compris que nous ne serions jamais d'accord sur l'analyse de la dette d'aujourd'hui. Franchement, vos propos sont indignes de votre fonction, je suis désolé : aller faire une caricature parce que Jean-Luc DEGRAIX a pris un exemple d'un véhicule. J'imagine bien que demain, ce n'est sûrement pas en économisant un véhicule que l'on va changer la donne. Ce sera sûrement beaucoup plus de mesures. Peu importe, ce n'est pas cela ce qui nous inquiète aujourd'hui.

Bien sûr, aujourd'hui, vous fanfaronnez parce que subitement, en l'espace de 15 jours, l'épargne est passée de 4,3 à 5,9, à la grande surprise de Monsieur CADEGROS. Personnellement, je

considère, quand on est responsable d'un service, on n'a pas des surprises, surtout de cette ampleur. Le danger, c'est que la surprise, demain, elle peut être dans l'autre sens, et là, cela risque d'être beaucoup plus pénible. Encore une fois, mon but n'est pas de faire une attaque personnelle par rapport à Monsieur CADEGROS. Je dis simplement que l'on ne peut pas donner 4,3 millions d'épargnes le 2 ou le 3 décembre pour annoncer finalement le 3 janvier que c'est 6 millions ou 5,9 ou 4,9. Peu importe.

Le problème, Monsieur CADEGROS, c'est qu'aujourd'hui, vous dites et je le conçois. Encore une fois, par rapport à tout ce qui se passe aujourd'hui à un instant t, j'aurais tendance à dire – je suis assez d'accord à un petit bémol près – que cela aurait été mieux début décembre de nous annoncer une épargne plus proche du montant réel parce qu'on ne parle pas du budget. On parle du budget modifié n° 2 avec déjà 11 mois d'activité sur 12.

En général, quand on arrive à l'échéance, on peut avoir des petits écarts, mais je n'arrive pas à comprendre comment on a pu économiser 1,7 million ou 1,9 million – je ne sais plus combien – sur les dépenses à caractère général, sauf à décaler gentiment les dépenses sur début 2026. Mais ce n'est pas cela le propos.

Le problème, aujourd'hui, c'est que par rapport à cette épargne fabuleuse, vous retombez en gros à cinq années d'endettement, donc vous dites : « C'est génial, c'est super ». Encore une fois, à la condition que ces 5 millions d'épargnes se maintiennent dans la durée. Ce qui ne paraît pas évident, parce que – comme l'a dit Monsieur DEGRAIX – quand on prend les 4 millions d'euros d'endettement tous les ans, cela veut dire que grosso modo, c'est 100 000 € de frais financiers, d'intérêts d'emprunt, tous les ans supplémentaires. Cela va forcément plomber à un moment donné l'épargne.

Si l'on continue, je voudrais rebondir sur l'exemple qu'a pris Monsieur DEGRAIX. Si l'on se positionne en 2028 – ce n'est pas très loin – et que l'on continue à l'exact reflet de ce que vous avez fait sur les deux ou trois dernières années, on va augmenter la dette de l'ordre de 10 millions, donc elle va passer à 40 millions. Là, je pense qu'à 40 millions, vous allez voir les banquiers, si vous êtes encore en place, ils n'auront plus du tout le même accueil. J'estime qu'à 40 millions d'euros, nous n'aurons aucun banquier qui nous prêtera de l'argent. Cela veut dire que tous les investissements et les remboursements d'emprunts – parce que je vous rappelle et vous avez dû le faire avant moi –, ils vont monter à 2,5 millions, voire 3 millions, très rapidement, avec l'augmentation de la dette. Forcément, quand on s'endette, il faut rembourser un peu plus.

En 2028, en admettant que l'épargne se maintienne et que l'on arrive à générer entre 7 millions et 8 millions d'autofinancements, en intégrant les participations, si l'on n'a plus de nouveaux emprunts, cela veut dire que ces 7 millions et 8 millions, il faudra en prélever 3 millions pour rembourser et il en restera 4 millions pour investir. C'est cela le problème de fond, Monsieur CADEGROS. Ce n'est pas le problème que l'on soit à 6, 7 ou 8 années d'endettement aujourd'hui. Cela veut dire qu'en continuant comme cela, dans trois ans, il faudra diviser par deux le budget d'investissement de la Commune, et franchement, ce n'est pas du tout de la politique ou de la polémique politique.

M. le Maire : Attendez, Monsieur LAVAL, gardez le micro, je vous pose aussi la question à vous : si demain on est à 10 ans de désendettement, vous voteriez contre ?

M. LAVAL : Oui, évidemment.

M. le Maire : Merci. Excusez-moi, j'ai coupé le micro. Désolé, j'ai cru que vous avez fini. Je pense qu'en termes de politesse, je n'ai pas de leçon à recevoir.

M. LAVAL : Je crois que si, mais ce n'est pas le sujet. Encore une fois, le problème n'est pas d'être à 10 ans, le problème est de s'inquiéter quand on a 7 ou quand on a 8. Et arrêtez de focaliser sur ce nombre d'années. Nous avons bien compris que pour une raison magique, vous avez quasiment grimpé l'épargne à fin 2025 de 2 millions. Par rapport à ceci, vous pouvez tout dire, il n'y a aucun problème. Je dis simplement : est-ce que cet argent et cette magnifique économie sont durables pour les années suivantes ? Si ce n'est pas le cas, cela veut dire qu'on est dans l'impasse dans deux ans ou deux ans et demi et qu'il faudra diviser par deux les investissements parce qu'on n'aura plus les banques derrière, pour accompagner en termes d'emprunts. C'est cela le problème.

M. le Maire : Merci, Monsieur LAVAL.

Quand c'est mal géré, on est nul et quand on sait bien gérer, on est des magiciens. C'est juste de la bonne gestion.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je constate qu'en six ans, les délibérations de modification du tableau des effectifs n'ont jamais fait autant débat. Nous avons passé beaucoup de temps en début, mais depuis plusieurs mois, nous passons beaucoup de temps à ce Conseil sur la chamaillerie entre les droites à Saint-Chamond.

J'intervenais parce que je veux rappeler une règle, c'est que nous sommes en campagne électorale et il ne nous est pas permis de faire des références à quelques candidats qui soient dans ceux dans cette assemblée. C'est important. Vous ne respectez pas déjà souvent les règles en Conseil municipal, respectez-les au moins au niveau du code électoral, ce serait un peu mieux.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT.

Juste, Monsieur DEGRAIX, si vous pouviez me répondre, sur les 10 ans de désendettement, vous voteriez contre si on vous présente un budget avec 10 ans de désendettement ?

M. DEGRAIX : Moi, je ne veux pas voter pour 10 ans d'endettement, cela n'a rien à voir en fait. Ce n'est pas une question : « Est-ce que vous pouvez voter pour 10 ans d'endettement ? » « Oui, je suis pour ; oui, je suis contre ». Non, ce qu'il faut faire, c'est empêcher justement qu'il y ait ces 10 ans d'endettement, parce que nous le voyons.

Sur certaines collectivités, lorsque l'endettement est très élevé, après, on réduit sa capacité d'investissement et on ne peut pas transformer la ville. On sait qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de collectivités qui rencontrent ce genre de difficultés. C'est le cas des départements, c'est le cas de la Métropole aussi et on peut être vraiment très inquiet par rapport à cela.

Il va falloir à tous les niveaux serrer la vis et je ne veux pas qu'à la Ville de Saint-Chamond – parce qu'ici, nous sommes à Saint-Chamond et nous sommes des élus saint-chamonnais – on puisse se retrouver dans cette situation. Je le dis, je crois que ce débat est utile, il est important. De toute manière, qui que ce soit qui s'installe dans le fauteuil de maire, après les élections, il sera confronté ou elle sera confrontée à cette difficulté. Je pense que c'est en responsabilité que l'on devra prendre des décisions et ce ne sera pas facile.

Je le répète – et là aussi, je remercie Jean-Marc LAVAL de bien préciser qu'à un moment donné, dans la prise de parole, il ne faut pas tomber dans la caricature –, l'objectif est de se désendetter pour pouvoir investir, parce que la Ville de Saint-Chamond a besoin d'investissement, elle a besoin de continuer sa transformation. Et l'enjeu qui, aujourd'hui, nous est posé à travers ce problème de la dette – c'est très bien qu'il arrive en Conseil municipal, j'ai envie de dire, enfin –, c'est justement de trouver des solutions pour permettre à la Ville de Saint-Chamond de continuer à investir, de se transformer et d'apporter la meilleure qualité de vie aux habitants. C'est cela l'enjeu.

M. le Maire : Très bien. Je vais répondre sur les 10 ans de désendettement.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : En fait, vous posez une question sur les 10 ans de désendettement qui ne veut pas dire grand-chose. Cela dépend de sur quoi on s'endette. Si vous vous endettez pour acheter une maison, vous allez vous désendetter sur 30 ans, mais à la fin, votre maison vous appartient. Vous êtes enrichi. Si vous vous endettez pour acheter une voiture, à la fin, quand vous avez payé votre voiture, votre voiture est à la casse. Donc, cela ne veut rien dire.

Je vous dirai : « Oui, je veux bien endetter la Ville sur 10 ans sur des projets qui enrichissent la Ville et qui vont répondre aux Saint-Chamonnais ». Mais si c'est pour s'endetter pour couper les arbres, faire du goudron et qui ne prévoit pas l'avenir de la Ville, je vais vous dire que non. Voilà ce que vous avez fait pratiquement pendant tout votre mandat.

M. le Maire : Très bien.

Hors micro

M. le Maire : J'ai cru que vous aviez terminé.

Monsieur CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui. Ce que je voulais dire, cela fait 12 ans que je suis adjoint aux finances et je n'ai jamais menti aux Saint-Chamonnais et je ne mens pas ce soir. Si j'annonce qu'il y a une épargne qui a progressé, je suis extrêmement satisfait. J'avais prévu une épargne moins importante, c'est sûr, mais elle augmente parce que nos recettes progressent. Je vous ai expliqué les raisons, à cause du dynamisme de la Ville, nous avons vendu des bâtiments. J'ai eu l'heureuse surprise de constater que nos dépenses de fonctionnement avaient diminué. De gros efforts ont été réalisés au niveau de la Commune. Nos dépenses énergétiques diminuent avec tous les investissements que nous avons faits. Nous n'avons pas les factures tout de suite, nous les recevons progressivement, mais nous nous apercevons que nos dépenses énergétiques diminuent avec les investissements : changement d'ampoules en LED, isolations, changement de chaudière. Tout cela commence à porter ses fruits, donc nous avons une diminution, et une diminution aussi au niveau de la communication qui a été faite l'année précédente. Tout cela, nos dépenses diminuent, nos recettes progressent, cela nous fait une épargne qui progresse et j'en suis extrêmement content.

Tout le monde devrait être content ici. Quand on aime sa ville, on devrait être content que sa ville soit en bonne santé financière. Je vous entends, vous rouspétez, vous n'êtes pas content. Vous m'accusez de manipuler certains chiffres, mais je ne sais pas, quand on aime sa ville, quand

l'adjoint aux finances annonce de bonnes nouvelles, tout le monde devrait être satisfait, tout le monde devrait être content de cette situation.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS.

Je vais clore le débat sur cette délibération. Monsieur DEGRAIX, je vous posais la question sur les 10 ans parce que je trouve qu'il faut avoir une lignée et il faut la garder tout le temps. Demain, Saint-Étienne Métropole va présenter un budget à 10 ans de désendettement. Aujourd'hui, Saint-Étienne Métropole a une dette par habitant de 1 005 € quand la Ville de Saint-Chamond a une dette par habitant de 800 €.

Depuis tout à l'heure, vous criez, limite au scandale, en disant que ce n'est pas normal, etc. Pourtant, Monsieur DEGRAIX, à la Métropole, je vous ai bien observé. Je ne vous ai jamais vu lever le petit doigt, en Assemblée plénière et en Bureau des maires, pour dire : « Attention, Madame la Présidente, la dette est trop grande, il va falloir réduire notre train de vie. » Donc, il y a un « Jean-Luc DEGRAIX » à la Ville de Saint-Chamond, alors que nous avons une capacité de désendettement bien inférieure à Saint-Étienne Métropole, qui crie au scandale, qui en fait les choux gras et qui essaie de vous faire peur. Et puis, il y a le « Jean-Luc DEGRAIX » de Saint-Étienne Métropole qui valide les projets qui sont certainement bons, Monsieur DEGRAIX. Je ne dis pas que l'endettement de Saint-Étienne Métropole est mauvais, mais il y a un « deux poids, deux mesures » et je pense que quand on fait de la politique, on se doit d'avoir une colonne vertébrale et ce qui est vrai à Saint-Chamond doit être vrai à la Métropole, comme cela doit être vrai au Département, comme cela doit être vrai à la Région, comme cela doit être vrai aussi pour la France. On ne peut pas crier au scandale à un endroit et dans un autre, ne pas bouger, en disant : « J'ai ma place, je fais mon job, finalement, là, ce n'est pas grave. » Parce que la dette de Saint-Étienne Métropole comme celle du SITIV, qui la paie ? Les habitants de Saint-Chamond, nous, les propriétaires sur nos taxes foncières. À un moment donné, soit on a un discours qui est juste et qui ne varie pas, soit à un moment donné, on fait cela pour faire campagne et je trouve cela juste dommage, parce qu'en effet, c'est mentir aux Saint-Chamonais.

Madame SURPLY.

Madame SURPLY : C'est intéressant ce que vous dites, Monsieur CADEGROS. En fait, vous interrogez la probité des élus. Vous dites que vous n'avez jamais menti. Vous avez déjà menti, Monsieur CADEGROS, quand vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de dîner privé. Tout le monde le sait bien. Vous avez dit : « On a fêté un anniversaire », on le sait, j'ai les factures.

Vous avez déjà menti quand vous m'avez dit « Je ne peux pas vous donner les bilans de cette association parce que je dois les anonymiser ». Je vous ai demandé quatre bilans d'association. J'en ai reçu péniblement un seul, et rien n'est anonymisé parce que je ne sais pas ce que vous souhaitez anonymiser. Des chiffres, ça paraît compliqué. En tout cas, il n'y a rien de caviardé. Donc, si, vous avez menti à plusieurs reprises.

Je vais quand même revenir sur mes demandes initiales d'informations et de documents. Merci, Monsieur CADEGROS, de nous faire suivre les documents qui arguent et qui prouvent. On a besoin de voir. Vous avez tellement souvent menti que j'ai besoin de voir pour le croire cette hausse d'épargne fabuleuse, de nous les transmettre par mail ainsi qu'à mes collègues d'opposition.

J'ai vu certains de vos collègues souffler. C'est notre travail de rechercher l'information, d'avoir un tableau sur le nombre d'agents par service, car il n'est pas question, c'est ce que vous essayez

de sous-entendre, de virer les gens. Nous l'avons déjà évoqué en commission municipale. Il est question de parler des départs à la retraite, de mutualisation de postes, d'optimisation de certains services. N'agitez pas, parce que vous voudriez convaincre les Saint-Chamonais, des fanions que vous imaginez un peu.

J'ai demandé deux sortes de documents. Je voudrais que vous puissiez me dire sous quel délai je les aurai. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, merci.

Béatrice COFFY.

Madame COFFY : Je peux continuer ?

M. le Maire : On mettra aux voix.

Mme SURPLY, j'entends tout ce que vous dites. Sur ça, on a anonymisé les comptes. C'est quelque chose qu'on a vu au service juridique. J'en profite quand vous dites que vous avez menti. Non, on n'a pas menti.

Par contre, vous avez traîné quelqu'un dans la boue. D'ailleurs, ça avait fait la une du Progrès, le lendemain ou le surlendemain. Rappelez-vous, vous aviez porté plainte contre Gilles GRÉCO pour Doxing. Vous l'avez traîné dans la boue, ici, publiquement, etc., plein de pages dans Le Progrès. Je peux vous annoncer ce soir, chers collègues, que cette plainte a été classée sans suite par la police, c'est-à-dire que Madame SURPLY a humilié, a attaqué un collègue élu de la République qui s'engage pour les citoyens, et aujourd'hui pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. Cette plainte a été classée sans suite.

Des plaintes, il y en a d'autres, et je pense que ça va suivre. D'ailleurs, les auditions nous apprendront peut-être des choses et des concomitances entre les uns et les autres, peut-être dans l'opposition. En tout cas, cette plainte a été classée sans suite, et je tenais à le dire publiquement ce soir parce que, Madame SURPLY, vous avez blessé un homme, vous avez blessé une famille, vous avez blessé des amis. On ne peut pas jeter des gens en pâture, alors la presse s'en fait le relais.

Je pense qu'aujourd'hui, c'est important de dire que Gilles GRÉCO est innocent, que la plainte a été classée sans suite. Quand on classe une plainte sans suite à la suite des auditions, ça veut dire qu'il n'y a pas un millimètre de papier à cigarette pour une once de culpabilité. Je tenais à apporter tout mon soutien à Gilles GRÉCO, parce que ces histoires marquent, surtout dans ces périodes où nous constituons des listes. Parfois, certains disent : « Je ne veux pas forcément m'engager parce que je n'ai pas envie d'être jeté en pâture devant tout le monde ». Il y a d'autres collègues autour de cet hémicycle qui l'ont été. Il y aura des suites. Nous aussi, on donnera des suites judiciaires à tout ça parce qu'on ne se laissera pas faire. Donc, quand on parle de mensonge, vous avez engorgé la justice, vous avez engorgé le commissariat, Madame SURPLY, pour absolument rien.

Je propose qu'on passe au vote.

Luc CHEVALLIER, rapidement.

M. CHEVALLIER : Oui, simplement pour répondre à Madame SURPLY. On n'a jamais caviardé. On est de vrais Saint-Chamonais, on est des gens. Entendre ça me choque énormément. À Saint-

Chamond, il y a des gens qui, aujourd'hui et hier aussi, et malheureusement peut-être demain, sont dans le besoin. Donc, d'aller faire croire que les politiques, enfin, si nous sommes des politiques, on aurait caviardé, on aurait profité de dîners privés, c'est faux, archifaux. Je tiens à le dire. C'est faux, c'est archifaux.

M. le Maire : Très bien. On a assez discuté sur cette délibération aussi, Madame SURPLY. Si vous voulez demander une suspension de séance, c'est de droit. 30 secondes, après je vous coupe le micro.

Mme SURPLY : Monsieur CHEVALIER, quand je dis caviardé, je ne parle pas de caviar. Non, je vous assure que c'est vrai. Je parle de documents qu'on aurait anonymisés. Dans le terme judiciaire, on appelle ça caviarder. Je ne parlais pas du fait que vous ayez consommé du caviar. J'espère en tout cas que vous n'avez pas consommé de caviar sur le dos des...

M. le Maire : Merci.

Luc CHEVALLIER, rapidement.

M. CHEVALLIER : Je faisais un petit jeu de mots et j'avais compris ce que voulait dire caviarder, mais je reviens sur ce que vous avez dit. On n'a jamais profité de quoi que ce soit. Non, Madame. C'est faux, ce que vous dites. C'est archifaux. Vous mentez. Vous n'êtes que là et uniquement, comme d'ailleurs tous les gens d'extrême droite, pour faire peur aux autres. Ce n'est que la peur qui vous anime et animée par le doute que vous voulez jeter sur les politiques.

Là, il y a des gens bien, Madame. Ce qui est contraire, bien sûr, à vos idées. On est des gens bien.

M. le Maire : Très bien. Merci, Luc CHEVALIER.

Je vous propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des oppositions sur la délibération n° 3 ? Parce qu'on a beaucoup discuté. On est toujours sur la délibération n° 3. Monsieur DEGRAIX, vous ne semblez pas être d'accord. On attend la décision du groupe de Monsieur DEGRAIX. Vous faites quoi, Monsieur DEGRAIX ?

Qui est contre ? Tout le groupe de Monsieur DEGRAIX est contre. Ce n'est pas facile à suivre.

Qui s'abstient ? Europe Écologie Les Verts, Saint-Chamond pour tous et Saint-Chamond d'abord. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Béatrice COFFY, enfin, nous pouvons passer à la délibération n° 4.

DL20260004. MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES COMMUNAUX À DES AGENTS DE LA COMMUNE - MODALITÉS

Mme COFFY : Je m'aperçois que la délibération qu'on vient de passer a servi de prétexte. On passe à la suivante. Je ne relance pas la polémique. Mise à disposition de véhicules communaux à des agents de la Commune avec les modalités.

L'article 721-3 du Code général de la fonction publique et le décret du 25 février 2022 prévoient que les agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants puissent bénéficier d'un véhicule de fonction.

Au sein de la collectivité, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, le directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction qui fait l'objet d'une déclaration en avantage en nature.

De plus, la Commune dispose d'un parc de véhicules dont certains sont mis à disposition d'agents exerçant des missions particulières justifiant une autorisation de remisage à domicile. Ce remisage fait l'objet d'une déclaration en avantage en nature.

Les véhicules de service mis à disposition dans le cadre d'un remisage à domicile sont destinés aux seuls besoins du service et ne peuvent faire l'objet, hormis dans le cadre d'un déplacement domicile-travail, d'une utilisation à des fins personnelles. Au sein de la collectivité, vous avez la liste des remisages. Je vous signale d'ailleurs dans cette liste qu'il y aura deux véhicules en moins. Vous voyez qu'on fait des petites économies.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modalités de mise à disposition de véhicules communaux à certains agents de la Commune.

M. le Maire : Très bien. Merci à Beatrice COFFY.

Pas de questions. Des oppositions ? Quatre oppositions sauf Madame CALACIURA et Monsieur RIVAT.

M. DEGRAIX : On ne va pas faire ça toute la soirée, Monsieur le Maire. Parce que, si vous voulez, on ne va pas jouer avec ça. Quand on donne une position de vote, laissez juste le temps aux personnes de réagir par rapport à ça, parce que c'est la quatrième délibération. On a les votes. Je peux vous donner les délibérations sur ce qu'on a décidé parce qu'on a préparé le Conseil. Je peux dire que la 11, on va s'abstenir. La 22, on va voter pour. Je vous le dis, d'accord ? Parce que je n'aime pas trop ce procédé.

M. le Maire : Restez calme, Monsieur DEGRAIX. Tout va bien se passer. Juste un peu de coordination dans votre groupe, ça serait bien. C'est juste ça. Après, il y en a certains qui sont sur leur téléphone, je peux comprendre.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 5 et la parole est à Béatrice COFFY.

***DL20260005. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER À BIEN UN
PROJET ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN
QUALITÉ DE CHARGÉ(E) DE MISSION « VILLE AMIE DES AÎNÉS » SUR LE
FONDEMENT DES ARTICLES L332-24 À L332-26 DU CGFP***

Mme COFFY : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet et autorisation de recrutement d'un agent contractuel en qualité de chargé(e) de mission pour la Ville amie des aînés.

Afin d'assurer la mise en œuvre et la coordination de la démarche Ville amie des aînés à l'échelle communale, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé de mission Ville amie des aînés sur le fondement de l'article L. 332-24 à L. 332-26 du Code général de la fonction publique permettant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet déterminé.

Placé au sein du Centre communal d'action sociale, le ou la chargé(e) de mission aura pour rôle d'animer et de piloter une démarche transversale visant à adapter la Ville au vieillissement de sa population, à favoriser la participation citoyenne des seniors et à promouvoir le bien vieillir à Saint-Chamond. Il ou elle interviendra en lien étroit avec les services municipaux, les partenaires institutionnels et les associations locales et contribuera à la mise en œuvre d'actions en faveur des retraités, notamment en matière de prévention, de perte d'autonomie, de maintien du lien social et de développement d'actions intergénérationnelles.

Il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé de mission à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour exercer notamment les fonctions suivantes :

- élaborer en lien avec les directions concernées à un programme d'activités varié et adapté aux attentes des retraités ;
- organiser des événements récurrents et exceptionnels ;
- organiser le renouvellement du Conseil consultatif des seniors ;
- assurer la transversalité avec les autres politiques publiques, habitat, urbanisme, culture, sport, transport, santé, handicap ;
- identifier et mobiliser les financements externes en fonction des projets, la région, la CAF, la DAC quand c'est possible.

La personne ainsi recrutée pour cette mission pourra bénéficier d'un contrat d'une durée minimale d'un an et de six ans au maximum. Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire de grades d'attachés dans la limite du cinquième échelon. La rémunération sera déterminée en prenant en compte notamment les fonctions occupées.

Il est proposé donc au Conseil municipal d'autoriser la création de ce chargé de mission, d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir et d'imputer la dépense au budget principal de la Commune.

M. le Maire : Merci.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous nous abstiendrons sur ce recrutement comme nous le faisons à chaque recrutement de personnel en laissant cette responsabilité à votre majorité réduite.

Nous nous abstiendrons également devant la réalité de l'engagement de la Ville à ses réalisations en faveur des aînés. En effet, si la Ville se déclare engagée dans la démarche Ville amie des aînés, avec pour objectif d'adapter la Commune à son vieillissement démographique à travers les démarches transversales de lien social, elle a, en revanche, complètement oublié l'aspect aménagement et environnemental, au regard du nombre d'arbres que vous avez coupés tout le long de ce mandat, du nombre de surfaces goudronnées que vous avez imposées, toutes responsables de l'aggravation du changement climatique.

La Ville de Saint-Chamond n'a pas été épargnée par les épisodes de canicule. On sait que cet épisode touche principalement les personnes âgées. Nous sommes donc en droit de penser que Saint-Chamond, Ville amie des aînés, existe surtout sur le papier comme la plupart de vos projets.

Après près de 12 années de mandat de cette majorité, nous constatons toujours un nombre très insuffisant de bancs permettant aux personnes de se reposer lorsqu'elles souhaitent se promener à Saint-Chamond. Nous avons également de moins en moins d'ombres, car vous avez rénové de nombreuses places en sacrifiant les arbres. Les déplacements à pied ne sont pas suffisamment sécurisés, tant pour les enfants que pour les aînés.

Toutes ces nombreuses raisons nous amènent à dresser un bilan très négatif de l'action menée en direction des aînés. Il ne suffit pas d'aller serrer les mains en multipliant les photos pathos pour mettre en œuvre une véritable politique intergénérationnelle. Il y a pourtant tant à faire pour offrir un lieu où toutes les générations pourraient se retrouver durablement dans un espace ouvert à tous.

Le centre du Bujarret, par exemple, plutôt que d'en faire une opération commerciale au détriment des Saint-Chamonnaises et Saint-Chamonnais, ce lieu pourrait accueillir les aînés, ceux-là mêmes qui ont permis, par leur travail, l'existence de ce centre. Toutes les générations pourraient s'y rencontrer autour de loisirs, de sports de plein air et d'événements culturels. Ce lieu, imprégné de son histoire ouvrière, a marqué des générations d'enfants et doit continuer à vivre.

Être une Ville amie des aînés est une excellente idée, mais encore faut-il des personnes porteuses d'un véritable projet et non des responsables qui ne voient les personnes âgées qu'à travers les photos qu'ils publient sur les réseaux sociaux ou dans leur journal municipal.

M. le Maire : Très bien, ça allait loin là.

Michèle FREDIERE va vous répondre.

Mme FREDIERE : Oui, Monsieur MINNAERT, je pense que vous pourriez avoir une intervention beaucoup plus modérée que celle que vous veniez d'avoir parce que ce n'est pas acceptable de vous entendre parler de la sorte concernant les mesures qui ont pu être prises tout au cours des mandats concernant les seniors saint-chamonnais.

Il est vrai que vous êtes systématiquement absent de toutes les manifestations qui peuvent avoir lieu concernant les retraités alors que vous semblez leur porter un grand intérêt. J'avoue que je m'interroge, sur cette façon de voir les choses. Saint-Chamond a mis en œuvre depuis un certain nombre d'années pas mal de mesures que vous ignorez probablement, que ce soit au travers du restaurant municipal, à travers les portages de repas à domicile, que ce soit au travers du relais

avec les nombreuses animations qui peuvent avoir lieu concernant ces retraités saint-chamonais, que ce soit également au niveau du CCAS à travers les voyages qui sont organisés au cours de l'année, au niveau des animations également qui peuvent avoir lieu au cours des mois, que ce soit également au niveau du gala des retraités qui a lieu chaque année et qui accueille pas moins de 2 000 retraités saint-chamonais que ce soit au niveau du Conseil consultatif des seniors qui a été créé, j'en ai oublié la date, je dois le reconnaître, mais un Conseil consultatif des seniors qui a été relativement porteur et qui a permis de prendre un certain nombre de mesures parce qu'on a écouté les Saint-Chamonais retraités.

J'en passe parce que les mesures qui ont été prises et les actions qui ont été menées concernant les seniors saint-chamonais sont nombreuses et je pense qu'on a une population de retraités saint-chamonais qui est extrêmement satisfaite du travail qui a pu être réalisé.

Donc non, vous ne pouvez pas vous permettre, M. MINNAERT, de tenir les propos que vous venez de tenir ce soir concernant les actions qui ont été portées par le Centre communal d'action sociale.

M. le Maire : Très bien.

Vous êtes sûr que vous voulez répondre, Monsieur MINNAERT ? Bien sûr.

M. MINNAERT : Déjà, je viens aux invitations quand je les reçois. Effectivement, il y a beaucoup d'invitations que nous n'avons pas reçues. J'ai souvenir d'avoir entendu une personne qui s'est dit : « Mais qui a invité cette personne ? » lors d'une assemblée. Je ne dirai pas le nom parce que je n'ai pas l'habitude de répéter ce qui s'est dit en privé à une autre personne. Mais c'était absolument scandaleux qu'un élu de la majorité puisse dire : « Pourquoi avez-vous invité cette personne à cette assemblée générale ? » C'est important de savoir qu'on ne reçoit pas toujours les invitations à certaines assemblées.

Après, la différence avec certains de vous, c'est que je travaille. J'ai une vie professionnelle. Je ne suis pas un professionnel de la politique, d'une personne qui passe son temps à être du matin au soir, à pouvoir aller serrer les mains. Non, j'ai un autre travail à l'extérieur et je viens accomplir mon action politique après mon travail.

Maintenant, autre chose, vous vous attribuez des choses que vous n'avez pas faites. La restauration, c'est sous le mandat de Monsieur KIZIRIAN que ça a été fait. Le CCAS, quand on voit le nombre de gens qui y sont, ça prouve aussi que vous n'avez pas fait un énorme travail dans les personnes qui bénéficient du CCAS. Donc, oui, vous avez fait une action peut-être sur les personnes âgées, mais elle est relativement minime et surtout, vous n'avez pas du tout prévu un environnement. Une personne âgée, quand elle se promène dans la ville, elle a besoin de banc pour se reposer. Elle a besoin d'ombre et ça, vous ne l'avez pas du tout envisagé. La sécurité, c'est aussi prévoir l'avenir des Saint-Chamonais pour se prévenir de problèmes de canicule.

M. le Maire : Professionnel de la politique, Monsieur MINNAERT, vous savez, quand vous êtes maire de Saint-Chamond, je peux vous le dire, c'est un investissement du lundi au dimanche. C'est plus de 35 heures par semaine. Donc, on n'est pas des professionnels de la politique, mais par contre, c'est un investissement, croyez-moi, qui est sans faille, qui joue sur la vie amicale, qui joue sur la vie de famille. Vous pourriez demander à ma femme aussi. Donc, à un moment donné, parler de professionnel de la politique, non. Quand on aime notre commune, on fait les choses comme il faut. Il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas vraies.

Vous savez, autour de cet hémicycle, il y a énormément de gens qui travaillent. Monsieur MINNAERT, j'avais un travail que j'ai dû abandonner, justement, pour être maire de Saint-Chamond, un travail dans le privé, ça vous fera plaisir, d'ouvrier, même parfois à une époque, que j'ai dû abandonner pour être maire de Saint-Chamond à plein temps, parce que quand on est maire de Saint-Chamond, c'est un plein temps.

Vos attaques contre le CCAS, ils apprécieront, c'est en règle. Je trouve ça juste dommage. On a le droit de ne pas être d'accord. Vous partez, mais on en a l'habitude maintenant, depuis six ans, dans tout et n'importe quoi, vous nous parlez de Bujarret, des arbres. Nos aînés à Saint-Chamond, on les aime. Michèle FREDIERE l'a précisé, elle a fait beaucoup en 12 ans. On fait encore beaucoup. On a eu l'occasion de les croiser pour le gala des retraités à la salle Aristide Briand. C'est plus de près de 3 000 personnes qui y sont allées. On a eu l'occasion de les croiser aux vœux, au restaurant municipal, avec une animation dansante l'après-midi. Ça a guinché dans le restaurant toute l'après-midi. Que demander de mieux ?

Puis, on les accompagne au quotidien, avec le CCAS, avec le pass retraité, aussi, qui a été créé et lancé il y a quelques années. Donc, les retraités à Saint-Chamond, bien sûr, qu'on y tient, parce que c'est des gens qui ont œuvré toute leur vie pour les autres, et qui, aujourd'hui, ont le droit, aussi, que nous, on œuvre pour eux.

Puis, il y a des retraités, aussi, dans les associations, et leur dire merci aux retraités qui sont dans les associations, qui tiennent nos associations, et bien évidemment, heureusement que nous les avons. Je pense, Monsieur MINNAERT, qu'il n'y a rien à rajouter sur cette délibération.

Je vous propose que l'on passe au vote.

Intervention hors micro

M. le Maire : Très bien. Suspension de séance accordée. Cinq minutes. Merci.

Suspension de séance

M. le Maire : Mes chers collègues, la suspension de séance est terminée. Je vous propose que l'on reprenne nos travaux.

Si tout le monde a l'amabilité de regagner sa place. Il faudrait mettre, comme à l'Assemblée nationale, une petite sonnerie, comme ça, quand les suspensions de séance seraient terminées, on sonnerait. Très bien. Il manque encore quelques collègues. Si tout le monde veut bien reprendre place.

Si on peut récupérer les collègues qui sont restés dans la salle des mariages. S'ils veulent bien regagner cette magnifique salle du Conseil municipal, parce qu'à Saint-Chamond, nous avons la chance d'avoir une magnifique salle du Conseil municipal, qui est vraiment authentique, avec tous ces tableaux qui ont été légués, il y a maintenant quelques années, cher François, à la Ville de Saint-Chamond. Aujourd'hui, il y a beaucoup de salles de conseils municipaux qui sont des salles de conseils municipaux récentes, modernes, rénovées. À Saint-Chamond, on a cette chance-là. C'est plutôt agréable.

Je vois que tout le monde a maintenant repris sa place. Je vous propose qu'on mette aux voix la délibération n° 5.

Y a-t-il des oppositions ? Opposition du groupe de Jean-Luc DEGRAIX. Des abstentions ? 6 abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 6 et la parole est à nouveau à Béatrice COFFY. Peut-être, Madame COFFY, si vous l'acceptiez, passer la 6 et la 7 et on les votera séparément, vu que c'est deux autorisations de recrutement pour des contractuels.

**DL20260006. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN (E) ÉDUCATEUR (TRICE) DES
ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LE CENTRE NAUTIQUE
ROGER COUDERC PAR VOIE CONTRACTUELLE**

**DL20260007. AUTORISATION D'UN(E) CHARGÉ(E) DU PATRIMOINE PAR VOIE
CONTRACTUELLE**

Mme COFFY : L'autorisation de la première délibération est l'autorisation de recrutement d'un éducateur ou d'une éducatrice des activités physiques et sportives pour le centre nautique Roger Couderc, par voie contractuelle.

La Commune de Saint-Chamond recrute pour le centre nautique de Saint-Chamond un ETAPS placé sous l'autorité du directeur du centre nautique. L'ETAPS est chargé (e) entre autres :

- d'accueillir et assurer la sécurité des publics ;
- participer à l'enseignement de la natation scolaire et autres activités physiques et sportives ;
- encadrer les activités sportives des clubs ou animations municipales ;
- participer activement aux réunions d'établissement ;
- assurer la remontée d'informations ;
- mettre en œuvre et garantir la qualité du service offert tout en garantissant la sécurité des usagers.

En prévision des entretiens de recrutement et compte tenu des spécificités du poste et des compétences demandées, la collectivité se réserve la possibilité de recruter un agent par voie contractuelle en application de l'article L. 332-8, 9, 10 du Code général de la fonction publique qui prévoit que cette possibilité « Lorsque la date sur des fonctions ou les besoins de services le justifient », que les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans.

Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite de dix ans et si à l'issue des six ans le contrat est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée. Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence de la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives dans la limite du 10^{ème} échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement, oui, je dirai tout à la fin avec le dernier, ce sera la même formulation.

Donc, l'autre, c'est l'autorisation de recrutement d'un chargé ou d'une chargée de patrimoine par voie contractuelle.

La Commune de Saint-Chamond recrute pour son service événementiel un ou une chargée du patrimoine à temps complet, placée sous l'autorité de la directrice adjointe d'animation et de la culture, là où le chargé de patrimoine est en charge de la valorisation du territoire dans les domaines de l'architecture, de l'histoire, des arts. Dans ses missions, encore quelques exemples :

- la mise en œuvre de la politique de la Ville en matière de patrimoine, culture et design ;
- la gestion et la valorisation du patrimoine culturel local ;
- le montage de dossiers et des demandes de subventions, rédaction de note de convention.

En prévision des entretiens de recrutement et compte tenu des spécificités du poste et des compétences demandées, la collectivité se réserve le droit de recruter un agent par voie contractuelle en application de l'article L. 332-8, 9,10 du Code général de la fonction publique, qui prévoit cette possibilité lorsque la nature des fonctions et le besoin le justifient.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction express dans la limite de six ans et s'ils sont poursuivis au-delà des six ans, c'est pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial, dans la limite du 10^{ème} échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser ces recrutements, d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats à venir et imputer la dépense correspondant au budget principal de la Commune.

M. le Maire : Très bien. Merci à Béatrice COFFY.

Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

M. MINNAERT : Non, c'était moi qui avais demandé la parole.

M. le Maire : Honneur aux dames.

M. MINNAERT : Non.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, un peu de galanterie, s'il vous plaît. Vous avez coupé le micro de Madame SIMONIN-CHAILLLOT. Bravo. Ce n'est pas très classe.

M. MINNAERT : Vous avez coupé le micro, j'avais pris la parole en premier, c'est la troisième fois que vous me coupez le micro ce soir.

M. le Maire : Ce n'est pas très classe.

M. MINNAERT : Ce qui montre déjà, c'est que vous ne savez pas mener une assemblée. Déjà, vous n'avez toujours pas compris que systématiquement, quand vous ne laissez pas l'opposition vous répondre, alors que vous permettez de les critiquer, systématiquement on fait une suspension de séance. Ça prouve surtout que vous n'avez pas les épaules pour tenir le mandat que vous tenez actuellement, mais on n'en a jamais douté.

Voilà, vous me coupez.

M. le Maire : Non, je vous ai mis votre micro parce que pour la diffusion ça ne fonctionne pas. Dites juste merci, ça suffira.

M. MINNAERT : Quand j'ai envie de m'exprimer, je m'exprime de toute façon à tout moment, comme je le souhaite.

Je vais rappeler trois petites choses. J'étais dans les manifestations pour défendre la retraite à 60 ans. C'est très important pour les personnes âgées, ce que vous n'avez pas fait. Vous, votre parti politique, vous avez voté.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je me permets de vous couper le micro et de vous faire un rappel au règlement. L'article 15 : « *Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 12.* »

Je vais juste finir de lire l'article 12 où ça dit que « *le Maire a seul la police de l'Assemblée* ». Monsieur MINNAERT, gardez vos nerfs.

Madame SIMONIN-CHAILLLOT, pendant que Monsieur MINNAERT se calme, je vous propose que vous parliez.

M. MINNAERT : Je reprendrai de toute façon la parole, quoi qu'il arrive.

M. le Maire : Oui, mais calmez-vous. Madame SIMONIN-CHAILLLOT va parler et après vous pourrez reprendre la parole.

M. MINNAERT : C'est vous qui êtes énervé. D'ailleurs, vous avez peur qu'on vous réponde, c'est pour ça que vous coupez.

M. le Maire : Allez-y, Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLLOT : Je ne vois pas comment vous pouvez savoir que Monsieur MINNAERT s'écarte du sujet alors qu'il est en train de parler des personnes âgées. Donc, c'était bien le sujet de la précédente délibération sur lequel vous l'avez interrompu. Vous avez fait pendant une heure un jeu de ping-pong avec vos anciens partenaires qui sont maintenant en opposition. On ne vous a pas dit que vous étiez complètement en dehors et pourtant c'était le cas. Donc, je ne vois pas pourquoi vous ne nous laissez pas nous exprimer comme nous le souhaitons.

M. le Maire : C'est bon. Vous vous êtes calmé, Monsieur MINNAERT ?

M. MINNAERT : Je suis très calme, tout à fait.

Arrêtez, systématiquement « vous êtes énervé » et vous attribuez aux autres un énervement qui n'est pas. Vous savez, la personne qui est énervée, comme on vous l'a déjà dit, on vous voit systématiquement sautiller sur votre chaise et sautiller avec vos pieds.

M. le Maire : C'est parce que je suis un hyperactif, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je ne sais pas qui est le plus énervé ici. Aucun problème, avant de m'énerver, il vous faudra beaucoup.

Je vais rappeler, nous, nous étions dans les manifestations pour défendre les personnes âgées, pour défendre la retraite aux 60 ans, ce que vous n'avez pas fait. À l'Assemblée nationale, votre majorité a voté pour la loi où on faisait travailler les gens plus longtemps. Vous êtes à LR et c'est bien LR qui a voté avec la Macronie.

La deuxième chose, nous n'avons jamais mis dehors, nous n'avons jamais voulu mettre dehors des ouvriers qui venaient défendre le Bujarret, qui étaient des retraités. Vous les avez maltraités, des gens qui venaient défendre un bien qu'ils avaient donné à la Ville par la sueur de leur travail. C'est le non-respect des personnes âgées. Maintenant, je vous dirai même, c'est que dans votre majorité, les deux personnes que vous avez virées, que vous avez rejetées, c'était aussi des retraités. Ne venez pas nous donner des leçons sur les personnes retraitées, comment la gauche et les écologistes les défendent.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous savez la différence entre vous et moi ? C'est que moi, un jour, j'ai été ouvrier dans ma vie à la différence de vous, Monsieur MINNAERT. En plus, vous devriez laisser la tête de liste à un retraité, Monsieur MINNAERT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Madame COFFY, concernant les deux délibérations, nous aimerions avoir une explication concernant le choix d'un recrutement par voie contractuelle, plutôt que le recrutement d'un agent territorial.

Mme COFFY : Oui, pour le chargé de mission, sur quel poste ?

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le premier.

Mme COFFY : Pour la piscine, vous savez qu'on a pris déjà, par remplacement d'une personne qui n'était pas là, on a pris déjà quelqu'un qui agit, qui remplace cette personne. Donc, on va ouvrir un poste, parfois contractuel, parce que c'est très difficile de trouver des ETAPS. Je vous le dis, il y a eu plusieurs essais. Donc, c'est un non-fonctionnaire, pour l'instant, qui s'est présenté et qui assure, pour l'instant, ces missions. Il y a beaucoup de chances que ce soit lui qui soit au poste après.

M. le Maire : Madame SIMONIN-CHAILLOT, s'il vous plaît, avec le micro, que ça soit bien enregistré pour tout le monde. Je vous donne la parole, je vous remercie.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Il y a le même problème pour le recrutement d'un chargé de patrimoine.

M. le Maire : Si Béatrice COFFY veut bien aussi reprendre le micro, s'il vous plaît. Merci.

Mme COFFY : Sur la culture, c'est aussi par voie contractuelle.

M. le Maire : S'il n'y a pas de titulaire, on se laisse la possibilité de recruter un contractuel.

Mme COFFY : S'il n'y a pas de titulaire, on prend...

M. le Maire : On se laisse la possibilité de...

Mme COFFY : Ça ne veut pas dire que ce soit sûr que ce soit un contractuel, mais on est obligé de faire cette démarche en Conseil municipal, parce que si jamais on n'a pas de fonctionnaires qui ont postulé sur ce poste-là, ça repousse de trois mois au moins encore le remplacement des personnes.

M. le Maire : Tout à fait.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

Si Béatrice COFFY veut nous dire encore un mot.

Mme COFFY : Je voudrais vous dire juste un petit mot, une petite phrase. Vous savez que je quitte les fonctions, je l'ai annoncé. J'ai été très heureuse comme vous de participer à ces 12 ans au sein de la municipalité, mais j'ai une petite phrase à vous dire pour les Saint-Chamonais. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons collectivement être à la hauteur de nos responsabilités, qui est la nôtre, devant les Saint-Chamonais.

Je crois que c'est très important. Je tenais à vous le dire ce soir. Je remercie aussi tous mes services, tous ceux qui ont participé avec moi au travail de Saint-Chamond et au recrutement.

J'en suis fière et très contente. Merci à tous.

M. le Maire : Très bien. Merci à Béatrice COFFY. La remercier pour son investissement pour la collectivité depuis 12 ans et ces six dernières années en tant qu'adjointe aux ressources humaines. C'était un travail du quotidien auprès des services parce que, finalement, la Mairie est une grosse entreprise avec de nombreux salariés à l'intérieur. Béatrice a toujours mis beaucoup d'énergie, beaucoup de cœur, quelles que soient parfois les difficultés, mais elle s'est toujours battue. Merci à vous, Madame COFFY, pour votre investissement, pour la Ville de Saint-Chamond, parce que, finalement, être élu, c'est s'investir pour les autres. Ici, c'est pour les habitants de la Ville de Saint-Chamond. Merci à vous.

Je vous propose que l'on passe au vote la délibération n° 6.

Y a-t-il des oppositions ? Six oppositions, Agir pour les Saint-Chamonais. Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions : Europe Écologie Les Verts, Saint-Chamond pour tous, Saint-Chamond d'abord. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 7.

Y a-t-il des oppositions ? Monsieur DEGRAIX, y a-t-il des oppositions ? Oui, mais Madame SIMONIN-CHAILLOT avait levé la main. Donc, la pauvre, elle a le droit de se tromper aussi. C'est humain.

Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions. Donc, six abstentions, six oppositions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 8 et la parole est à Pierre-Mary DESHAYES.

DL20260008. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT NUMÉRIQUE ET TÉLÉPHONIQUE : CANUT

M. DESHAYES : Merci, Monsieur le Maire, et bonjour à tous.

Cette délibération, j'imagine, devrait recueillir l'aval de tous parce qu'elle vise à optimiser et rationaliser nos coûts en matière numérique et en matière de communication. En effet, il est proposé d'adhérer à la CANUT.

La CANUT, c'est la Centrale d'achat du numérique et des télécoms. C'est une centrale d'achat qui est soumise aux dispositions du Code de la commande publique et qui est une association de 1901 et qui a pour objet de proposer aux communes du matériel, des logiciels, des prestations de services à des conditions qu'elle a négociées. Cette centrale n'est pas obligatoire, c'est-à-dire qu'on peut, si on trouve mieux sur certains domaines, on n'est pas obligé de passer par elle.

Ça a aussi pour objet de simplifier les démarches d'achat et les démarches en matière de procédure et de nous faire bénéficier d'un large catalogue de produits et de services.

Il est donc proposé d'adhérer à la CANUT pour une cotisation annuelle de 1 152 €.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous sommes favorables à l'adhésion de cette centrale, qui est par ailleurs une association, loi 1901, dédiée aux collectivités. Elle ne s'inscrit donc pas dans une démarche de profit commercial, mais bien dans une logique d'aide et de service aux bénéficiaires de tous. Il y a plus de 20 ans, la Ville a voté un vœu grâce à l'engagement de Madame Érika LESTARD, personne très investie dans la vie politique et associative, notamment avec le CCFD Terre Solidaire.

Elle avait présenté le vœu intitulé « L'éthique sur l'étiquette », qui a été voté à l'unanimité, sans aucune abstention, à l'époque de Monsieur DUCARRE. Si malheureusement Madame Érika LESTARD nous a quittés depuis plusieurs années, déjà son action et ses convictions demeurent à travers ce vœu qu'elle avait permis de faire adopter par le Conseil municipal de Saint-Chamond. Ce vœu engageait la Ville à s'assurer que tous les achats et appels d'offres respectaient des critères éthiques garantissant que les entreprises retenues vérifiaient que les produits ne sont pas issus de l'exploitation humaine et ne portent pas atteinte à l'environnement.

Nous souhaiterions savoir comment ce vœu voté entre 2001 et 2008 reste une référence active et n'a pas été jeté aux oubliettes. Il est primordial qu'il continue d'être mis en œuvre à chaque achat de la collectivité. Il est regrettable de ne jamais le voir mentionné ou utilisé comme référence

dans les dossiers d'achat de la Ville de Saint-Chamond et nous l'avons pourtant déjà rappelé plusieurs fois.

M. le Maire : Très bien. Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Merci.

Adhérer à cette centrale d'achat ne me semble ni pertinent ni justifié. Comme vous l'aviez vous-même indiqué, nous disposons déjà de plusieurs centrales d'achat, l'UGAP, le RESAH, le CAIH, et je me permets de vous rappeler que le SITIV dispose également de sa propre centrale d'achat, centrale que vous n'avez d'ailleurs pas mentionnée. Dans ces conditions, cette ligne de dépenses ne me paraît ni justifiée ni opportune. Certes, le montant peut sembler modeste, mais additionnée à d'autres, cette dépense engendre des frais supplémentaires qui ne me paraissent pas nécessaires ni prioritaires. Sauf, bien entendu, si vous avez identifié un besoin précis en matériel ou en logiciel.

Je vous demande donc de nous indiquer précisément quel matériel ou quel logiciel vous entendez acquérir par le biais de cette centrale et en quoi ceci ne pourrait pas être obtenu via les dispositifs existants, car s'il est légitime de changer de centrale lorsque celle existante ne répond pas aux besoins, encore faut-il en démontrer clairement la nécessité.

M. le Maire : Très bien.

Juste dans votre intervention, Monsieur BOUCHACOURT, il y a eu une erreur. Vous avez parlé d'Econocom. Il n'y a que les villes lyonnaises qui ont le droit d'avoir cette centrale d'achat, Econocom. Il n'y a que les Lyonnais. Oui, mais il passe par Econocom, le SITIV.

M. DESHAYES : Vous m'avez repassé la parole, Monsieur le Maire ? Oui, c'est bon.

Pour répondre à Monsieur BOUCHACOURT, les équipes ont quand même consulté largement le catalogue avant de proposer l'adhésion. Par rapport à ce qu'ils ont regardé sur le renouvellement de matériel, notamment des ordinateurs et des écrans qui ne sont plus compatibles avec la bascule Windows. Aujourd'hui, normalement, sur la première commande qu'on ferait sur la CANUT, on rembourserait l'adhésion. C'est du matériel informatique dans un premier temps, oui. Très bien.

M. le Maire : Pour la précision, et je le répète par rapport au SITIV, ils ont fermé l'accès à Econocom depuis que la métropole lyonnaise a rejoint le SITIV. Donc, on ne peut plus commander par Econocom.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, merci.

J'ai deux questions concernant l'adhésion à la CANUT. Est-ce que vous pouvez un peu plus décrire les deux accords-cadres ? Monsieur DESHAYES vient de commencer, mais sur la sécurité et le matériel.

Quelle est l'économie estimée ? Parce que j'imagine que si vous souhaitez adhérer à cette centrale d'achat, c'est pour réaliser des économies à n+1. Est-ce que vous avez un taux, un montant à nous donner sur la qualité de l'économie réalisée ?

M. DESHAYES : Alors, à l'instant t, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Dans la mesure aussi où on est sur de renouvellement de matériel, et le but du jeu, c'est d'en prolonger le plus possible la vie. Donc, le jour où on n'a pas d'autre choix que de renouveler, l'idée est de passer par ce type de centrale d'achat.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous donner un montant parce qu'on ne budgète pas les pannes à l'avance.

M. le Maire : Bien évidemment, on fera des économies avec cette centrale d'achat. En effet, sur le matériel informatique, on essaie de le pousser le plus possible. Je rappelle qu'il y aura un renouvellement municipal au mois de mars. Donc, certainement, pour la Commune aussi, un renouvellement en termes de matériel informatique pour le prochain mandat et les futurs élus.

M. DESHAYES : Dernière précision que j'aurais peut-être pu apporter avant. Si jamais il s'avère qu'on veut quitter la CANUT, parce qu'on se rend compte que finalement, ce qu'il nous propose ne correspond pas, on est engagé sur une année. Donc, on peut le faire à loisir.

M. le Maire : Très bien. Merci à Pierre-Mary DESHAYES.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions ? Des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? Des abstentions ? Monsieur DEGRAIX. Madame DUVERNAY, vous ne vous abstenez pas ? Si, il faut lever la main. Vous pouvez textoter. On le fait tous un petit peu, mais il faut voter. Donc, six abstentions, Agir pour les Saint-Chamonais. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 9 et la parole est à nouveau à Pierre-Mary DESHAYES.

DL20260009. CONVENTION DE MUTUALISATION DES ATELIERS NUMÉRIQUES POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

M. DESHAYES : Merci.

Cette délibération vise le renouvellement de la convention qui a été conclue avec la ville de Genilac pour permettre aux habitants de Genilac de bénéficier de l'atelier numérique. Ça a été initié en 2024. Ça s'est poursuivi en 2025. On a tiré un bilan extrêmement positif avec nos homologues de la mairie de Genilac. Il est donc proposé de renouveler cette convention qui permet aux habitants de venir sur, je vais vous donner le nombre d'ateliers, sur 13 ateliers, entre 6 et 12 personnes suivant le thème abordé. Les grands thèmes, c'est les bases de l'ordinateur, la culture numérique, la cybersécurité et la gestion des photos.

Il est donc proposé que ces ateliers soient facturés pour 160 € à la commune de Genilac, soit un total de montant perçu par la mairie de Saint-Chamond de 1 920 €.

M. le Maire : Très bien, merci à Pierre-Mary DESHAYES.

Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Oui, merci.

Je souhaite exprimer toute ma satisfaction concernant cette délibération. Cette convention, qui a été mise en place en 2024, à laquelle j'ai contribué dans le cadre de la délégation qui était alors la mienne, a aujourd'hui pleinement démontré son utilité. Sa reconduction apparaît donc pleinement justifiée.

Cette action s'inscrit dans les orientations portées par notre collectivité et répond de manière concrète aux besoins identifiés sur notre territoire. La qualité des ateliers proposés repose à la fois sur le professionnalisme et les qualités humaines de la conseillère numérique de la Ville de Saint-Chamond, ce qui explique les retours très positifs des participants. La satisfaction exprimée par les usagers comme par la commune de Genilac confirme la pertinence de ce dispositif et justifie pleinement sa poursuite dans la durée.

Nous voterons pour.

M. le Maire : Très bien, merci.

Merci à Pierre-Mary DESHAYES de continuer à faire vivre ce dispositif avec Genilac. La bonne entente qu'on peut avoir avec les communes, la bonne entente, c'est aussi important. Merci à lui.

Madame SURPLY, pardon.

Mme SURPLY : Non, je vous en prie.

J'avais une petite question. Évidemment, mutualiser les ateliers numériques, c'est tout ce qu'on souhaite, parce qu'il y a une synergie qui se fait, qui est positive. Je suis interpellée par votre phrase avec « Un très bon taux de remplissage », mais quel est ce taux ? Parce que quand on dit un très bon taux de remplissage, on ne dit pas vraiment tout.

M. DESHAYES : C'est une question de formulation. À chaque atelier, on avait 100 % d'inscrits. Par contre, il y a des ateliers où des gens ont eu des empêchements et n'ont pas pu se rendre, mais on fait 100 % d'inscrits sur les ateliers qui sont proposés.

M. le Maire : 100 % d'inscrits. Que demander de mieux ?

Mme SURPLY : Du coup, vous avez 100 % d'inscrits, et après, vous obéissez à la loi des 20-80 sur un événement, il y a toujours un empêchement. On dirait ça, 20-80 ?

M. le Maire : Ça dépend des saisons. Parfois, il y a la gastro, la grippe.

M. DESHAYES : Non, puis il arrive même qu'il y ait des gens qui s'inscrivent largement à l'avance, et puis qui oublient, parce qu'il faut garder les petits-enfants.

M. le Maire : Non, mais après, vous savez, c'est un peu dur en pourcentage, parce que juste sur les ateliers, c'est entre 6, 9 ou 12 personnes qui peuvent s'inscrire.

Mme SURPLY : Justement, est-ce qu'on ne pourrait pas travailler un rappel ? Parce que parfois, si c'est des personnes d'un certain âge, est-ce qu'on pourrait travailler là-dessus ?

M. le Maire : Oui, puisque ce n'est pas nous, Madame SURPLY.

M. DESHAYES : Oui, pour le coup, ce n'est pas nous, mais on a évoqué quand même ce point au cours des réunions, et ils réfléchissent à une alerte par SMS.

M. le Maire : Oui, parce que je le rappelle, dans la délibération, c'est pour les habitants de Genilac, la commune de Genilac. Donc, si c'est à la Ville de Saint-Chamond d'aller rappeler les habitants de la commune de Genilac, ça risque d'être un peu complexe, mais j'ai toute confiance en la ville de Genilac pour trouver des solutions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : On va parler d'un thème qui nous est cher, le développement durable. J'ai oublié la 10, les archives. Dans mon document, c'est inversé, la 11 et la 10. On va parler des archives et la parole est à François MORANGE, mais ça nous tient aussi à cœur, les archives.

**DL20260010. POLITIQUE D'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE – MISE EN PLACE D'UN
SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE) ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-
CHAMOND ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)**

M. MORANGE : C'est une question technique, mais il faut qu'elle passe au Conseil. Il s'agit de la mise en place d'un système d'archivage électronique, en acronyme SAE, entre la Commune de Saint-Chamond et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes, que vous connaissez sous le nom de SITIV.

La Commune de Saint-Chamond est adhérente au SITIV depuis le 1^{er} janvier 2014, et la Commune souhaite bénéficier d'un accès complet à cet outil de gestion des documents numériques. La politique d'archivage numérique a pour objet de poser un cadre réglementaire, de formaliser les rôles des différents intervenants, de définir les services proposés par l'autorité d'archivage et les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre opérationnelle et une garantie d'intégrité, traçabilité et sécurité des données contenues dans le SAE. Cette dernière a été élaborée par le service des archives municipales de la Commune de Saint-Chamond, en lien avec le SITIV, prestataire technique, dans la mise en place du SAE. Ce document était visé par les Archives départementales de la Loire dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État.

Il est proposé d'accepter la mise en place d'un système d'archivage électronique entre la Commune de Saint-Chamond et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes, le SITIV, dans le cadre de la politique d'archivage numérique.

M. le Maire : Très bien. Merci à François MORANGE.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose cette fois qu'on passe à la délibération n° 11. On va parler de développement durable et faire un bilan de la démarche RSO que nous avons lancée il y a maintenant quelques années.

DL20260011. ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) DE LA COLLECTIVITÉ

M. CHANGEAT : Oui, merci, Monsieur le Maire. En 2019, exactement.

En préambule, je voulais remercier et rendre hommage à Anne-Claire CHARRE, directrice du service RSO, pour son investissement et son travail pour faire vivre cette démarche RSO depuis les cinq années que je vais vous présenter.

Au cours des cinq dernières années, la collectivité a engagé cette démarche de responsabilité sociétale des organisations, démarche RSO, qui s'est structurée autour de plans d'action annuels. Vous savez que chaque début d'année, il y avait une délibération, on prenait acte d'un plan d'action, d'un bilan et d'un plan d'action. Il s'agissait, pour l'équipe municipale, de montrer le sens qu'elle souhaite donner à l'action publique.

Au terme de ces cinq ans, un document d'évaluation a été réalisé à partir d'un diagnostic partagé afin de rendre compte de l'évolution de nos pratiques et des avancées réalisées depuis 2019, tant au niveau interne qu'externe, tout en mettant en lumière les principes qui guident l'engagement de la collectivité. La RSO repose sur une approche partenariale, vous allez le voir, en collaborant étroitement avec les agents, les acteurs locaux, les citoyens et les partenaires institutionnels. La Ville a tenté de construire des ponts et créer des synergies, favorisant ainsi une responsabilisation partagée.

Cette démarche collaborative a permis de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à l'importance des enjeux sociétaux et environnementaux, intégrant ainsi la RSO au cœur des actions quotidiennes. Ce fut du concret. Donc, on a eu un programme d'Ateliers durables, notamment, et la mise en place de temps dédié, notamment lors de salons « Demain autrement » que nous avons organisés, qui ont permis de partager ces préoccupations avec les habitants. Donc, c'était le volet animation de la démarche RSO.

Je remercie tous les services qui ont travaillé ensemble sur ces événements et sur l'événement, notamment, du salon Demain autrement, qui était très réussi, notamment en 2025, et cette, finalement, implication de tous les services.

Cette démarche qualité, parce que c'est une démarche qualité, a permis de suivre et d'évaluer nos actions de manière transversale. Le suivi régulier des actions entreprises, qui étaient en fait les projets municipaux, est essentiel pour garantir la transparence et la redevabilité de nos engagements. En rendant compte régulièrement des résultats obtenus, la collectivité a pu ajuster sa stratégie et répondre aux attentes de la population. Cette évaluation met en lumière les progrès réalisés, mais aussi les défis qui demeurent, puisqu'une démarche RSO ne s'arrête pas au bout de cinq ans, elle continue, puisqu'on a une évaluation de nos actions qui perdurent.

Cette démarche est toujours perfectible en termes d'appropriation par les agents, les élus et la population pour garantir son efficacité et sa pérennité et la faire évoluer vers un modèle encore plus inclusif. En effet, la RSO est un processus dynamique qui nécessite une adaptation constante et une volonté de progrès.

Je vais vous parler un peu de la méthodologie de l'évaluation, puisqu'on a eu une année de travail avec des groupes de travail tout au long de l'année 2025 qui ont regroupé des élus et de nombreux techniciens par grande thématique, qui étaient les cinq critères que nous avons au niveau de notre démarche RSO, avec 123 participants pour 10 réunions de travail d'évaluation des pratiques. Tous les services ont travaillé à cette évaluation.

L'objectif a été de faire l'inventaire des nouvelles pratiques à partir du même questionnaire que nous avons mené en 2019, ou qui a été mené en 2019, afin de nous repositionner sur un nouveau bilan de performance, c'est-à-dire qu'il y avait eu une évaluation en 2019 des pratiques et qu'en 2025, nous avons évalué de nouveau nos pratiques et là, on a pu voir si on avait progressé sur toutes nos actions et sur nos grands critères.

Ce bilan s'est appuyé sur des actions factuelles mises en place depuis 2019 et matérialisées dans le rapport que vous avez eu en annexe et qui a été présenté en commission RSO.

Je vous le montre. Je vais vous nommer quelques exemples sur les cinq grands critères. Sur la gouvernance, par exemple, on a eu des actions phares qui fut le volet sensibilisation aux enjeux, avec la mise en place de la programmation annuelle d'ateliers durables, avec les acteurs locaux à destination de la population, qui a vraiment pris et qui est devenue, finalement, une institution chaque année, des agents et des élus, et la création, bien sûr, du salon Demain autrement.

En termes de ressources humaines et conditions de travail, on a eu, par exemple, la généralisation du télétravail et la création aussi d'une journée des agents autour de la santé mentale.

En termes d'aménagement durable et d'urbanisme, bien sûr, les nombreuses rénovations de nos places, telles que Neyrand, l'Hôtel-Dieu, l'Île-de-France, avec l'intégration de critères traitant de la mixité des usages, la récupération des eaux de pluie, végétalisation, désimperméabilisation, l'éclairage LED, la sécurité aussi, la désimperméabilisation et la végétalisation de nos cours d'école. Chaque année, on a fait une cour d'école, Verlaine, Debussy, Cézanne, la dernière, l'école du Châtelard.

En termes de dynamique locale, la création de nouveaux espaces de diffusion, comme la nouvelle salle Roger Planchon, l'espace Notre-Dame, bien sûr, qui a ouvert, l'année dernière, l'atelier numérique et la modernisation des espaces de la médiathèque.

En termes de préservation de l'environnement, sur le volet biodiversité, bien sûr, la labellisation Territoires engagés pour la nature, chère à mon ami Yves ALAMERCERY, qui a permis la réalisation d'un plan d'action ambitieux avec, entre autres, la restauration de 14 mares, plus de 2 000 m de plantations de haies, la création de trois prairies urbaines de 600 m² chacune, la création aussi de quatre microforêts urbaines Miyawaki.

Enfin, le volet rénovation énergétique, on en a parlé tout à l'heure quand on parlait budget. Le suivi du décret tertiaire sur tous nos bâtiments avec l'intégration d'un objectif de 60 % d'économie d'énergie lors de chaque rénovation. On a eu des exemples importants avec des gains importants en termes d'économie d'énergie. La Halle des sports Pierre Joannon, l'école du Châtelard et bientôt l'école de Chavanne en cours, qui permettent de réaliser de grosses économies de flux.

Notre engagement vers une responsabilité sociétale ne s'arrête pas ici. Il doit se renforcer, s'amplifier, tant dans nos pratiques internes que dans notre relation avec l'extérieur. Enfin, nous souhaitons que cette évaluation soit non seulement un bilan, mais aussi une invitation à

poursuivre le cheminement ensemble vers un modèle de responsabilité sociétale et où chacun a sa place et où l'action publique prend tout son sens, et on l'a vu dans les différentes actions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'évaluation de la démarche RSO. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci à Bruno CHANGEAT pour cette présentation synthétique.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Cinq années de démarche RSO pour en arriver là. Cinq années et tout ça pour ça. Cinq années et quelques mesurées à l'arrivée. Je ne pensais même pas que certaines choses que vous alliez évoquer, vous allez oser les évoquer, tellement que c'est honteux de parler des places et même l'église Notre-Dame comme dans le RSO.

Que retenir, d'ailleurs ? Le salon Demain autrement, les ateliers pour apprendre à faire sa lessive, les achats de papiers recyclés, non, des soirées-conférences où la municipalité passe vraiment pour s'arrêter, sans vraiment s'arrêter, mais surtout pour dire « On vous a vu ». Toute cette démarche a débouché sur quelques gestes individuels, des gestes qui semblent donner bonne conscience, mais qui sont terriblement culpabilisants, parce qu'engager une véritable transition écologique nécessite des politiques publiques fortes.

Par exemple, développer des achats responsables et éthiques, tracer un véritable plan vélo. À Saint-Chamond, même les subventions aux associations sont distribuées sans critères transparents à l'œil. À Saint-Chamond, le plan vélo évite soigneusement le centre-ville pour ne pas gêner les automobilistes. On oublie que partout, les arbres tronçonnés, les places goudronnées, ni les zones humides détruites.

On se souvient de votre empressement à faire venir encore plus de voitures via la bretelle d'autoroute de La Varizelle et à faire modifier le PLU pour bétonner le centre du Bujarret, au profit d'un centre pour quelques sportifs au détriment du centre aéré construit pour les enfants des ouvriers de Saint-Chamond.

Que dire de la volonté d'impliquer les habitants dans la vie publique ? Ils sont un certain nombre, individuellement ou regroupés, à avoir pris part à la réflexion et s'être investis dans plusieurs réunions en vue du projet Lavieu. Contre toute attente, vous décidez purement et simplement de l'abandonner. Tous les protagonistes l'ont découvert en ouvrant le journal Le Progrès. Vous ne donnez vraiment pas envie de s'impliquer dans la vie publique.

Vous avez donc à répondre aussi de ces questions. Quel est le coût pour la Commune de ce projet aujourd'hui abandonné et notamment le montant de la prestation de l'agence d'urbanisme Big Bang, dont le travail a finalement été jeté à la poubelle ? Où est le travail RSO ?

Ce revirement sans concertation constitue un mépris à l'égard des conseils citoyens de quartier et de l'ensemble des personnes qui y ont participé. Où est la volonté d'impliquer les habitants dans la démarche RSO ? Ce bilan n'est pas glorieux, vraiment pas. Concrètement, il aurait mieux fallu vous taire. Je vous retourne le compliment.

M. le Maire : Je vous retourne le compliment.

Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Monsieur MINNAERT, je pense que tout au long du mandat, c'est vous qui auriez dû un petit peu moins parler. Vous êtes très redondant dans votre argumentaire. Vous êtes dans la caricature.

Je ne veux pas revenir sur les attaques sur la RSO, mais nous avons, pour vous dire qu'en termes de chiffres, on a réalisé 155 actions qui étaient du concret. Ce n'est pas de l'idéologie comme vous en faites.

Concernant cette démarche auprès des habitants, il n'y a pas de culpabilisation. C'est une démarche positive. On l'a voulu positive, justement, avec la directrice RSO, c'est de, justement, apporter une animation, des ateliers, je pense, qui ont vraiment pris. Le salon, on a vu comme ça a marché. Donc, les habitants se sont impliqués dans la démarche. On a réussi à créer une synergie sur notre territoire d'acteurs locaux qui avaient des initiatives, mais qui travaillaient chacun les uns, on va dire, séparés des autres. On a réussi à créer cette synergie, à créer une émulation sur notre territoire. C'est quelque chose de très positif pour moi. Pour nous, c'est une réussite.

Après, je ne vais pas rentrer dans les détails des projets, mais le véritable plan vélo existe. On a un schéma directeur, avec des aménagements cyclables qui ont été faits et qui continueront. Il y a un schéma directeur, donc il y a un document sur lequel on s'appuie lors des travaux voirie. On a 6 km de réseau primaire d'aménagements cyclables. On a 12 km sur le réseau secondaire, ce qui fait 18 km en termes d'aménagements cyclables. On a mis des appui-vélo dans la Ville, 48 appui-vélo, 26 appui-vélo dans les écoles également. Puis, on continue à développer ces aménagements cyclables. Le dernier en date au niveau du boulevard à côté de Claude Lebois. Pour redire qu'on n'a impacté aucune zone humide, aucune zone humide n'a été détruite. Encore une fois, vous répétez des choses qui sont fausses.

Je veux souligner aussi par mon intervention le travail des espaces verts, le travail qualitatif sur le suivi de nos arbres, notamment, et de notre espace herbacé, arboré. Tous les projets, ils nous ont accompagnés dans cette démarche RSO. Ils ont été force de proposition et je les en remercie.

Dernière petite chose concernant Lavieu. Vous aurez une réponse, puisque c'est une question orale à la fin du Conseil municipal.

M. le Maire : Ne mettons pas la charrue avant les bœufs.

Monsieur ALAMERCERY.

M. ALAMERCERY : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire peut-être un petit commentaire sur le sujet des arbres, en vous rappelant que je suis biologiste de formation, et qu'on a déjà pu en discuter dans un précédent Conseil. L'écologie peut être prise du point de vue de l'écologue, c'est-à-dire sur une base scientifique et naturaliste, ou du point de vue politique et idéologique. Je me positionne du côté de l'écologue.

Vous rappeler qu'un arbre, ça produit de l'oxygène, ça absorbe du gaz carbonique, ça accueille de la biodiversité. Dans les paysages, dans les territoires ruraux, les haies permettent d'éviter les ruissellements, font de l'ombre pour les troupeaux. Or, dans vos interventions de ce soir, la seule chose qui vous préoccupe, c'est l'ombre. Je propose que, quand on coupe un arbre, on mette un parasol à la place et ça devrait vous satisfaire.

M. le Maire : Si la communication peut commander un stock de parasols à l'effigie de Saint-Chamond. Merci, Yves ALAMERCERY.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je ne répondrai même pas à celle-ci. L'écologie politique, ça prend en compte ce que disent les scientifiques. Les scientifiques font des études concernant l'importance des arbres dans une ville. Je suis déjà intervenu, justement, sur tout ce que produisait un arbre dans une ville. Je pense que vous avez soit la mémoire courte, soit vous n'avez pas écouté, ce jour-là, vous dormiez, ou soit vous avez perdu la mémoire, mais vous auriez su, justement, tout ce que vous n'auriez pas dit qu'on n'avait besoin que d'un parasol.

Je constate que les pistes cyclables, je ne les vois pas arriver. Vous nous aviez dit qu'il y aurait 5 km de pistes cyclables. En gros, vous n'avez pas fait 5 km de pistes cyclables. Vous avez fait des pistes cyclables qui n'ont aucun sens. Vous avez des pistes cyclables qui passent devant l'arrêt de bus. Ce sont des pistes cyclables. Vous avez fait des pistes cyclables qui s'arrêtent devant un trottoir. Après, il n'y a plus rien. Vous faites une piste cyclable qui arrive sur un rond-point et qui ne va nulle part et les personnes peuvent être mises en danger. Il n'y a aucun plan vélo de votre part. Donc, arrêtez de parler de plan vélo.

Qu'est-ce que ça à voir, le RSO, le fait d'avoir rouvert l'église Notre-Dame ? Ça n'a rien à voir avec la question de RSO. Je vais tout vous mettre dans le RSO. Je vais vous dire que le RSO, on a mis des bouteilles en verre sur le Conseil municipal. Oui, c'est très bien, mais ça ne mange pas de pain. Vous faites des petites mesurette. D'abord, c'était le cas avant, mais surtout, vous ne faites que des mesurette. Il n'y a aucune ampleur dans votre projet.

Par rapport aux dépenses qui sont faites sur d'autres projets, comme la dépense à la Varizelle, comme vous faites à l'Hôtel-Dieu, c'est complètement dérisoire. Ne venez pas parler d'un projet RSO, vous ne le connaissez pas. La réalité, c'est que quand les gens vont aujourd'hui sur les places que vous avez rénovées, il y a moins d'ombre, il y a moins d'arbres. Surtout, c'est que partout, les gens le constatent. Vous avez coupé les arbres.

Après, vous venez dire que vous avez planté plus d'arbres. Oui, si vous les avez plantés dans le Pilat, c'est très bien. Je vais vous dire que je vais planter 100 arbres dans le Pilat et je dirais, nous avons remis de la verdure à Saint-Chamond. Non, ça, c'est se moquer de la population.

M. le Maire : Vous êtes en roue libre, Monsieur MINNAERT.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Juste une question par rapport aux pistes cyclables qui ont été aménagées ces dernières semaines, et notamment devant la salle Bouilloche, il y a une piste cyclable qui a été créée. Elle débouche sur un trottoir. Elle ne se prolonge pas. C'est vrai que lorsque l'on est cycliste, j'imagine que ça doit être assez déroutant d'arriver, de venir buter, finalement, sur un trottoir. Quelle est la logique d'aménagement dans le futur par rapport à cette piste cyclable ?

M. le Maire : Ça a été un long échange avec les services de Saint-Etienne-Métropole, Monsieur DEGRAIX, cette piste cyclable, mais Bruno CHANGEAT va en parler.

M. CHANGEAT : Parce que la voirie était refaite à ce niveau-là. Vous savez qu'à chaque fois qu'on refait une voirie, on pense piste cyclable, un mode doux de déplacement. C'était un tronçon

assez court. J'ai échangé avec la Métropole, justement, avec les services de Métropole, sur l'utilité d'aller jusqu'à l'école, parce qu'il y a le collège plus loin. C'était aussi de pouvoir desservir le collège. Il va y avoir une continuité. Ensuite, bien sûr, il y aura la continuité de cette piste cyclable. Ça sera au niveau du boulevard Grande Terre. Par contre, on est en train d'étudier où est-ce qu'on pourrait la faire passer, mais il y aura une continuité, forcément.

M. le Maire : Il y avait aussi une question financière, peut-être le dire, de Saint-Etienne Métropole dans le budget attribué sur le plan vélo. Ça coûtait cher parce que le trottoir est fin devant la Halle Bouilloche, mais vous la connaissez aussi bien que moi, je l'espère.

Le trottoir n'est pas très épais. Ça veut dire qu'il fallait aménager une piste cyclable, décaler le trottoir sur la gauche, c'est-à-dire qu'on faisait à ce niveau-là ce qu'on peut appeler parfois une écluse, et on ne passait plus que sur une voie. Il n'y avait pas les moyens financiers et techniquement, ça pouvait poser quelques problèmes. Je ne vous cache pas que les moyens financiers de la part des équipes de Saint-Étienne Métropole ont été les premières choses annoncées.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Les moyens financiers, vous les auriez eus si vous n'aviez pas défendu La Varizelle. Ça m'amuse aussi, cette histoire que vous venez de dire, qu'à chaque fois que vous avez refait la voirie, vous avez fait des pistes cyclables. C'est complètement faux. Vous n'avez pas respecté la loi LOM. La preuve, la route de Lyon devait avoir une piste cyclable, vous ne l'avez pas faite. Vous avez fait une dépense pour faire une piste cyclable de 40 m qui n'a aucun sens, sans qu'elle soit liée avec la route de Lyon. C'est la réalité. Il suffit d'aller sur place pour voir que vous avez fait tout et n'importe quoi.

Maintenant, autre chose. Une question qu'on vous a posée. Le RSO indique qu'il y a la volonté d'impliquer les habitants. Comment les habitants ont-ils été impliqués dans la décision de supprimer le projet Lavieu ? Répondez à cette question. C'est le sujet aujourd'hui. On n'est pas obligé d'attendre les questions diverses.

Il y a aussi un débat au Conseil municipal. Ça vous gêne, parce que vous allez attendre la question en fin de Conseil et qu'on ne puisse pas répondre à vos propos, qui sont souvent mensongers ou déformés. Là, vous êtes un peu embêtés, parce qu'on est obligé de vous reposer la question. Exprimez-vous sur Lavieu.

M. le Maire : Doucement sur les attaques personnelles.

M. MINNAERT : Non, il n'y a pas d'attaques personnelles, c'est une réalité. Vous avez systématiquement, dans les réponses que vous donnez en fin de Conseil, vous mentez ou vous déformez le propos.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous coupe le micro. On ne peut pas traiter les gens de menteurs, vous savez. Quand on aspire à être le premier magistrat de la Commune, il faut faire preuve d'un peu de calme. Monsieur MINNAERT, restez calme. On aura l'occasion, et je vous le dis, comme à mon habitude, nous traiterons les questions diverses. On l'a toujours fait depuis que je suis Maire de Saint-Chamond. Donc, nous les traiterons. Gilles GRÉCO, l'adjoint aux travaux, aura grand plaisir à vous répondre.

En fait, Monsieur MINNAERT, il ne faut pas être élu de la République. Vous devriez être influenceur sur les réseaux sociaux. Vous appellerez ça « le donneur de leçons ». Puis vous pourriez parler, parler, parler, parler sans avoir de contradictions en donnant la science infuse que vous avez à tous ceux qui vous regardent.

Là, il y a un échange. Qu'il y ait des choses qui ne vous plaisent pas, j'entends, mais de dire que tout est nul, que rien ne va, que rien n'a été fait, qu'il n'y a pas assez de pistes cyclables, que quand on en a fait, elles ne sont pas bien faites, elles ne sont pas assez grandes, elles ne vont pas au bon endroit. Donc, quand on ne fait pas, ce n'est pas bien, et quand on fait, ce n'est toujours pas bien. À un moment donné, ce n'est pas entendable. Enfin, il n'y a qu'y'a qu'à faut qu'on. C'est ce qu'il y a dans votre bouche, c'est y'a qu'à faut qu'on. À un moment donné, on fait des choses, les choses avancent.

Bruno CHANGEAT va vous répondre, je pense, sur les pistes cyclables, parce qu'en plus, la route de Lyon, c'était le mandat d'avant, ce n'était pas ce mandat.

M. CHANGEAT : Complètement.

Pour vous dire que la route de Lyon, c'était sur le mandat précédent. Donc, on n'avait pas notre schéma directeur cyclable. Complètement, je vous le confirme. C'est compliqué de refaire une voirie qu'on vient de refaire.

Qu'est-ce que je voulais vous dire ? Oui, sur les pistes cyclables, on a une cohérence, et surtout, vous n'êtes pas sans savoir, mais peut-être que vous ne le savez pas, il y a des contraintes techniques. Sur chaque voirie, c'est différent, c'est-à-dire qu'on ne fait pas ce qu'on veut. On s'adapte. La Ville de Saint-Chamond n'a pas été conçue pendant des années pour le vélo.

Donc aujourd'hui, il faut qu'on en fasse, des pistes cyclables. Je suis le premier à dire que quand on peut en faire, il faut en faire. On fait tout ce qu'il faut pour en faire. Par contre, il y a des contraintes techniques importantes sur certaines voiries, et parfois, on va dire, on fait ce qu'on peut, c'est-à-dire qu'on aimerait faire le maximum, mais on est obligé, on va dire, de s'adapter aux contraintes. Donc, voilà pour les pistes cyclables.

Juste pour revenir sur l'histoire des arbres, dans les aménagements, oui, il y a moins d'ombres, parce que les arbres, quand on les replante, ils ne poussent pas du jour au lendemain. Aujourd'hui, nos espaces verts, ils travaillent sur des espèces, justement, des espèces de végétaux qui sont adaptés à la sécheresse, notamment, pour faire des économies, déjà, au niveau de l'arrosage et pour que ce soit des arbres qui poussent rapidement. C'est vrai que quand on refait un aménagement, les arbres ne sont pas de la taille de ceux qu'on a enlevés.

Par exemple, sur la place du Creux, on a planté, je crois, quasiment 33 arbres. Il y en avait beaucoup moins avant, mais le temps qu'ils poussent, ils font un petit peu moins d'ombres.

M. le Maire : Oui, puis la création de Novaciéries aussi. Rappelez-vous, les Aciéries ce que c'était, il me semble qu'il n'y avait pas beaucoup d'arbres à GIAT ou à Creusot-Loire. Aujourd'hui, c'est un parc de plusieurs hectares. New York a Central Park, Saint-Chamond a Novaciéries, c'est une chance, ne l'oublions pas. Donc, un parc en plein cœur de ville avec autant d'arbres, quand vous dites que vous ne plantez pas d'arbres, c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité.

M. MINNAERT : Mais écoutez, il suffit de voir l'Hôtel-Dieu. Qu'est-ce qu'il y a aujourd'hui ? Des gros blocs de béton. On voudrait savoir où il y a de la verdure sur la place de l'Hôtel-Dieu.

Quant aux réseaux sociaux, je m'excuse, mais qui je vois énormément, c'est Monsieur le Maire, qui est toujours sur les réseaux sociaux, à envoyer ses vidéos pour nous parler qu'il saute sur les lits et qu'il lave ses chemises, toutes rassemblées les unes avec les autres. Si on parle des réseaux sociaux, je n'ai pas le temps. Concrètement, je travaille et je n'ai pas le temps d'aller faire le guignol sur les réseaux sociaux.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous coupe la parole.

Le mot guignol dépasse largement le contexte, et je me permets de vous faire un rappel au règlement. *Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou trouble son bon déroulement par des interruptions ou des attaques personnelles.* On ne traite pas, M. MINNAERT, l'éducation qu'ont dû vous donner vos parents, on ne traite pas les gens de guignols gratuitement comme ça.

Je vous propose que l'on passe la parole à Geneviève MASSACRIER.

Intervention hors micro

M. le Maire : Suspension de séance accordée. Deux minutes seulement.

Suspension de séance

M. le Maire : Mes chers collègues, la suspension de séance est terminée, si chacun veut bien regagner sa place. Je vous laisse une minute pour regagner vos places et nous reprendrons le Conseil municipal. Nous avons jusqu'à présent un bon rythme. Si les élus veulent bien regagner leur place et le public. Je vous propose qu'on reprenne le Conseil municipal.

Si le public, Madame SURPLY, veut bien retourner dans le public, s'il vous plaît, je vous remercie, mais vous pouvez rester autour de l'hémicycle, vous pouvez rester là.

La parole est à Madame MASSACRIER.

Mme MASSACRIER : Oui, je voulais m'adresser à Monsieur MINNAERT, mais ce n'est pas grave. Je voulais lui dire que ça fait 12 ans que je suis aux espaces verts, 12 ans qu'on n'entend parler que des arbres, on abat des arbres, mais les arbres, ça vit, un arbre, ça meurt, les arbres, on les fait expertiser. On est bien obligé de les couper quand ils sont dangereux, mais c'est vrai, non, il vaut mieux qu'ils tombent plutôt comme ça.

Sachez, Monsieur MINNAERT, qu'on a aussi, par exemple, une maladie qui s'appelle le tigre du platane. Je pense que vous devez le connaître, puisque vous connaissez tout. Sachez qu'il y a des gens à Saint-Chamond qui voudraient qu'on coupe les arbres à cause de ça. On ne le fait pas spécialement, on ne le fait pas automatiquement. Si on coupe un arbre, c'est qu'on doit le couper, souvent. Quand on a coupé des arbres, au point de vue, quand on a refait des places, on a replanté. Là, il y a des gens qui sont dans l'équipe adverse, qui étaient avec moi, qui pourraient le dire. On a toujours replanté quand on a coupé, on a même replanté des fois plus.

Il est vrai que quand vous plantez un pommier, vous ne récoltez pas des pommes, tout de suite. Madame SIMONIN-CHAILLLOT doit le savoir. Il faut attendre quelque temps. Pour l'ombre, comme a dit mon collègue, c'est pareil. Arrêtez avec vos arbres, vous ne savez que parler de ça. C'est vrai que vous savez tout, j'avais oublié.

M. le Maire : Ça venait du cœur.

Monsieur MINNAERT, je laisse la parole à Monsieur CHEVALLIER et je vous la donnerai après.

M. CHEVALLIER : Simplement, Monsieur MINNAERT, je voulais dire par rapport au plan vélo, vous déraillez. Vous feriez bien de vous remettre.

M. le Maire : Bravo à Luc CHEVALLIER. J'avoue que c'est bien trouvé.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est tellement d'un haut niveau.

M. le Maire : Oui, mais ça vous a fait rire, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Oui, mais il faudrait savoir pourquoi. Il faudrait savoir pourquoi on rit, justement.

Je veux dire, nous faire croire que tous les arbres qui étaient sur l'Hôtel-Dieu étaient malades, c'est exactement ce qu'a exprimé un des grands spécialistes des arbres en France. Systématiquement, les villes coupent les arbres pour toujours nous dire qu'ils étaient malades, non. Il y a énormément d'arbres qui ont été coupés à Saint-Chamond et plein d'endroits où vous n'avez rien replanté. Si je prends simplement la rue Jules Verne, par exemple, vous avez massacré tous les arbres. Dans d'autres endroits, vous avez massacré des arbres alors qu'il y avait des chauves-souris qui devaient être protégées. Donc, concrètement, c'est une catastrophe, cette municipalité.

Je constate que Monsieur CHANGEAT ne connaît même pas ce qui a été fait dans son mandat. La route de Lyon, c'est en début du mandat que ça a été fait. Vous ne le savez même pas. C'est au début du mandat. C'est en début du mandat et j'ai eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois là-dessus. Ça peut être vérifié. La route de Lyon a été refaite en début du mandat. Donc, vous ne connaissez même pas ce qui a été fait. Plusieurs fois, vous avez refait des trottoirs sans impliquer de route pour les vélos. En particulier, quand vous avez refait la chaudière, quand vous avez fait le passage de la chaudière.

M. le Maire : La chaufferie.

M. MINNAERT : La chaufferie, pardon, excusez-moi. Vous avez refait certains trottoirs et vous n'avez rien fait sur la voirie par rapport aux vélos. Vous n'avez jamais respecté la loi LOM.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Là, on pensait que vous aviez terminé. La route de Lyon, les travaux, la première phase attaquait le mandat d'avant. Donc, Monsieur MINNAERT, soyons un peu sérieux dans nos propos et cohérents sur les dates.

Luc CHEVALLIER, peut-être après Jean-Luc DEGRAIX.

Monsieur DEGRAIX, allez-y.

M. DEGRAIX : Merci.

C'est vrai que Monsieur MINNAERT porte une question diverse sur l'aménagement Lavieu. L'urbanisme est un élément fort du RSO. D'ailleurs, c'est un point important de votre rapport. C'est

vrai qu'on peut se poser la question du devenir du projet de Lavieu tel que cela a été rapporté dans la presse. Ce soir, vous nous donnerez en tout cas votre positionnement.

Je voudrais quand même, par rapport à cet aménagement d'entrée de ville sur le quartier de Lavieu, classé politique de la ville, c'est-à-dire un des quartiers prioritaires de notre ville, il y avait un projet dans lequel je me suis impliqué et pas que moi. C'est un travail qui a été mené aussi par la majorité de l'époque, qui a été réalisé en concertation avec les conseils citoyens, avec le centre social de Lavieu. Je dois vous dire que depuis l'article de presse, il y a beaucoup d'inquiétudes dans le quartier concernant le devenir de l'aménagement parce que ça crée un véritable espoir.

Je rappelle un petit peu quelles étaient les ambitions de ce projet. Il s'agissait d'abord dans un premier temps d'apaiser la circulation. Il ne s'agissait pas de faire passer les voitures sous les fenêtres des gens. Il s'agissait d'apaiser la circulation, de favoriser les cheminements piétons parce que lorsque vous êtes locataire à Lavieu et que vous voulez traverser le boulevard Waldeck Rousseau pour aller en direction du centre social et que vous avez une poussette, c'est un exploit parce qu'il faut enjamber les trottoirs, descendre, monter. Donc, il y a un vrai travail qui avait été mené à ce moment-là.

Il s'agissait également de créer un nouveau parc de 2 ha. Là, on rejoint la problématique de la végétalisation en ville. Il y avait aussi, et le projet n'est pas abandonné, une réhabilitation de tout l'immeuble Lavieu avec Habitat et Métropole. Ce que j'ai cru comprendre, c'est ce que j'ai pu lire dans l'article de presse, c'est que, finalement, ce projet serait largement revu, corrigé dans l'avenir, que finalement l'espace vert serait beaucoup plus petit que ce qui avait été prévu et que vous ambitionnez de vouloir reconstruire sur le garage Point S, ex-Soldorak qui a été démoli, dans le cadre d'ailleurs d'une DUP. Ça, je trouve dommage parce que je pense qu'au contraire, il faut aérer cette entrée de ville, apporter une forme de végétalisation qui pouvait donner, je pense, un espoir d'aménagement dans le quartier. Ça pouvait ensuite se prolonger avec la réhabilitation des HBM qui sont en cours. Ensuite, aller sur cet axe qui me tient à cœur entre le square Croix Gauthier, la place Dorian et la place de la Liberté. Je trouve dommage qu'aujourd'hui, ce projet soit remis en cause.

Finalement, vous avez remis en cause le projet du centre-ville. Il ne s'est pas fait. Vous avez souhaité décaler les travaux après les élections. Là, aujourd'hui, les signaux que vous envoyez sont un remodelage de ce projet. Je trouve ça dommage, mais on est là aussi pour en débattre. Vous avez certainement votre logique.

J'ai juste une question à vous poser, un chiffre qui m'a alerté, mais j'ai besoin, s'il vous plaît, de votre réponse technique. L'acquisition du Point S s'élevait à 293 000 €. C'est le chiffre que vous annoncez dans la presse. Est-ce que vous pourriez me rappeler l'estimation des domaines par rapport à ce bâtiment, s'il vous plaît ? Merci.

M. le Maire : Très bien. Je répondrai à vos questions avec très grand plaisir, Monsieur DEGRAIX.

Sur le plan vélo, on a fini ? Je vais vous répondre un tout petit peu puisque Monsieur GRECO a prévu de répondre aussi à la fin de la question.

Sur l'estimation des domaines, on va regarder, mais je pense que vous deviez la connaître, parce que vous étiez adjoint à l'urbanisme à l'époque. Je rappelle que c'est le tribunal qui a statué, c'est parti en justice. Il y a eu des appels. Rappelez-vous, je ne vais pas vous refaire l'histoire juridique. La complexité de mettre la main sur le tènement Tavitian, Point S, Tout à 10 francs, Soldorak, selon les générations de la Ville de Saint-Chamond et son âge. Un combat de longues années.

Je rappelle que Gérard DUCARRE, déjà, à l'époque, voulait tomber le tènement Soldorak pour réaménager le quartier de Lavieu.

Je rappelle que Philippe KIZIRIAN a déplacé le centre social en créant un nouveau Lavieu-centre-Ville, ce qui était plutôt une bonne chose. Un nouveau commissariat de police nationale qui a été inauguré à l'époque d'Hervé REYNAUD. Donc, ce tènement-là a donné lieu à un parking temporaire, mais vous savez, le temporaire, ça dure un petit peu.

Derrière, Soldorak est tombé. Il a fallu se battre, croyez-moi. Ça n'a pas été facile. C'était un combat du quotidien avec les services techniques, et je salue tous les services techniques de la Ville. Ça a été un combat du quotidien aussi avec le service juridique de la Ville, parce que je vous ai expliqué, justement, que c'est parti au tribunal et qu'il a fallu se battre pour obtenir cette vente lors de cette DUP. Parce que qui dit DUP, il y a eu expropriation, déclaration d'utilité publique. On l'a fait sur Lavieu, on l'a fait aussi sur Novaciéries. Quand on démolit, on se rend compte que parfois, il y a de la pollution. Dans cette étude que vous aviez laissée dans les cartons, un petit peu comme celle du centre-ville, qu'il a fallu dépoussiérer et remettre un petit peu à l'ordre du jour, parce que ce n'est pas Axel DUGUA qui n'a pas voulu faire le centre-ville, que la population soit claire. C'est vous, Monsieur DEGRAIX, qui, pendant deux ans, n'avez pas fait évoluer le dossier du centre-ville.

Par contre, Monsieur DEGRAIX, je vous rejoins sur la cohérence entre le square Croix Gauthier, la rue Jean et André Dugas, où il y a la rénovation des HBM, et le tènement de Lavieu. Vous le savez tout aussi bien que moi, le tènement qui est derrière Les Opalines est un tènement pollué. Rappelez-vous, à l'époque de Philippe KIZIRIAN, il devait y avoir la mosquée qui devait être créée ici. Ça n'a pas été possible parce que les terrains étaient pollués. Ce sont des millions d'euros de dépollution. L'étude Big Bang, mais Gilles GRÉCO y reviendra tout à l'heure dans la question diverse, on a re-mené une étude. Rien que le dévoiement, Monsieur DEGRAIX, du boulevard Waldeck Rousseau, vous savez combien ça coûte ? Non ? Vous ne savez pas ? Monsieur DEGRAIX, vous ne savez pas combien ça coûte ? 600 000 €, dévoyer le boulevard Waldeck Rousseau.

Je rappelle que tout à l'heure, on disait « Les finances, ça va mal, il faut faire des économies », etc. Je me dis mettre 600 000 €, on se dit, les collègues élus, puis on ira consulter. Ne vous inquiétez pas, on fera des réunions avec les CCQ, on fera des réunions avec le centre social, parce que le projet, il n'y a rien d'arbitré aujourd'hui. 600 000 € pour ramener la rue, le boulevard, contre les HBM. Vous les voyez bien, ces HBM qui sont en train d'être rénovés par Habitat et Métropole. Je le dis, une rénovation de grande qualité. On a eu l'occasion, avec Andonella FLECHET, de les visiter.

Donc, mettre 600 000 € minimum pour dévoyer le boulevard, pour le ramener contre les HBM, parce que l'ancien projet, c'est exactement ça, on pourrait reprendre les planches, on le ramène sur l'ancienne contre-allée, la contre-allée actuelle, d'ailleurs, pour ceux qui ont connu le bar qui faisait l'angle pendant de nombreuses années, qui aujourd'hui a été démoli, derrière, on s'est dit « Finalement, le boulevard, le dévoyer, ça coûte très cher ». Quand on fait des projets, financièrement, il faut aussi se dire comment on peut parfois rénover en économisant un petit peu d'énergie. Ce n'est pas Monsieur LAVAL ou Monsieur DEGRAIX, en tout cas j'espère ce soir, qui me diront le contraire. C'est de se dire, à un moment donné, le terrain derrière Les Opalines, il est pollué pour faire de l'habitat, très pollué. Vous allez me dire « On peut quand même le dépolluer », mais c'est encore des millions d'euros.

Est-ce que demain, à cet endroit-là, finalement, on ne pourrait pas faire un parc urbain qui serait aussi grand, voire plus grand que le parc urbain qui était prévu devant le «H» d'Habitat et Métropole ? Pourquoi on n'y mettrait pas un city-stade qui aujourd'hui est complètement dégradé devant La Joyeuse et un terrain de basket comme on a fait à Fonsala et au Creux ? Pourquoi on ne reconstruirait pas du logement de copropriété à la place du Point S ? Quand je dis « à la place du point S », plus ou moins, parce qu'aujourd'hui, c'est en phase d'études, il va falloir consulter les habitants pour savoir ce qu'ils en pensent, comment ils voient les choses, ou là-dessus, on pourrait faire de la copropriété. On pourrait créer de la mixité sociale en faisant de la copropriété et de l'accession à la propriété, et derrière, avoir du logement social.

Vous avez raison, Monsieur DEGRAIX, j'ai échangé et j'ai poussé auprès d'Habitat et Métropole pour qu'il y ait la rénovation du «H». D'ailleurs, cette rénovation devrait se terminer vers la fin des années 2030, donc 2029-2030. Vous allez me dire dans les prospections, ils avaient marqué 2028, mais ils m'ont annoncé récemment que ça serait plutôt 2029. Derrière, il faudra rénover aussi La Joyeuse, parce que c'est une association de quartiers qui est importante.

Finalement, le projet a évolué sur la forme, mais sur le fond, on veut toujours végétaliser. On veut toujours la rendre agréable, cette entrée de ville. Je rappelle qu'on a rouvert le Gier, on a agrandi la voûte. Vous étiez dans la majorité à l'époque. La caserne des pompiers, qui a eu 20 ans, qui est encore hyper moderne. La création à côté de la rue de la Galoche, avec la possibilité de faire peut-être un petit parc ou de l'habitat, il faudra voir à cet endroit-là. Il reste un tènement aussi, rue Wilson, en face de Né Pour Combattre. Rappelez-vous-en, Monsieur DEGRAIX.

Le projet n'est pas arrêté, mais les choses évoluent. Aujourd'hui, quand vous aviez laissé ces projets dans les cartons, il y avait beaucoup d'argent. Aujourd'hui, il y a moins d'argent, parce qu'on est asphyxiés par l'État. La collectivité, on a la chance d'avoir une situation financière qui est très bonne, mais 600 000 € d'économie juste pour dévoyer le boulevard, 600 000 €, vous vous rendez compte ? Bien évidemment que dans les projets, il faut repenser. Quand aujourd'hui, on travaille sur le centre-ville, le centre-ville, c'est à peu près 15 millions d'euros de rénovation. Est-ce qu'on ne peut pas peut-être faire un petit peu moins cher ? Je rappelle que sur le PPI que vous aviez validé, Monsieur DEGRAIX, et vos copains de l'opposition, on avait mis 400 000 € pour le square Croix Gauthier. Autant vous dire qu'avec 400 000 €, on rénove une partie du parking en zone bleue du square Croix Gauthier, mais on ne le rénove pas entièrement.

À un moment donné, il y a des choix qui vont être à faire. On viendra devant les habitants, devant les conseils citoyens de quartier et devant le centre social, dans les prochains mois, présenter ce projet en leur disant qu'est-ce qu'ils en pensent. Rien n'est arrêté, mais à un moment donné, on n'est pas Rothschild. L'argent ne tombe pas du ciel, mais, je ne vous l'apprends pas, Monsieur DEGRAIX, vous me l'avez seriné pendant, je pense, deux heures en début de Conseil municipal.

Vous devriez dire : « C'est bien, en effet, dévoyer le boulevard, 600 000 €, je comprends que vous puissiez, Monsieur le Maire, faire des économies » parce que le prochain mandat, on va peut-être pouvoir en investir à peu près 60-65 millions d'euros. Si on économise 600 000 € sur le boulevard Waldeck Rousseau, c'est 600 000 € qu'on peut mettre ailleurs pour planter des arbres, par exemple, à la place de Lavieu. Le projet est là.

M. DEGRAIX : Monsieur le Maire, vous êtes un bateleur. On pourrait presque vous accorder la grâce de ce que vous racontez, mais ça ne résiste pas à la réalité des choses. Vous êtes un bateleur.

D'abord, je voudrais avoir l'estimation des domaines parce que je ne l'ai pas noté dans mes archives. J'ai en mémoire, mais je ne voudrais pas me tromper, que l'estimation des domaines était aux alentours de 100 000 €, mais je demande confirmation. C'est peut-être plus. Là-dessus, je voulais juste avoir une précision par rapport à ce qui a été acheté finalement par la Ville de Saint-Chamond. J'entends bien que c'est une décision du tribunal administratif, mais je voulais avoir cette précision simplement pour avoir une idée de, finalement, l'effort financier de la Ville de Saint-Chamond.

Votre analyse ne résiste pas à la réalité des faits. Vous laissez entendre que c'est vous qui avez obtenu la possibilité de démolir le Point S. Non. La DUP, nous l'avons obtenue avant que je quitte mes fonctions. Il restait ensuite une question en suspens qui était l'indemnisation que l'on devait donner aux propriétaires. C'est bien normal. S'il vous plaît, ne racontez pas n'importe quoi. Je pense qu'il faut rester sur des choses qui sont factuelles.

Après, écoutez-moi, ma seule source d'informations aujourd'hui, c'est la presse. C'est l'article qui a été publié. L'article, qui a été publié il y a quelques semaines, dit très clairement, mais après peut-être que vos propos n'ont pas été rapportés tout à fait correctement, tout compte fait, le tènement de 800 m² de l'ancien Point S devrait, à terme, être proposé à des promoteurs pour construire du logement.

On vous écoute, on a l'impression qu'il y a « mais tout, c'est formidable, il y aura des arbres, de la verdure, etc. », mais non, dans les faits, si je lis bien ce que vous avez retranscrit à la presse, c'est qu'à la place du Point S, vous voulez construire, mais c'est un choix, je peux l'entendre. Faire de la copropriété à Saint-Chamond, c'est super important en termes de mixité sociale, mais je vous le dis, je n'ai pas le même projet. Ma vision de ce quartier, c'était plutôt d'avoir une entrée très paysagée à cet endroit-là, avec une esplanade qui soit en lien avec ce qui existe déjà devant le centre social de Lavieu, et de créer un parc de 2 ha, parce que la réponse aux problématiques que l'on rencontre aujourd'hui dans nos villes, c'est justement de créer ce type d'espace vert.

Je pense que, vu la densité qu'il y a dans le quartier, je ne suis pas sûr que construire à cet endroit-là, ça soit hyper pertinent, mais peut-être que, je vous le dis, ma source d'information, c'est ce qu'il y a écrit dans cet article, et ce n'est peut-être pas votre vision, mais arrêtez de laisser penser que le projet tel qu'il avait été imaginé, quoi qu'il arrive, il sera mis en œuvre.

Sur les 600 000 € du dévoiement du boulevard Waldeck Rousseau, très bien, on va pas en faire une affaire. Si effectivement, sur la voirie, on peut économiser 600 000 €, très bien. Simplement, je rappelle que ce n'était pas uniquement dévoyer la voirie, c'était aussi créer des cheminements piétons. Je le répète, quand on est du côté de Lavieu pour accéder vers le centre-ville, le passage du boulevard Waldeck Rousseau, ce n'est pas quelque chose de simple.

Je pense que finalement, c'était un projet qui est beaucoup plus global et que ça ne se réduit pas uniquement à une dépense un peu hurluberlu d'un adjoint à l'urbanisme qui s'est dit : « Tiens, je vais mettre la voirie collée contre les fenêtres des habitants HLM ». Non, j'essaie d'avoir quelque chose qui est un petit peu plus construit, un petit peu plus nuancé, en disant qu'on pouvait envisager de réduire la vitesse en faisant ce qu'on appelle un méandre. Si c'est trop cher, on ne le refait pas. Mais ce que je retiens, c'est que l'esplanade de 2 ha végétalisée, elle ne se fera pas parce qu'à la place, vous voulez construire. C'est tout.

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, je comprends que ça vous agace que je vous dise les choses. Je ne suis pas un bateleur, Monsieur DEGRAIX, je dis juste la pensée que j'ai et la vision que nous avons avec l'équipe municipale, parce que ce n'est pas la vision d'Axel DUGUA, c'est la

vision d'une majorité municipale. Rappelez-vous, vous avez connu ça à une époque où vous étiez dans la majorité.

Vous savez, quand je parle du projet, Monsieur DEGRAIX, je vous parle derrière Les Opalines, je vous parle d'un parc avec un city-stade, un terrain de basket, etc. Je vous parle bien d'un parc de 2 ha avec un boisement qui est classé derrière. Ça, vous le savez, Monsieur DEGRAIX, dans lequel on pourrait faire peut-être de l'accrobranche, des jeux pour les petits-enfants. Ça pourrait être sympa. Donc, il y aurait un parc de 2 ha et les cheminements piétons. Qui ose croire derrière leur télé que si on refait tout Lavieu, on ne fera pas de cheminement piéton, on ne fera pas de pistes cyclables ? Un petit peu de sérieux, s'il vous plaît.

Bien évidemment que les cheminements piétons seront prévus. Bien évidemment que les pistes cyclables seront prévues. C'est juste qu'au lieu de mettre les immeubles à la place derrière Les Opalines, on pourrait les mettre devant le «H». Vous aviez prévu du logement, Monsieur DEGRAIX, dans votre projet, derrière Les Opalines. Donc, ne me dites pas : « Maintenant, il y a du logement. Avant, il n'y en avait pas ».

À un moment donné, je pense qu'il faut dire les choses aux gens. Vous savez, il y a des projets. C'est un projet qui n'aboutira peut-être pas, qu'on ira présenter devant les habitants. C'est de se dire « bien évidemment, comment on relie Jean et André Dugas au square Croix Gauthier, comment demain on rénove le square Croix Gauthier ? » 2,5 millions d'euros. Est-ce qu'on le rénove complètement ? Est-ce qu'on l'embellit ? Peut-être que le centre-ville, au lieu de tout casser et tout refaire, il faut peut-être relooker le centre-ville. C'est une vraie question aujourd'hui qu'il faut se poser.

À un moment donné, il y aura pour les enfants, il y aura pour les grands-parents. Tout le monde y trouvera son compte. De la copropriété, Monsieur DEGRAIX, vous êtes toujours en train de dire, je vous ai connus pendant 10 ans, il y a trop de logements sociaux à Saint-Chamond. Je suis d'accord avec vous. Vous aviez raison. Il y a trop de logements sociaux à Saint-Chamond. La loi en France, c'est 20 %. À Saint-Chamond, on est à plus de 40 %.

Donc, quand on peut créer de la copropriété, la section à la propriété pour les jeunes générations qui viennent demain, avec de la mixité sociale, parce qu'à côté, il y a des logements sociaux, vous le connaissez, ce «H». En face, on peut attirer de jeunes familles qui amèneront leurs enfants à l'école, parce que l'habitat doit être la première des priorités, parce que ça dépend des écoles derrière. Savoir si on ouvre ou on ferme des classes, ça dépend les crèches, ça dépend les associations.

Donc, bien évidemment que l'habitat, c'est important et que demain, on puisse avoir des personnes qui sont dans des logements sociaux et des personnes qui sont dans des copropriétés, qui iront tous ensemble au centre social de Lavieu centre-ville. Dans les mêmes activités, on va créer de la mixité sociale. On va créer du vivre ensemble.

Finalement, le projet est quand même intéressant, sur le fond. Je peux comprendre qu'il vous déplaît et qu'il vous agace, mais la réalité, c'est qu'il est intéressant. Demain, les Saint-Chamondais le valideront ou ne le valideront pas. Quand on échangera, quand on consultera, parce que vous savez comment ça marche, il y a une étude qui est menée par un cabinet. Derrière, on va devant la population, on le présente. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre ça, Monsieur DEGRAIX. Vous l'avez fait avant moi. Vous avez été adjoint à l'urbanisme et les nuisances que ça créerait si on ramène des voitures devant les HBM. Bien évidemment que c'est une question qu'il faut se poser quand même. Je rappelle que pourquoi on a pensé à la rénovation

ou le déplacement de la gare routière, Monsieur DEGRAIX. C'est vous qui l'avez géré, ce projet, avec Raphaël BERNOU, à l'époque, parce que la gare routière créait des nuisances dans les copropriétés et les logements sociaux qui étaient autour. Là, c'est ramener des nuisances quand même.

Pour votre information, Monsieur DEGRAIX, vous me demandiez à combien était l'estimation des domaines. Elle était à 203 400 € et on achetait à peu près 293 000 €. Je le rappelle, ce n'est pas la Ville de Saint-Chamond qui a voulu acheter ce prix-là. C'est une obligation par le tribunal. Donc, ce n'est pas qu'Axel DUGUA, Régis CADEGROS ou le directeur général des services qui a décidé de donner ce prix-là. C'est qu'à un moment donné, c'est ce qu'on nous a obligé à donner.

Puis après, il y a la démolition, il y a les travaux, il y a la remise aux normes, parce que pareil, quand on a démolit, parce qu'on était dans la même équipe, le commissariat de police nationale et le centre social de Lavieu centre-ville, on n'a pas fait d'aménagement temporaire. À l'époque, on n'y a pas pensé en se disant « On va peut-être reconstruire plus vite que prévu ». Il y a un an et demi, j'ai demandé aux services qu'on fasse un aménagement temporaire de qualité, parce que parfois, le temporaire peut durer un petit peu.

Quand on fait un aménagement temporaire qui dure un petit peu, autant que ça soit de la qualité. Je pense que les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, demain, ils seront heureux d'avoir cette entrée de ville. Quand vous dites « Il ne faut pas penser seulement Lavieu », bien évidemment, je vous ai dit que c'était un projet global, Lavieu centre-ville.

Vous avez oublié quelque chose, Monsieur DEGRAIX, c'est les abords Nord Novaciéries, parce que lorsqu'on descend du Creux, on passe par Novaciéries, on va dans le centre-ville. Dans le centre-ville, la priorité, la plaque tournante, ça doit être le parking de la Place de la Liberté, que les gens se garent place de la Liberté, pour aller rue de la République consommée chez les commerçants, pour aller à Novaciéries dans le parc ou dans le Hall in one, ou pour consommer chez les commerçants qui sont autour de la Place de la Liberté.

Derrière, la sortie de ville, vous pouvez reprendre le boulevard Waldeck Rousseau pour aller chercher l'autoroute au rond-point du Champ-du-Geai, par le boulevard Waldeck Rousseau, par la rue Jean et André Dugas, qui sera rénovée après la rénovation des HBM, qui est une rénovation de qualité, encore une fois, par Habitat et Métropole.

Bien évidemment, Monsieur DEGRAIX, que notre vision est globale, elle ne s'arrête pas seulement à un projet.

M. DEGRAIX : Oui, c'est vrai qu'il y a aussi en face de Novaciéries. C'est aussi un dossier très important et on aura, je pense, l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines.

Je retiens simplement de cet échange que, devant les immeubles Lavieu, vous souhaitez reconstruire. Nous avons fléchi une possibilité de projet immobilier derrière Les Opalines avec, malgré tout, une réserve, c'est que ce terrain est extrêmement pollué. J'imagine que les dernières études qui ont été menées ont montré que la constructibilité de ce terrain n'était pas possible et n'était pas envisageable pour la population et peut-être aussi en termes de coûts de dépollution.

Évidemment, un projet d'urbanisme évolue avec le temps, mais en tout cas, je retiens qu'on n'a pas la même vision, on n'a pas la même approche de ce quartier. Finalement, c'est très bien pour la démocratie et pour les citoyens qui pourront se faire leur avis.

M. le Maire : Juste pour compléter, Monsieur DEGRAIX, vos propos. Dans la DUP que vous aviez portée à l'époque, il était prévu 1 722 950 €, justement, pour les modes doux et les piétons. Voilà ce qui était prévu dans la DUP.

Je vous le rappelle, mais vous le savez aussi bien que moi, en tout cas, j'ose espérer, quand vous faites une DUP, vous expropriez des gens, derrière, vous devez respecter ce que vous avez mis dans la déclaration d'utilité publique. Donc, ce qui s'est passé à Novaciéries ou ce qui se passe à Lavieu, derrière, nous devons faire ce que nous avons indiqué dans la DUP.

M. DEGRAIX : Oui, je termine juste parce qu'il me revient en tête un élément qui est important et sans rentrer trop quand même dans la technique. Vous annoncez que vous voulez reconstruire devant le Point S. Il me semble quand même que, un, nous sommes en zone inondable et deux, il y a un risque minier. Je vous le dis.

Avant de vouloir concevoir quoi que ce soit, faites attention aussi à cet aspect-là dans l'annonce parce que le tènement est quand même impacté fortement par les contraintes, un risque d'inondation et puis une mine.

M. le Maire : En effet, on n'est pas bien loin, mais on a la chance, Monsieur DEGRAIX, d'avoir un superbe service urbanisme à la Ville de Saint-Chamond qui fait un travail remarquable au quotidien et qui, bien évidemment, travaille en étroite collaboration, mais vous le savez aussi avec les cabinets d'études. Justement, ils se mettent en relation pour savoir où on peut construire et où on ne peut pas déconstruire.

Ça me permet peut-être de faire un autre aparté tant qu'on y est. Sur le tènement Gayotti, parce que les gens, parfois, se posent des questions aujourd'hui en disant : « Comment ça se fait que la tour, ils l'écrètent au 5^{ème} étage alors qu'ils avaient dit qu'ils la démoliraient », parce que vous avez la moitié de la tour qui est en zone inondable. C'est-à-dire que si aujourd'hui, vous démolissez complètement la tour, vous ne pouvez pas la reconstruire exactement au même endroit, vous êtes obligés de la décaler. C'est-à-dire que derrière, vous ne pouvez plus avoir de programme immobilier le long de la rue Petin Gaudet parce que vous aurez décalé cette tour. Donc, ce qu'ils font aujourd'hui, c'est de l'écrètement. Ils écrètent au 5^{ème} étage, ça va être plutôt sympathique d'ailleurs, mais vous connaissez certainement les plans aussi bien que moi. On trouve toujours des solutions. Je pense que quand on veut, on peut.

On prend acte, donc il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal prend acte.

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 12 et la parole est à Régis CADEGROS.

***DL20260012. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN
TERRAIN SITUÉ IMPASSE DES PUIITS.***

***DL20260013. CESSION DE TERRAIN IMPASSE DES PUIITS AU PROFIT DE MONSIEUR
ET MADAME SEBA***

M. CADEGROS : Oui, je vous propose de présenter la n° 12 et la n° 13 et elles seront votées séparément.

Vous savez que la Commune de Saint-Chamond est propriétaire d'une emprise foncière de 50 m², ce n'est pas grand-chose, environ, qui est située 5 impasse des Puits. L'impasse des Puits, c'est situé au niveau de La Varizelle. La désaffectation matérielle de ce terrain est déjà avérée compte tenu de la clôture existante et de l'impossibilité d'y accéder pour le public. Donc, il convient dans un premier temps de constater la désaffectation de ce terrain et de prononcer son déclassement pour le sortir du domaine public et de le faire entrer dans le domaine privé de la commune. C'est la libération n° 12.

La libération n° 13. Monsieur et Madame SEBA, qui sont propriétaires de la parcelle attenante, souhaitent acquérir ce terrain. Donc, un accord est intervenu au prix de 25 € le mètre carré, qui est le prix des domaines, pour 50 m² environ. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire : Très bien.

Sur les délibérations 12 et 13, y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous propose que je les passe au vote ensemble parce qu'elles sont complémentaires.

Sur la 12 et la 13, qui s'opposent ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Quatre abstentions, Europe Écologie, Saint-Chamond pour tous. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à délibération n° 14 et la parole est à Régis CADEGROS.

DL20260014. CESSION DE TERRAIN ALLÉE DES PORTES AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME AUGIER

M. CADEGROS : La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain de 480 m² qui est située Allée des Portes et ça se situe à l'angle n° 8 de la rue Loubet. Elle est cadastrée CH 58 et qui fait partie du domaine privé de la Commune.

Une division parcellaire de cette parcelle de 480 m² avait été réalisée en 1990, ça fait 36 ans, pour détacher 254 m² pour un usage privé et la donner en location à Monsieur et Madame AUGIER qui sont propriétaires de la parcelle contiguë. Cette partie de parcelle à usage privé est délimitée par un mur d'enceinte en pierre, la séparant du reste de la parcelle qui est donc de ce fait réduite à 226 m².

Monsieur et Madame AUGIER souhaitent accueillir cette emprise foncière de 254 m² afin de régulariser la situation du point de vue cadastral et pouvoir entretenir ce mur. Ils prendront à leur charge les frais de géomètre, de notaire et les travaux de réfection et d'entretien du mur. Les travaux de réfection du mur sont estimés à 16 000 € et seront donc à la charge de l'acquéreur. Il s'agit d'un mur de soutènement de 3 à 4 m de hauteur.

Il est proposé de vendre à Monsieur et Madame AUGIER une partie de la parcelle cadastrée CH 58, dont je parlais au départ, pour une superficie de 254 m² environ, au prix de 15 € le mètre carré. Le prix est inférieur au prix des domaines qui est lui de 24 € le mètre carré, compte tenu des travaux à entreprendre et du souhait de la Commune de ne pas récupérer l'entretien et la gestion de cet espace.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des questions ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, est-ce qu'on pourrait avoir une explication complémentaire sur le fait que le prix de vente ne respecte pas l'avis des domaines ?

Lors de l'estimation du bien, les domaines prennent en compte le prix du marché, la vétusté et donc les éventuelles réparations. Je ne vois pas bien pourquoi cette fois le prix de vente ne respecte pas ce prix. Est-ce que cette décision ne serait pas susceptible d'ouvrir un précédent et chaque demande de cession de terrain de la Commune par des habitants pourrait donner lieu à l'avenir à une demande de prix inférieur à celui établi par les domaines ?

M. CADEGROS : Dans l'acte de vente, il est bien précisé que les nouveaux propriétaires prendront en charge la réfection et l'entretien du mur. Comme je vous l'ai dit, il y en a pour 16 000 € de réfection du mur. Si on l'avait vendu au prix des domaines à 24 € le mètre carré, ça aurait fait 6 096 €. On le vend à 15 € le mètre carré, c'est-à-dire 3 810 €. Donc, il y a une différence de 2 286 € alors que le mur coûte 16 000 € plus l'entretien après. Voilà la raison pour laquelle la Commune souhaite se décharger. Je rappelle que c'est un mur de soutènement aussi qui fait 3 à 4 m de hauteur et on n'aura plus à la charge ni l'entretien ni la réfection de ce mur.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Non, mais ce qui m'étonne, c'est que les domaines, quand ils font l'estimation, justement, ils prennent déjà en compte l'état du mur. Ils donnent un prix où ils ont tenu compte de ce que vous me dites. Pourquoi aller encore baisser le prix des domaines ?

M. le Maire : Je vais vous redire ce que vous a dit Régis CADEGROS. Quand vous voyez l'état du mur, en cas de réfection, c'est 16 000 €. Ce mur-là, ça nous coûterait plus cher de le garder que de le céder à ce monsieur et à cette dame pour qu'ils le rénovent. Dans la négociation, bien évidemment, on ne voulait pas garder ce mur, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Il faut être bien clair. On n'est pas sur un morceau de terrain pour construire une maison là. On est sur un mur de soutènement. Vu la tête du mur de soutènement, ça aurait pu être des frais importants en fonctionnement pour la collectivité d'entretien, voire en investissement s'il était tombé.

Donc, c'est pour ça qu'il y a eu un rabais sur le prix. L'estimation des domaines n'est pas toujours à l'euro près et ils ne prennent pas en compte toujours tout ce qui se passe.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Vous remettez en cause l'estimation des domaines, mais dites-le. Vous considérez qu'elle n'est pas bonne ?

M. le Maire : On ne considère pas qu'elle n'est pas bonne. On considère qu'il fallait se débarrasser de ce mur. On préfère le vendre plutôt que d'attendre qu'il s'écroule et de devoir le rénover. Donc, à un moment donné, quand vous achetez une table cassée, vous ne payez pas le prix de la table neuve.

Monsieur MINNAERT. Madame SIMONIN-CHAILLOT s'exprime très bien.

M. MINNAERT : Non, mais vous ne répondez toujours pas à la question. Les domaines l'ont estimé ce mur et vous revenez sur cette estimation.

M. le Maire : Oui, on revient sur cette estimation.

M. MINNAERT : Laissez-moi aller jusqu'au bout. Donc, vous revenez sur cette estimation et donc vous remettez bien en cause la décision des domaines. Dites-le ouvertement. Vous contestez le prix qu'ont donné les domaines avec ce mur.

M. le Maire : Je répète, Monsieur MINNAERT, ce mur, si on l'avait gardé, nous coûterait plus cher que de le vendre. Il n'est pas en bon état. Donc, on a estimé, avec les services de la Ville de Saint-Chamond, qu'on pouvait le vendre moins cher parce que ce mur ne valait pas grand-chose. Vous comprenez ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Il va falloir que je réponde. Je ne sais pas comment mieux vous l'expliquer en faisant preuve de plus de pédagogie.

Non, mais attendez, mais je ne dis pas ce que vous avez envie que je dise. Vous nous traitez d'idiots, vous pensez qu'on est des marionnettes ? Peut-être que ça marche comme ça chez vous avec Madame SIMONIN-CHAILLLOT, mais ça ne marche pas comme ça dans la majorité, Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions. Europe Écologie les Verts, Saint-Chamond pour tous. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (35 pour ; 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER.)

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 15 et la parole est à nouveau à Régis CADEGROS.

DL20260015. CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ VENI VIDI VICI

M. CADEGROS : C'est la société VENI VIDI VICI, qui est propriétaire de plusieurs terrains qui sont situés 10, route des Barraques et qui a obtenu un permis d'aménager un lotissement de trois lots. Dans ce cadre, le bénéficiaire a l'obligation de créer une réserve incendie de 60 m³ située à moins de 200 m du lotissement.

Il s'avère que techniquement, la mise en œuvre de cette réserve s'avère impossible sur l'emprise du projet. Donc, la société a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une partie d'un délaissé de voirie qui est située au droit de la propriété. Un accord de cession a été conclu pour une emprise foncière de 100 m² environ au prix de 3 € le mètre carré qui est conforme à l'avis des domaines. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? Quatre abstentions : Europe Écologie les Verts, Saint-Chamond pour tous. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER.)

DL20260016. ADHÉSION AU CENTRE DE RESSOURCE LABO CITÉS

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 16 qui est sur l'adhésion du centre de ressources Labo Cités.

La Ville était adhérente à Labo Cités jusqu'en 2021. Il y a de nombreuses communes aux alentours qui y sont. Labo Cités, ça permet de bénéficier d'un appui et surtout d'une veille actualisée et d'un réseau régional structurant dans le cadre du champ de la politique de la ville.

Je rappelle qu'on a de nombreux quartiers prioritaires au niveau de la Ville. Donc, il y a à l'intérieur des ressources, des retours d'expérience, des formations aussi et des échanges de bonnes pratiques qui sont faits entre les personnes qui adhèrent justement à Labo Cités. Donc, la Ville propose pour un coût de 711 € de réadhérer à Labo Cités.

En tout cas, c'est plus, on ne va pas se cacher, pour les services de la Commune, pour le service politique de la ville, pour pouvoir avoir en relation, et c'est vrai que je trouve ça plutôt intéressant de pouvoir échanger avec des professionnels du milieu de la politique de la ville, des gens qui font la même chose au quotidien, qu'il y ait des retours, en effet, d'expérience, parce que je pense qu'à plusieurs, nous sommes plus intelligents et, en tout cas, c'est plutôt une bonne chose. Je vous parlais des communes, mais il y a Saint-Étienne Métropole, Saint-Étienne, Andrézieux, Firminy, Le Chambon, Rive-de-Gier, Loire Forez Agglo, Clermont, etc.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Typiquement, Labo Cités, je considère que c'est un véritable comité Théodule. Je trouve que c'est une boîte à sucre.

D'abord, j'ai une première question, c'est : pourquoi avoir arrêté l'adhésion de 2021 à 2026 ?

M. le Maire : C'est une très bonne question. Nous ne gérons pas la politique de la ville, on se renseignera auprès des services pourquoi nous n'adhérons plus à Labo Cités à partir de 2021. Il y a un choix qui a été fait en 2021. On vous dira pourquoi on a arrêté d'adhérer. Je ne l'ai pas comme ça.

Mme SURPLY : D'accord, parce que j'aimerais bien vous dire ce que j'en pense, puisque de ce que je lis dans la proposition de Labo Cités, c'est proposer des séminaires aux élus, aux agents. En réalité, vous le faites déjà. En plus, vous l'avez dit tout à l'heure pendant la séance, c'est un labo d'idées pratiques. Je suis d'accord, mais je ne savais pas qu'il fallait payer pour ça. Je vois des connaissances sur les enjeux territoriaux.

Pourquoi est-ce qu'on s'inflige un énième comité Théodule auquel vous allez faire adhérer ? En plus, je suis désolée, mais le descriptif de la délibération n'est pas du tout clair sur comment ça va être traduit dans les faits. Quelle est l'occurrence ? Quel est le bénéfice apporté pour les élus, pour les agents, pour des pros, pour des associations ? Parce que là, c'est un peu une espèce de fourre-tout. Il y a marqué que c'est une boîte à outils intellectuelle et pratique pour les acteurs de la politique de la ville. Je trouve que les agents le font très bien. Je suis vraiment très curieuse de savoir pourquoi vous avez cessé cette adhésion.

Pourquoi, dans ce cas-là, vous votez chaque année en budget de fonctionnement, en dépense de fonctionnement, une ligne qui va de 5 000 à 8 000 € de formation des élus ? Le budget comprend déjà, ou alors vous m'avez raconté des sottises, mais je ne peux pas le croire, mais le

budget comprend déjà des formations des agents. Vous voyez, je trouve que c'est un doublon et je voudrais vraiment avoir la réponse ce soir de ce renouvellement d'adhésion. Ce n'est pas tant la somme de l'adhésion qui me choque, ce sont ces espèces de multiplications de comités. Une fois, j'avais compté à combien de comités était adhérente la Ville de Saint-Chamond. Je pense qu'on ne saurait même plus à quoi ça sert.

Expliquez-moi concrètement avec des chiffres quel va être le bénéfice de cette adhésion.

M. le Maire : Je vais vous répondre et je vous expliquerai pourquoi en 2021, on a arrêté.

M. MINNAERT : Je suis justement bien content que vous allez répondre parce que je trouve très choquante votre réponse tout à l'heure : « On demandera aux services techniques ». Normalement, la politique est faite par les élus, les services techniques sont là pour aider la politique que vous décidez. Donc, qu'est-ce que c'est cette position de dire « il faudra demander aux services techniques » ?

M. le Maire : Déjà pas aux services techniques, aux techniciens, parce que peut-être que ça vous a échappé, Monsieur MINNAERT, mais en 2021, je n'étais pas maire de Saint-Chamond. Vous vous en rappelez ?

Oui, il me semble. Oui, mais j'étais adjoint au sport et vous savez, c'est déjà une grosse délégation, ça prend beaucoup de temps et beaucoup d'énergie.

Madame SURPLY, il faut être clair, ça permet aux professionnels de se rencontrer. Je prends l'exemple, quand vous êtes adjoint au sport, il y a quelque chose qui s'appelle l'ANDES, c'est-à-dire tous les adjoints au sport qui le souhaitent postulent à l'ANDES et ça permet de se retrouver une, deux, trois fois par an, d'échanger finalement sur ce que l'on fait dans chaque commune.

Le but de Labo Cités, parce que c'est pour les techniciens, et Monsieur MINNAERT, je suis très heureux que les techniciens participent à des rencontres comme celle-ci, ça permet d'échanger, de se retrouver, de savoir ce qui se fait dans les autres QPV de France, d'avoir parfois une boîte à outils, de dire : « Chez moi, ça a marché. Peut-être que tu pourrais l'essayer chez toi, ça peut fonctionner aussi ». Finalement, c'est l'intelligence collective.

Ces alternatives comme Labo Cités, je vous parlais de l'ANDES, mais on va rester sur Labo Cités, ça permet de se rencontrer, d'échanger. Puis, il y a de nombreuses formations, des formations actions, des cycles de qualification, des journées thématiques où les gens se retrouvent et échantent. Je suis très heureux que les services ne soient pas enfermés dans la Mairie de Saint-Chamond et qu'ils échantent avec les collègues de nombreuses autres communes.

En tout cas, ça nous a servi quand j'étais adjoint au sport, d'être à l'ANDES. Je vous parle de l'ANDES, mais pour les directeurs de sport, il y a l'ANDIISS. C'est la même chose, quand on est directeur de sport, de service des sports, on peut adhérer à l'ANDIISS et ça permet aux directeurs des sports de se connaître. Parfois, ça permet de discuter, de dire : « Tiens, tu as vu, le gouvernement, ils vont lancer telle aide ». Par exemple, pour le sport 5 000 terrains, ça permettra aussi de connaître parfois en avant-première les aides auxquelles on peut avoir droit dans les QPV, parce que vous savez, dans les QPV, on a des aides spécifiques que, dans d'autres quartiers, on n'a pas. Par exemple, dans les territoires vulnérables ou dans les autres quartiers de la Ville de Saint-Chamond, on n'a pas des aides. Il y a des aides qui sont fléchées par la Préfecture exprès sur les QPV. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'on a agrandi, sur le dernier dossier de la politique de la ville, le QPV du centre-ville, parce que, par exemple, si demain, on rénove l'école

de Lamartine, on aura le droit aux aides QPV. Quand vous n'êtes pas QPV, vous n'avez pas le droit aux aides. C'est parfois des centaines de milliers d'euros, voire des millions d'euros qui sont accordés. C'est ce qu'on appelle des dispositifs d'État, finalement.

Donc, je suis très heureux que les services, n'en déplaise à Monsieur MINNAERT, en tout cas que la Ville adhère pour que les services et ce centre de ressources sur la politique de la ville, parce que Saint-Chamond, on a deux quartiers. Tout à l'heure, Jean-Luc DEGRAIX, on a parlé en disant qu'on avait des quartiers QPV prioritaires de la ville, le centre-ville, Saint-Julien-Crêt de L'Œillet. C'est important de le dire. L'objectif est que ce soit un centre de ressources, un centre d'échange où les professionnels se retrouvent.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : C'est pour les élus et pour les agents. Non, mais vous avez dit quand j'étais adjoint en sport.

M. le Maire : Non, mais je faisais le parallèle avec l'ANDES.

Mme SURPLY : D'accord. Là, ce n'est que pour les agents ?

M. le Maire : Là, c'est pour les agents.

Mme SURPLY : Ils se réunissent combien de fois par an ?

M. le Maire : Ça dépend des années. On m'a montré des formations, il y a déjà une formation, une formation action, un cycle de qualifications, une formation, une journée thématique, une rencontre régionale, une rencontre séminaire, une rencontre réseau. Donc déjà, jusqu'à la fin de l'année, il y a huit manifestations qui sont organisées par Labo Cités. Déjà, en prévisionnelle. Ça fait moins de 100 € la rencontre.

Mme SURPLY : Non, mais ce n'est pas une question de coût. C'est que je me dis, nos agents sont peut-être suffisamment, et nos directeurs des services, suffisamment autonomes pour se voir entre eux. C'est pour ça que je trouve ça superfétatoire, pour être honnête avec vous. Je trouve ça superfétatoire.

Si vous arrivez à me prouver, si vous arrivez à me vendre, parce que si vous voulez, dans la délibération qu'on a, ce qu'il faut bien se rendre compte, c'est qu'on a monté en compétences, qualifié les acteurs de la politique de la ville par des échanges d'expérience et des travaux collectifs, organiser le débat sur des questions clés de la politique de la ville. OK. Entre parenthèses, professionnels, élus, institutionnels, associations, chercheurs. Je suis désolée, mais cette délibération n'explique pas du tout ce que c'est et pourquoi. Mes enfants diraient pourquoi c'est faire.

Vendez-moi le projet et je voterai pour, mais je pense que les agents sont assez grands pour se téléphoner entre services où ils ont déjà des formations. Donc très bien, dont acte, mais la raison, pour laquelle vous avez arrêté pendant cinq ans, n'est pas très claire.

M. le Maire : Si, c'est que l'agent de l'époque est parti. C'est pour ça qu'on n'a pas renouvelé. Après, il y a eu un petit temps de latence sur le service cohésion sociale que j'ai relancé à mon arrivée en 2023. Il y a eu un temps de latence sur la politique de la ville. Rappelez-vous.

Mme SURPLY : Pendant cinq ans ?

M. le Maire : Non, de 2021. On l'a relancé. Il faut que les choses se mettent en place.

Juste, vous méconnaissiez un petit peu comment ça fonctionne. Ce n'est pas « je suis directeur de service, je prends mon téléphone. Je prends Les Pages jaunes ou j'appelle la mairie de Pétaouchnock et je demande le directeur de la cohésion sociale ou de la politique de la ville. » Le but des réseaux, c'est de se retrouver sur une journée avec des personnes qui font la même chose, sans avoir besoin de passer 400 000 coups de fil.

Quand je vous prenais tout à l'heure le but de l'ANDES, quand les adjoints au sport ou les conseillers municipaux en charge des sports se retrouvent, le but est d'échanger et pas de prendre son téléphone et de rechercher les 36 000 adjoints au sport des 36 000 communes et de se dire : « Alors, tu fais quoi chez toi ? Mais t'es qui ? Je suis l'adjoint au sport de Saint-Chamond ». Non, à un moment donné, on se retrouve, il y a des tables rondes, on échange, il y a des questions, il y a des thématiques et c'est plutôt intéressant. Le but de Labo Cités, c'est complètement ça.

D'ailleurs, Monsieur MINANERT, on a retrouvé la délibération. En 2020, vous aviez voté pour.

M. MINNAERT : Mais je ne vous ai pas dit qu'on allait voter contre.

M. le Maire : Je n'ai pas dit que vous alliez voter contre.

M. MINNAERT : Justement, je peux vous annoncer, on votera pour.

M. le Maire : Vous avez de la cohérence, un peu.

M. MINNAERT : Mais on a toujours de la cohérence. Ce n'est pas votre cas.

M. le Maire : Je pense qu'en termes de cohérence, on ne va pas relancer le débat, Monsieur MINNAERT.

Sur cette délibération pour Labo Cités, les explications, j'espère, étaient claires.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Madame SURPLY, vous vous abstenez ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Abstention pour Madame SURPLY.

Très bien, merci, Monsieur MINNAERT pour cette cohérence.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération suivante, la n° 17. La parole va être, quand j'aurai tourné la page, à Andonella FLECHET pour parler du centre hospitalier.

**DL20260017. CENTRE HOSPITALIER HÔPITAL DU GIER – CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON –
27 MARS 2026**

Mme FLECHET : Il vous est proposé d'approuver une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Roger Planchon pour le 27 mars 2026, au bénéfice des infirmiers du centre d'activité thérapeutique de l'hôpital du Gier, qui conduisent, pour leurs patients, une médiation-chant en partenariat avec l'association la Maison de quartier de la Croix Berthaud.

Dans le cadre de ce partenariat, ils souhaitent organiser un concert salle Roger Planchon, où ils accueilleront l'orchestre batterie fanfare de Grammond qui se produira gracieusement au bénéfice de ce collectif. Ce concert gratuit sera ouvert à tous et il a un fort intérêt thérapeutique pour les patients des infirmiers du centre d'activité thérapeutique, qui, à travers ce type d'événements, cultivent un sentiment d'appartenance et l'envie de faire société.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des services locaux de proximité et notamment pour des actions à caractère sanitaire et social, la collectivité souhaite apporter son soutien à ce projet par le biais de cette convention.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la présente convention avec l'hôpital du Gier, qui formalise la mise à disposition gracieuse de la salle Roger Planchon, et ceci pour une valeur de 647 €.

M. le Maire : Très bien.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

On est ravis de mener ce partenariat avec l'hôpital. D'ailleurs, le président du conseil de surveillance, qui est à côté de moi, a eu la chance de poser la première pierre lors de l'inauguration de la première tranche de notre hôpital, qui se rénove avec l'extension. Nous aurons la chance d'avoir, dans les prochaines semaines et les prochains mois, une IRM à Saint-Chamond. Donc, on a un hôpital qui bouge et on est heureux de leur mettre ça à disposition. Je remercie aussi la vie associative pour tout le travail qu'elle fait pour les associations.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : On va rester dans les associations, mais cette fois, dans les associations sportives. La parole est à Daniel FAYOLLE.

**DL20260018. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « ENTENTE SPORTIVE BOULISTE DU GIER »**

M. FAYOLLE : Merci, Monsieur le Maire.

L'association Entente sportive bouliste du Gier sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation des championnats de France des clubs sportifs sport boules masculins et féminins au complexe sportif Claudius Rey les 28 et le 29 mars 2026.

L'événement, soutenu par l'engagement d'environ 60 bénévoles, vise à attribuer les titres de champion de France à l'issue des finales nationales. Il ressemblera huit catégories, de la Nationale 3 à l'élite, en féminin et masculin, avec des équipes qualifiées à l'issue des phases régionales et nationales. Au total, 200 à 250 licenciés, femmes et hommes âgés de 15 à 80 ans, représentant des clubs de l'ensemble du territoire, prendront part à la compétition.

Compte tenu du rayonnement apporté à la Ville sur le plan national et de la dimension sportive de ce projet, la Commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Comme a pu le dire Daniel FAYOLLE, on est heureux de recevoir ce championnat de France. D'ailleurs, on est en plein mois bouliste en ce moment au boulodrome Albert Maitrias. C'est vrai que ça fait vivre le sport boule. Pendant longtemps, on a reçu le Super 16, puis le Grand Prix Vendôme après, par la suite, et aujourd'hui, pouvoir continuer à recevoir des manifestations nationales.

En tout cas, c'est un honneur pour Saint-Chamond et puis on a la chance aussi d'avoir un équipement de qualité. Il faut le dire et le répéter. J'ai eu la chance de recevoir le maire d'Oullins-Pierre-Bénite il y a maintenant quelques semaines avec Daniel FAYOLLE et Luc CHEVALIER parce que notre boulodrome pourrait servir de modèle pour la ville d'Oullins-Pierre-Bénite. C'est plutôt bien et on doit cette réalisation à Gérard DUCARRE d'ailleurs.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose qu'on continue avec Daniel FAYOLLE, cette fois sur le sport féminin.

***DL20260019. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « OFFICE DES SPORTS DE SAINT-CHAMOND »***

M. FAYOLLE : L'Office des sports de Saint-Chamond sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la Journée internationale du sport féminin organisée ce samedi 24 janvier 2026 au complexe sportif André Boulloche à Saint-Chamond.

Cette première édition visait à promouvoir la place des femmes dans le sport, renforcer la visibilité du sport féminin, encourager la pratique sportive, lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité d'accès à travers d'ateliers de pratiques sportives, de tables rondes thématiques et de temps d'échange réunissant sportifs, experts et acteurs du territoire avec la participation active de 15 bénévoles.

Compte tenu des dimensions sportives, éducatives, sociales et citoyennes de ce projet et s'inscrivant dans une démarche de promotion de l'égalité, la Commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Vous étiez d'ailleurs tous présents et vous avez pu observer les ateliers.

M. le Maire : Très bien. Merci à Daniel FAYOLLE.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Superbe manifestation. Évidemment, je ne dis pas ça parce que je suis une femme, mais je trouve vraiment très chouette que pour la première fois, on ait parlé de la place des femmes dans le sport. Je vais faire un parallèle parce qu'il y a des parallèles avec les femmes dans la politique électorale et dans la politique plus largement parce que c'est vrai que nos corps, notre nature, ce qui fait que nous sommes des femmes, se confrontent à une réalité qui est parfois compliquée, qu'il faut composer avec. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes différentes de vous, messieurs.

J'ai trouvé très chouette cette façon d'aborder la gestion du corps féminin, notamment avec cette attribution de culottes menstruelles, parce que ce n'est pas un tabou. Faire du sport quand on est indisposé, ce n'est pas forcément simple. C'est que chaque femme est différente et je trouve ça vraiment beau qu'on puisse, il y avait deux niveaux et j'ai trouvé ça encore plus délicat, deux niveaux de femmes, donc des femmes un peu plus jeunes dans un premier groupe, des femmes un peu plus mûres dans un deuxième groupe, mais d'avoir cette sensibilité à pouvoir apporter dans ce que c'est qu'être une femme dans le monde du sport.

Petit parallèle, être une femme dans un monde d'hommes dans la politique, c'est, je pense, à d'autres aspects très difficiles parfois et vous ne nous ménagez pas toujours, messieurs. Donc, faites attention à nous. Merci.

M. le Maire : Vous non plus, vous ne nous ménagez pas toujours.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Je profite de cette délibération pour parler plus globalement des associations. Actuellement, les associations reçoivent un courrier qui est signé de Madame l'adjointe à la vie associative, qui explique très justement que lors du Conseil municipal, le principe d'une avance de 40 % aux associations a été donné pour, bien sûr, le fonctionnement de ces associations dans la mesure où le vote du budget primitif interviendra, et c'est bien normal, après les élections. C'est une tradition. Là-dessus, évidemment, rien à dire.

Il est aussi précisé dans ce courrier que les associations doivent quand même prendre en considération que l'avenir n'est pas garanti et que ces subventions qui ont été versées, si les arbitrages budgétaires qui arrivent ne sont pas les mêmes, doivent s'engager à rembourser les sommes qui ont été perçues. Oui, c'est très factuel et c'est tout à fait vrai. Il n'y a pas de souci.

Je me mets juste à la place du président d'association, d'une présidente d'association qui reçoit ce type de courrier et qui pourrait avoir un sentiment, un petit peu d'inquiétude en se disant : « Ceux qui sont en place, c'est bon. Ceux qui viennent, on ne sait pas si ça va changer. Donc, est-ce que j'engage ces sommes ou pas ? »

Je pense que ce courrier qui a volonté d'être informatif, il n'y a rien à redire sur le contenu, peut générer, je dis bien, peut générer chez les présidents d'association, les responsables d'association, une inquiétude en se disant : « Mais est-ce que les sommes que je perçois, elles sont garanties ? » C'est important quand même de rappeler que, un, lorsqu'il y a l'arrivée d'une nouvelle majorité, le budget se vote très rapidement et le budget est corrigé à la marge. Je pense que ça, il faut le rappeler. On ne défait pas la construction budgétaire qui s'élabore sur plus de six

mois en quelques jours. Puis, deuxième point, je pense qu'il faut rappeler aussi, je pense qu'il faut l'avoir en tête, qu'il y a une tradition républicaine qui fait que, malgré tout, lorsque les sommes ont été engagées, parce que la parole de la Commune a été engagée à un moment donné, et cette parole, elle est légitime, il y a une tradition républicaine qui veut que ces engagements ne soient pas remis en cause.

Voilà ce que je voulais préciser et je pense important dans cette période qui nous occupe.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur DEGRAIX.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'ai peur de ne pas avoir bien compris ce que vous êtes en train de nous dire. Est-ce que vous pourriez lire ce courrier, s'il vous plaît ?

M. le Maire : Si vous voulez, mais on l'a déjà expliqué. Attendez, juste, je suis un peu surpris parce qu'Andonella FLECHET a présenté une délibération au dernier Conseil pour expliquer qu'on versait 40 % d'acompte. Ce que dit Monsieur DEGRAIX, il a complètement raison, et c'est vrai, c'est que si la subvention venait à être baissée par rapport à ce qui a été versé, l'association devrait rembourser la collectivité.

Après, on a versé 40 % d'acompte aux associations, quelle que soit la majorité qui arrivera autour de cet hémicycle. Je vois mal une majorité, en trois semaines, parce que le budget, ça va être à peu près trois semaines pour le voter, baisser de plus de 60 % une subvention à une association. Je n'y crois pas trop, à moins que vous aviez prévu de baisser les associations de plus de 60 % sur les subventions qu'ils touchaient l'année n-1, donc 2025. Sinon, et comme l'a dit Jean-Luc DEGRAIX, généralement, les subventions à la marge, mais vu qu'il y aura trois semaines pour voter le budget, la majorité qui sera en place n'aura pas forcément le temps de retravailler sur toutes les subventions sur toutes les dépenses, etc.

Je termine juste, Madame SURPLY, après je vous laisse la parole. Vous avez raison, Monsieur DEGRAIX, en parlant d'acte républicain, on ne vote pas le budget, en tout cas, à Saint-Chamond, ça se fait dans d'autres collectivités, avant les élections, on l'a toujours fait. C'est pour ça qu'on n'a ni fait le DOB, ni fait le budget. Comme on avait fait, d'ailleurs, en 2020. On a simplement et bêtement repris ce qui avait été fait en 2020. Le budget, en 2014, Philippe KIZIRIAN, maire de l'époque, n'avait pas voté le budget avant les élections. Alors, à l'époque, il n'y avait pas de DOB, mais il y avait le budget, et il ne l'avait pas voté avant par respect républicain. Je trouve ça très bien. C'est pour ça, d'ailleurs, que nous, on ne vote pas de budget. C'est pour ça qu'on verse 40 %, parce que les associations, elles ont aussi besoin de vivre pendant ces quatre mois. Il va y avoir le budget fin avril. Tant que ça soit validé à la Préfecture, qu'on commence à payer, ça va être mi-mai. Donc, de 1^{er} janvier à mi-mai, ça fait cinq mois et demi, les associations, ça leur fait un peu de trésorerie, sachant qu'ils ont à peu près deux fois des trésoreries. C'est en septembre, quand les adhérents arrivent, et puis après, en février et en avril, au niveau de la collectivité.

Mme SURPLY : Je transforme ma question pour que ça soit plus clair. Le même courrier, à l'identique, en réalité, est parti en 2020 ?

M. le Maire : Pareil. Le même courrier en 2020, et je pense, à l'époque, que Philippe KIZIRIAN, à mon avis, avait fait le même courrier. Gérard DUCARRE, en 2008, n'avait pas non plus voté le budget. Une continuité républicaine, en tout cas, à Saint-Chamond, qu'on maintient.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Justement, il est important de préciser qu'il y a bien une responsabilité républicaine à la suite. On ne remet pas en cause les budgets, les subventions que les associations, ils leur ont été promis pour l'année, et ça a une importance, parce qu'il faut que les gens puissent se retourner. Historiquement, il y a eu des associations, je me rappelle, l'école de musique avait vu toutes ses subventions supprimées, à une époque, mais ça a été en cours de mandat, ce qui a fait que ça fait des licenciements. D'ailleurs, la Commune avait été fortement condamnée pour cette action.

Donc, il est indispensable, et je pense que, de préciser que, d'une manière générale, toute l'opposition et une majorité suivent toujours l'esprit républicain.

M. le Maire : D'ailleurs, il y a un travail qui a été fait aussi par les services de la Ville, parce que, normalement, quand on verse la subvention, il devrait y avoir un courrier de l'association qui dit qu'ils s'engagent à rembourser si la subvention qui est votée au budget est inférieure à ce qui a déjà été versé. Il y a eu un gros travail qui a été fait avec la Préfecture, et, d'ailleurs, je remercie la préfecture, pour alléger, justement, cette délibération et éviter que les associations fassent ce courrier.

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Juste pour préciser que ce courrier se veut très factuel, qu'il n'engage personne, mais il aurait pu nous être reproché de nous être engagés sur des sommes vis-à-vis des associations. Si on refait l'histoire, il y a parfois, il a été demandé d'individualiser le vote pour certaines subventions, puisque certains d'entre vous ont voté contre pour certaines subventions à certaines associations. C'était bien pour se prémunir de tout ça et de ne surtout pas rentrer sur le champ purement électoraliste que nous avons souhaité envoyer ce courrier aux associations.

Comme cela a été dit, ça s'était pratiqué en 2020, ça s'est pratiqué également au moment du Covid, où on a fait une seconde avance pour les subventions, puisque rappelez-vous, la mise en place du Conseil municipal avait été retardée. On avait refait une autre avance aux associations afin de ne pas les mettre en difficulté, particulièrement les associations qui avaient des salariés.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je veux préciser que le budget ne soit pas voté avant une élection, ça se comprend. Par contre, le DOB, c'est tout à fait différent, c'est quelque chose qui peut être présenté. Le DOB donne quand même les orientations qui permettent en même temps à une future équipe de savoir en gros sur quoi on s'est engagé. Ça pose quand même un problème ce soir qu'on ne sait pas du tout concrètement sur quoi vous vous êtes engagés.

Ça veut dire qu'on reste un peu quand même sur une incertitude. Pour toute personne qui a mission à vouloir se présenter aux élections, on ne connaît pas vos engagements actuellement sur des engagements qu'on aura, que les gens auront automatiquement un peu à respecter dans l'esprit républicain.

M. le Maire : Si on avait fait un DOB, on aurait présenté nos engagements, vous seriez monté au créneau en disant qu'on faisait notre campagne au Conseil municipal en présentant des projets.

M. CADEGROS : Si le DOB avait été à l'ordre du jour aujourd'hui, on a deux mois pour le voter. Donc, le budget aurait dû être voté avant le 27 mars, ce qui semblait un petit peu compliqué. Donc, c'est pour ça que le calendrier le permet.

Après les élections, il y aura l'élection du Maire, après le débat de l'orientation budgétaire, et plus de 15 jours après, comme c'est la loi qui l'exige, le vote du budget.

M. le Maire : Très bien.

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Je tenais à préciser qu'aucun engagement n'a été pris vis-à-vis des associations sur le montant des subventions qui leur seront versées, hormis les associations conventionnées qui ont fait l'objet de rapports ici-même lors de précédents conseils. Donc, quel que soit l'exécutif en place après les élections municipales, les choses pourront être révisées par l'exécutif en place.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Pour revenir peut-être à la journée internationale du sport féminin, pour une fois, Madame SURPLY, je souscris à vos propos pour le sport féminin. Je suis complètement d'accord avec vous. Je suis très heureux que l'Office des sports, par son président et par deux bénévoles, deux membres du conseil d'administration, ait porté ce projet de la journée internationale du sport féminin. C'est une bonne chose.

Je suis heureux qu'on ait travaillé avec la Société Peau-éthique sur les culottes menstruelles, qui sont, en plus, basées à Saint-Chamond, avec du coton bio, etc. Je trouve que c'est aussi une mise en valeur pour cette entreprise saint-chamondaise. Ça permet de faire découvrir.

Il y a quelque chose d'autre, en tout cas, la majorité qui nous tient aussi à cœur, c'est le sport féminin, mais aussi le sport adapté, le handisport. Je pense que ça doit faire partie des priorités, en tout cas, de demain.

D'ailleurs, quand on parle de sport féminin et vous aviez raison, Madame SURPLY, parfois, ce n'est pas toujours simple à gérer parce que les femmes tombent enceintes alors qu'elles sont sportives de haut niveau. Elles ont un peu l'obligation de la performance aussi parce qu'il y a un salaire qui va derrière. Il y a un article très intéressant sur Cléopâtre DARLEUX, qui était gardienne de l'Équipe de France et qui a justement été enceinte pendant sa carrière, qui a mis en stand-by sa carrière, et je sais qu'il y a de nombreux handballeurs autour de cet hémicycle, et qui est revenue une fois l'accouchement effectué, puis un peu de temps de repos, revenu au plus haut niveau. Je trouve que c'est plutôt un modèle pour sa part, et je pense que c'est à vendre aux autres sports.

D'ailleurs, on le voit de plus en plus de femmes qui tombent enceintes pendant leur carrière professionnelle, et c'est une très bonne chose. Je suis très heureux de la médiatisation du sport féminin aussi à la télé. Il y a eu la Coupe du monde de foot, il y a eu la Coupe du monde de handball, il y a le Tour de France féminin chaque année, qui aussi est télévisé et mis à l'honneur. Qui sait, peut-être qu'un jour, on l'aura à Saint-Chamond au niveau de notre commune pour le Tour de France féminin. C'est une très bonne chose.

En tout cas, vraiment, bravo à l'Office des sports, bravo aussi aux clubs, parce que les clubs ont joué le jeu. Les clubs étaient présents samedi matin à la Halle Bouilloche, et merci aussi aux services qui ont mis tout ça en musique et qui accompagnaient. On est heureux aussi de les accompagner aujourd'hui financièrement.

Je pense qu'on est tous d'accord sur cette délibération. Techniquement, il n'y aurait même pas besoin de voter. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 20. La parole est à l'adjointe à la culture, Sandrine FRANÇON.

**DL20260020. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS,
COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) POUR TOUS LES
SPECTACLES EN SALLE.**

Mme FRANÇON : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cette délibération concerne le renouvellement du contrat avec la Société des auteurs, compositeurs, éditeur de musiques, qu'on l'appelle la SACEM, pour ce qui concerne les spectacles en salle.

Dans le cadre de leur activité, les établissements à vocation artistique et culturelle se doivent de respecter les différentes législations applicables à la propriété littéraire et artistique. La DAC, donc Direction de l'animation et de la culture, utilise de manière habituelle les œuvres du répertoire de la SACEM dans le cadre de sa saison et se doit de conclure un contrat général de représentation qui précise les conditions dans lesquelles l'autorisation est délivrée par l'organisme professionnel d'auteurs conformément au code de la propriété intellectuelle.

Ce contrat permet de bénéficier d'une réduction de 30 % sur le montant des droits d'auteur. Ce contrat est d'une durée d'un an, conclu pour tous les spectacles en salle, et il est renouvelé tacitement pour une durée de cinq ans. Ce contrat arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement du contrat de la SACEM.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Madame FRANÇON, on enchaîne.

**DL20260021. CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCES D'ARTISTES AVEC LES
COMPAGNIES « L'ENTAILLE » ET « LA DÉSARMANTE » 2025-2028 – AVENANT
N° 2**

Mme FRANÇON : Avec plaisir.

Il s'agit de la convention triennale de résidence d'artiste avec les compagnies L'Entaille et La Désarmante. Il s'agit de l'avenant n° 2, pour la période 2025-2028.

La Commune de Saint-Chamond a souhaité dynamiser son offre culturelle en s'engageant dans un projet d'accueil de deux compagnies en résidence sur son territoire, qui fait aussi écho à notre label 100 % éducation artistique et culturelle.

L'accueil de ces compagnies s'inscrit dans un programme de résidence artistique qui vise à soutenir la création, à assurer une présence artistique forte sur le territoire afin de toucher le public le plus large possible et favoriser un égal accès pour tous à la culture.

Des conventions triennales nous lient et sont établies avec les compagnies l'Entaille et La Désarmante pour une période de trois ans à partir de 2025, qui se termineront donc en 2027. Il convient d'établir un avenant n° 2 aux deux conventions afin de définir l'intervention des compagnies sur le territoire durant la nuit.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des avenants n° 2 pour les compagnies L'Entaille et La Désarmante.

M. le Maire : Très bien. Merci à Sandrine FRANÇON.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'ai l'habitude de dire la même chose en culture à la Région, c'est-à-dire que j'ai toujours le sentiment de voter des chèques en blanc. C'est-à-dire que nous avons voté le 15 avril le principe de la subvention de la résidence d'artiste avec la compagnie L'Entaille. Presque un an après, on a ce qui va se produire à l'intérieur. Ce qui me pose toujours problème avec ce genre de dispositifs, c'est que ce sont des poupées russes, c'est-à-dire que vous avez la compagnie L'Entaille, à l'intérieur, il va y avoir le festival, enfin, pas le festival, mais le spectacle Aventure en tas d'ordures, qui est elle-même pas gérée ou c'est toujours un peu compliqué. À l'intérieur de laquelle, il y a le théâtre du Gai Savoir. Donc, vous voyez, on a toujours l'impression qu'à chaque fois, on ouvre une poupée russe.

J'ai quand même un problème idéologique avec ce genre de spectacle et de culture qu'on propose au plus grand nombre, c'est que d'abord, il y a une rédaction du texte et de la convention en écriture inclusive. Ça me pose un premier problème. Ce qui me permet d'ouvrir une parenthèse en disant : « Monsieur le Maire, vous, LR, comment vous pouvez accepter des questions orales de l'opposition rédigées en écriture inclusive ? » Je vous rappelle quand même que ce n'est pas anecdotique, l'écriture inclusive, c'est idéologique. Quand vous êtes face à un enfant ou à un adulte atteint de trouble dys, vous gênez sa lecture. Donc, c'est extrêmement discriminant.

Deuxième point, l'utilisation de l'écriture inclusive a été proscrite par l'Académie française. Je trouve très dommage de tomber dans ces marottes. On est obligé de le figurer sur un échiquier politique, mais soyons d'accord que ce sont des marottes de gauche. Ça me pose problème.

Ensuite, quand je rentre un peu dans le détail des choses qui sont proposées, pourquoi toujours en culture proposer des titres indigents et des choses qui choquent ? C'est le premier point.

Deuxième point, pourquoi toujours être aussi vague ? Donc je lis. Il y a huit ateliers, dérives et cartes sensibles, à l'EHPAD Antoine Pinay. La dérive est une marche libre sans but précis, permettant de redécouvrir ou de découvrir un lieu à travers ses sensations et ses émotions. Très bien. Quid de ceux qui peuvent pas marcher, par exemple, ou qui ne peuvent peu ou prou se déplacer ? Je continue. La construction de chaises portables. La démarche propose à chacun, chacune, encore inclusive, de concevoir et fabriquer sa propre chaise transportable. Les participants, Point E, Point S, apprennent à lire un plan, choisir les matériaux. On est dans l'artisanat. Il y a une espèce de fourre-tout dans ces 13 600 € qu'on ne peut pas vraiment attribuer à la culture et à la fois, on découvre après avoir voté en avril 2025.

Pour toutes ces raisons, je vous le dis, je vais voter contre parce que j'ai l'impression un peu de m'être fait blouser au mois d'avril dernier. Je vous remercie.

M. le Maire : C'est Siri qui vous répond maintenant. Si le public peut mettre son téléphone en silencieux, s'il vous plaît.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ce qui m'amuse, c'est que l'extrême droite, elle nous fait toute l'éloge sur un spectacle qui a eu lieu sur le sport féminin ce weekend, qui a été très bien, mais par contre, elle nous avait déjà déclaré plusieurs fois qu'elle n'était pas féministe. Surtout, sur la culture inclusive, elle oublie une petite chose, c'est que les cartes d'identité, depuis toujours, vous avez devant né, une petite parenthèse où il y a marqué le E. Donc, il n'y a rien d'extraordinaire à ne pas exclure le corps féminin quand on exprime quelque chose.

Vous n'avez jamais contesté le fait que depuis que la carte d'identité existe, la personne féminine est aussi exprimée sur sa carte d'identité par ce petit E qui est devant. C'est ça, l'écriture inclusive. C'est simplement de ne pas oublier que quand on dit toutes et tous, quand on parle des Saint-Chamonais, il y a aussi les Saint-Chamonaises. Ça n'a rien d'extraordinaire.

M. le Maire : On est sur un débat un peu politique nationale, mais Sandrine FRANÇON va nous ramener ça. Certains veulent nous ramener la mer à Saint-Chamond. Sandrine FRANÇON va nous ramener la culture dans ce débat.

Mme FRANÇON : Oui, alors je ne rebondirai pas sur cette histoire autour de l'écriture inclusive ou pas. Ce qui m'intéresse plutôt, c'est le fond du propos. Nous avons la chance, à Saint-Chamond, d'avoir d'abord été ouverts sur ces questions de compagnie en résidence. On fait partie des communes qui ont beaucoup de chance d'avoir des résidences sur un temps long, ce qui permet aux résidences de pouvoir faire un magnifique travail de médiation avec tous les publics. Grâce à cette opération qui s'est réitérée cette fois encore, nous avons aussi pu alimenter notre candidature et prétendre à ce label, éducation artistique et culturelle.

Pour nous, ces résidences, c'est vraiment une manière tout à fait engagée de soutenir la création et d'offrir à des artistes qui sont souvent du territoire de pouvoir avoir une tribune. Ce qu'il y a de très intéressant, c'est qu'elles agissent en faveur du lien social et elles travaillent à faire en sorte que l'art soit présent dans la Ville et pas uniquement dans des salles de spectacle. Donc là, les compagnies que nous avons accueillies font un travail remarquable.

Non, on ne signe pas, on n'accepte pas des choses par-dessus la jambe. Il y a vraiment un programme très précis. Si vous en avez la curiosité, je vous invite vivement à venir découvrir, par exemple, le travail que fait Laëtitia MADANCOS au sein de L'Entaille et d'assister à une de ses interventions en public, parce que c'est plutôt réjouissant de voir avec quelle facilité elle rentre en lien avec les publics et qu'est-ce qu'elle peut leur proposer.

Ces avenants sont là, bien sûr, justement, pour pouvoir encadrer leurs interventions. Ce ne sont pas que des mots. Il y a vraiment des projets derrière. C'est bien d'ailleurs pour ça que ces avenants sont construits. Bien sûr, vous en avez un raccourci. On peut aller bien plus loin dans le descriptif de leurs interventions. Il faut savoir qu'on leur laisse un espace de travail aussi pour pouvoir construire un spectacle qui va trouver place dans la saison culturelle. C'est très important, mais une grosse partie de leur travail est auprès des publics. Ce qu'il y a de très intéressant, c'est que ces compagnies vont toucher tous les publics, donc des jeunes et des moins jeunes. C'est une manière, justement, d'aller au-devant de publics qui ne franchiraient peut-être pas le seuil des salles de spectacle et de décomplexer cette approche avec la culture.

Je trouve que c'est un travail fort intéressant. J'ai eu la chance de pouvoir assister, par exemple, à une séance de travail qui a été faite au Relais. Michelle, tu ne me contrediras pas. Un vrai échange avec nos anciens, des ateliers d'écriture et des choses vraiment intéressantes qui vont être exploitées, qui vont être construites sur la durée.

Ces compagnies en résidence, leur travail est encadré par ces avenants, justement, pour qu'il n'y ait pas tout et n'importe quoi à l'intérieur de ces trois années. Si vous voulez vous rendre un petit peu compte de ce qui est proposé, je vous invite vivement à venir participer à des ateliers qui sont portés par nos deux compagnies.

C'est vrai que l'orientation de ces compagnies, cette année, est vraiment axée sur du spectacle de rue, du spectacle en extérieur et pas uniquement en salle. C'est très intéressant, justement, pour amener les publics qui sont éloignés de la culture à justement se laisser tenter par ces expériences et peut-être être un petit peu décomplexés.

Je ne sais pas si j'aurai répondu à votre question.

M. le Maire : Bien répondu, je pense, à Madame SURPLY. Vous ne pouvez pas être plus précis, là.

Mme FRANÇON : Là, par exemple, vous avez un programme, L'Entaille qui propose tout un tas de rendez-vous. Venez à ce genre de rendez-vous. Venez voir. Je vous assure, c'est très intéressant. Ces artistes-là ont une capacité à créer du lien qui est vraiment remarquable.

J'ai été stupéfaite et très émue de les voir à l'œuvre aux Charmilles et auprès de publics qui n'étaient peut-être pas des profils évidents et qui n'auraient peut-être pas nécessairement été en capacité de verbaliser cette démarche vers la culture. La culture est venue à eux. Ça a été vraiment une expérience très intéressante.

L'avantage d'avoir ces compagnies sur ces trois années, c'est qu'il y a vraiment un travail d'approche et de médiation sur la durée. Il y a vraiment une volonté d'apprendre à connaître les habitants, à travailler avec les associations, avec La Boussole, par exemple, avec La Jeunesse. Vraiment, l'éventail est très large.

Je suis vraiment très heureuse qu'on nous offre cette possibilité. C'est une grande chance. Merci, Monsieur le Maire, parce que, vraiment, on est gâtés.

M. le Maire : Parce que c'est une grande chance, en effet. Merci à Sandrine FRANÇON.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Est-ce que vous pouvez détailler du coup un peu plus quand vous parlez d'un projet en cours de construction à destination des jeunes lors d'un temps fort autour de la culture urbaine portée par la Ville ? Parce que ce qu'il faut bien que vous puissiez voir, c'est que vous avez un programme, là, dans les mains, en plus. Je n'ai pas mes lunettes, je ne sais pas où est-ce qu'on peut le procurer. Visiblement, vous en savez plus que moi. Je veux bien venir, si vous voulez, mais là, vous nous demandez de voter 13 600 €. Donc, je vous demande des informations sur un projet en cours de construction à destination des jeunes autour de la culture, atelier et/ou diffusion en espace public.

Je reste un peu sur ma faim, parce que même si le reste est détaillé, chaque euro doit être intelligemment dépensé. Je vais encore aller plus loin. Ce qui me dérange encore au point de vue politique et dans l'accès à la culture, c'est que vous puissiez donner un blanc-seing et de l'argent public à des compagnies qui n'ont aucun mal à projeter des festivals, Queer, etc. On est déjà dans le lobby LGBT. Je me dis, mais il y a vraiment que, on ne peut pas travailler... si, j'ai fait mes devoirs, mais l'écriture inclusive, c'était le début du truc, vous voyez.

Je reviens dessus. Vous ne devriez pas laisser passer des choses pareilles, parce que vous dites tous, chez les LR, chacun, chacune, celles et ceux, certains, certaines, Chapi, Chapo. Un jour, vous direz « iel » parce que vous vous couchez devant une idéologie LGBT et gauchiste qui est très sous-jacente et qui s'installe et qui s'imisce comme ça.

C'est un choix que vous faites.

M. le Maire : J'ai comme l'impression que vous avez des pouvoirs, vous devinez l'avenir. Si vous devinez l'avenir, ça se serait et on vous appellerait Madame IRMA.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Un critère pour tout ce qui est le spectacle, c'est ce qui est interdit par la loi. Permettre à tout spectacle, toute personne, de pouvoir s'exprimer, pareil dans tout ce qui est la culture, le seul critère qu'on doit avoir, c'est : est-ce qu'ils sont condamnés ou non par des questions juridiques ? Autrement, on fait rentrer des questions idéologiques.

Quand on est une mairie, on peut faire venir des gens qui sont très divers dans les questions idéologiques, mais la seule chose qu'on a à regarder, c'est ça. Ce n'est pas sur des positions, oui, il peut y avoir des gens qui sont LGBT, d'autres qui ne le sont pas. Ce n'est pas ça, le problème.

M. le Maire : Très bien.

Je propose qu'on clore ce débat. On a bien échangé. Merci à Sandrine FRANÇON qui a été très précise, quand même, dans ses explications. On la remercie pour tout le travail qu'elle effectue avec le service culture pour, justement, apporter la culture pour tous, des plus petits aux plus grands, quelles que soient ses difficultés ou autres. Donc merci à vous, Madame FRANÇON.

Merci au service culturel. On est très heureux d'avoir ces deux compagnies en résidence à nos côtés.

Y a-t-il des oppositions ? Madame SURPLY, deux. Des abstentions ? Pas d'abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (37 pour ; 2 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la libération n° 22. La parole est à Juliette BOUILLAT sur la convention triennale d'objectifs avec ELEA.

***DL20260022. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2026-2028 AVEC
L'ASSOCIATION ELEA POUR LA MICRO-CRECHE « VIVRE À PETITS PAS »***

Mme BOUILLAT : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit là d'une convention triennale d'objectifs 2026-2028 avec l'association ELEA pour la micro-crèche Vivre à petits pas.

En effet, l'association ELEA gère depuis plusieurs années la micro-crèche Vivre à petits pas qui est située dans le quartier de Saint-Julien. Cette structure agréée pour 10 places contribue activement à la politique petite enfance de la Ville en offrant un service de garde complémentaire et de proximité. La convention d'objectifs étant arrivée à échéance au 31 décembre 2025, il est proposé de la renouveler.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention triennale d'objectifs avec l'association ELEA pour une période de trois ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la Commune.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. On est ravis de continuer cette convention avec ELEA. Merci à Juliette BOUILLAT pour son engagement.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : On va parler maintenant centres sociaux et la parole est à Abla CIPRIANI.

***DL20260023. CENTRES SOCIAUX – CONVENTIONS QUADRIPARTITES D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT – PÉRIODE 2026-2029***

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous allons parler des conventions quadripartites d'objectifs et de financements pour la période 2026-2029.

Les conventions d'objectifs qui régissent le partenariat entre les trois centres sociaux de la Ville, à savoir Lavieu, Izieux-le-Creux et Saint-Julien, et leurs financeurs, la CAF, Département de la Loire et la Ville de Saint-Chamond, sont arrivées à échéance au 31 décembre 2025.

L'agrément est attribué par la CAF après l'étude des dossiers pour une durée de quatre ans. La prochaine convention s'étendra donc sur la période 2026-2029.

La présentation des dossiers uniques de chaque structure a eu lieu durant l'automne 2025. Chaque structure a travaillé sur son dossier unique en réalisant un bilan du projet précédent et la réflexion sur des pistes d'actions à venir. Ce travail est le fruit de concertations avec l'ensemble des équipes, de bénévoles et de salariés, mais également des partenaires, des adhérents et les habitants de chaque quartier.

Les conventions d'objectifs présentent des parties similaires pour les trois structures, mais aussi des particularités propres à chaque centre social en cohérence avec leurs projets, mais aussi leurs territoires. Chaque convention présente la déclaration d'intention de chaque structure qui a été spécifiée dans leur dossier unique. La convention précise ensuite les orientations de chaque financeur.

Pour ce qui est des orientations de la Ville, comme indiqué précédemment, certaines sont communes aux trois structures et d'autres plus spécifiques. Les orientations communes aux trois structures sont les suivantes :

- développer la participation des habitants et l'animation des quartiers ;
- mener un travail spécifique sur des actions envers les jeunes 11-25 ans ;
- renforcer le travail inter-centres et inter-quartiers ;
- développer le travail de transversalité ;
- développer la politique de la ville ;
- promouvoir au sein de la structure et sur l'ensemble des activités les valeurs de laïcité.

Les orientations spécifiques de chaque structure s'appuient sur les échanges réguliers entre les équipes des centres sociaux et les services municipaux. Elles sont le reflet de constats effectués tout au long de l'année et peuvent présenter un caractère ponctuel.

À compter de 2026, trois centres sociaux associatifs pourront également prétendre à une subvention PS Jeunes. Le centre social de Lavieu est déjà bénéficiaire de ce dispositif depuis 2024.

Le centre social de Saint-Julien a déposé son dossier à l'automne 2025 pour un poste de 0.75 ETP. Le centre social d'Izieux-Le Creux, quant à lui, vient de déposer son dossier pour le même équivalent temps plein, 0.75, pour une durée de deux ans également. Il devrait être à l'étude sur le mois de mars 2026 par la CAF.

Pour rappel, la PS Jeunes offre aux structures la possibilité de bénéficier de leviers qui permettent d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des jeunes. Ce dispositif permet de soutenir les structures jeunesse bénéficiaires dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans, avec une priorité sur les 12-17 ans en cofinçant les postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation de l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

Concernant le centre social de Fonsala, son agrément est encore en cours jusqu'au 31 décembre 2026. Il devra présenter son dossier unique à l'automne 2026 pour bénéficier du renouvellement de son agrément.

Il est donc demandé au Conseil toutes les modalités que l'on demande pour chaque délibération, d'approuver ceci et de permettre sa bonne conduction. Merci.

M. le Maire : Merci, Abla CIPRIANI.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité. Absence de Madame SURPLY, qui ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on enchaîne avec Florence VILLEDIEU qui va nous parler des animaux.

DL20260024. CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE, LA CAPTURE ET L'ENLÈVEMENT D'ANIMAUX AVEC LA COMMUNE DE SORBIERS

Mme VILLEDIEU : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir.

Cette délibération concerne un accord, une convention avec la commune de Sorbiers. Il faut savoir que chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil, à la garde des chiens, des chats qui sont trouvés errants ou en état de divagation sur les communes. C'est la loi L. 211-24 du Code rural, soit avoir un accord avec une autre fourrière sur une autre commune voisine. C'est le règlement L. 211-25 et 26.

En application de ces textes du Code rural, la Commune de Saint-Chamond s'est dotée d'une fourrière qui est aménagée sur le site du Centre technique municipal au Pont Nantin, avec un service qui agit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La commune de Sorbiers, étant dans l'impossibilité d'avoir une fourrière animale sur son territoire, a souhaité contractualiser un accord et une convention avec Saint-Chamond. L'article du Code rural y autorise. De ce fait, une convention de prise en charge de capture et d'enlèvement a été négociée et conclue entre les deux communes.

La Commune de Saint-Chamond a la responsabilité d'assurer pour le compte de la commune de Sorbiers le service de fourrière pour les animaux errants, dangereux ou en divagation. Ladite convention prendra effet à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée initiale de trois ans avec une reconduction tacite de trois ans. La durée maximale est de six ans, c'est-à-dire jusqu'au 29 février 2032.

Le tarif et les prestations seront fixés annuellement. À savoir qu'en 2025, la fourrière animale a joué quand même un rôle important, que ce soit sur la Commune de Saint-Chamond, celle de l'Herme et de Saint-Jean-Bonnefonds, avec lesquels nous avons déjà des conventions. Au total, ce sont 235 animaux qui ont été pris en charge, 4 sur la commune de l'Herme et 3 sur Saint-Jean-Bonnefonds, avec lesquelles nous avons cette convention. Vous retrouvez les 11 articles qui précisent la convention avec la commune de Sorbiers.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette dite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Je vous remercie, messieurs, dames.

M. le Maire : Merci à Florence VILLEDIEU.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous ne pouvons qu'approuver une telle délibération. La prise en charge du monde animal a pris de plus en plus d'importance ces dernières années. Cependant, elle reste encore très insuffisante par rapport à ce qu'elle devrait être.

Il suffit de constater le peu d'actions menées à Saint-Chamond pour la condition animale pour s'en convaincre. Très peu d'espaces sont consacrés aux animaux domestiques afin qu'ils puissent courir et s'épanouir comme un caniparc. Le travail sur la stérilisation demeure également très limité alors qu'il devrait être permanent. Nous pensons en particulier aux quatre pigeonniers contraceptifs qui étaient prévus. Au bout de six ans, nous n'en sommes toujours qu'à un seul. C'est comme la piste cyclable, beaucoup d'effets d'annonce pour finalement seulement des miettes. Elle sera et cela dure depuis plus de 25 ans sur la réalisation d'un plan vélo en particulier.

Le non-respect de la faune nocturne à travers des éclairages permanents est un autre exemple montrant que la prise en charge de la condition animale nécessite encore de nombreuses améliorations et prises de conscience, le massacre des arbres dans un espace naturel abritant de nombreuses espèces ou encore l'extension de la zone pavillonnaire du Clos Prodon, lieu pourtant refuge pour plusieurs espèces et terrains de chasse des faucons pèlerins.

Un exemple au niveau national, ce sont les écologistes avec la gauche qui ont fait passer à l'Assemblée nationale la loi reconnaissant que les animaux ne sont plus des objets, mais des êtres sensibles.

Nous ne pouvons que saluer toutes les associations qui œuvrent pour dénoncer la maltraitance animale auxquelles nous devons apporter une véritable aide financière. Il est important de rappeler que l'humain et l'animal sont interdépendants, que ce soit l'animal sauvage ou domestique, le premier, car il partage une proximité directe avec l'être humain, le second, car il partage le même environnement avec lui.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT

Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Merci.

Monsieur MINNAERT, des fois je me demande si vous habitez vraiment Saint-Chamond puisque pour les espaces pour les animaux, il y a deux caniparcs. Il n'y a que deux caniparcs, mais bientôt un troisième. Il y a trois pigeonniers contraceptifs sur la Ville. Il y a un espace libre pour les chiens au château du Jarez.

Il a été mis en place des campagnes de communication, notamment sur les abandons des animaux avant l'été, campagnes de communication sur les coups de chaleur, il y a un guide de l'animal pour les propriétaires qui a été édité et créé, une carte qu'on peut mettre dans son

portefeuille comme quoi on a un animal seul chez soi si jamais on a un problème de santé. Il y a quand même beaucoup d'actions qui ont été réalisées par la Commune.

Je vais revenir sur cette convention avec Sorbiers. Comme la convention avec Saint-Jean-Bonnefonds, cette délibération appelle de nombreuses interrogations. Vous indiquez que les tarifs et prestations seront fixés annuellement, alors à ce stade nous ne connaissons pas les tarifs applicables. D'après ce que je comprends, il s'agira d'une facturation à l'acte, donc par animal récupéré. Si tel est le cas, il est difficile de comprendre pourquoi un forfait annuel n'a pas été privilégié, alors même que la fourrière a des charges de fonctionnement importantes et fonctionne dans des locaux fortement dégradés, dont la rénovation était prévue sur ce mandat, mais n'a pas été réalisée.

Autre point majeur, le sort des animaux blessés ou malades. La rédaction de la convention laisse clairement entendre que seuls les animaux non blessés seraient pris en charge. Cela pose un problème éthique évident et soulève la question de la prise en charge ou non des frais vétérinaires par la commune de Sorbiers et cela signifie clairement que les animaux blessés ne seraient pas pris en charge et seraient donc laissés sur place au risque de mourir dans la souffrance. Cela, c'est inacceptable.

Je repose également une question déjà posée lors d'une précédente délibération. L'ADA a-t-elle été informée de cette nouvelle convention ? Car après m'être renseigné, elle ne l'avait pas été pour Saint-Jean-Bonnefonds. Cette structure est aujourd'hui saturée, tant par les chiens que par les chats. Sans concertation préalable, cette décision risque d'aggraver encore une situation déjà critique. Quelles alternatives ont réellement été étudiées ?

Je le dis clairement, les communes doivent assumer pleinement leurs responsabilités en matière de gestion des animaux errants. Cela suppose des moyens financiers à la hauteur des enjeux et dans ce cadre, il nous semblerait légitime que la commune de Sorbiers contribue comme d'autres aux charges de la fourrière et au financement de l'ADA par une subvention annuelle. Merci.

M. le Maire : Très bien.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Un peu les mêmes questions que mes collègues concernant cette convention relative à la prise en charge, la capture et l'enlèvement d'animaux avec la commune de Sorbiers. La dernière fois qu'on a signé une convention similaire, c'était avec Saint-Jean-Bonnefonds et l'ADA n'était pas au courant. Il y a aussi un problème de places. Je voulais savoir quel était le projet.

D'abord, savoir si l'ADA avait été mise au courant de cette deuxième convention parce qu'elle ne nous a pas caché qu'elle manquait de places. Je me joins aux questions de mon collègue, Monsieur BOUCHACOURT, concernant les animaux blessés, qui a vocation à les récupérer, à les soigner, à financer les soins vétérinaires, à les nourrir ? Quid d'un nouveau refuge, etc.

Je vous remercie.

M. le Maire : Je croyais que vous alliez nous parler d'un rapprochement politique, quand vous avez dit mon collègue. Ça m'a fait peur.

Madame VILLEDIEU.

Mme VILLEDIEU : Merci.

Je vais vous répondre. Monsieur MINNAERT, vous dites qu'aujourd'hui, la Ville de Saint-Chamond fait très peu pour le monde animal, je vais répondre également de manière collégiale à vos diverses questions. Aujourd'hui, il y a deux caniparcs qui existent sur la Commune. Le troisième est en cours de construction près de Saint-Julien, juste à côté des ambulances Chapuis.

Nous avons eu la semaine dernière un rendez-vous avec Monsieur CICHY et Monsieur GURRET. Nous nous sommes rendus sur place et j'ai pu constater hier que les dalles avaient été coulées pour les différents agrès qui vont être mis sur ce caniparc.

Vous parlez de problème de stérilisation. Il faut savoir que l'ADA, aujourd'hui, est en charge du trappage des chats. Nous les avons rencontrés la semaine dernière avec Monsieur le Maire et Madame FLECHET. L'ADA est informée de cette nouvelle convention avec la ville de Sorbiers. Sachant que nous avons eu des chiffres, comme je vous le disais, il y a eu quatre procédures sur l'année 2025 de récupération d'animaux sur la commune de l'Herme et trois sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds. Cela ne représente pas non plus des centaines d'animaux. C'est surtout sur la Ville de Saint-Chamond où on a beaucoup, soit de divagations ou d'animaux qui sont trouvés.

Toujours concernant les chiens, il y a quand même la Fête du chien qui est organisée depuis plusieurs années qui amène beaucoup de monde, beaucoup de visiteurs et d'exposants, qui est fortement appréciée du public. Nous avons également un accord avec les deux vétérinaires de Saint-Chamond. La fourrière est en relation avec les vétérinaires. C'est malheureux, mais l'année dernière, il y a eu seulement trois euthanasies. Vous allez me dire trois de trop, mais quand un animal est gravement blessé ou quand il est vraiment en fin de vie, parfois c'est pour son bien que l'animal est euthanasié par un des vétérinaires et ce n'est ni la fourrière ni Monsieur le Maire qui en prend la décision. C'est une décision qui est prise par les vétérinaires de la Commune.

Comme je vous le disais, nous avons rencontré l'ADA la semaine dernière pour différents sujets, différentes problématiques qu'ils pouvaient avoir. Nous avons pu répondre favorablement à leurs différentes demandes. À savoir que nous allons également signer une tripartite avec et l'ADA et la fondation 30 Millions d'amis justement dans le cadre de la stérilisation des chats. Quand les cages de trappage vont être mises en place sur le domaine public, il y aura un document qui sera mis dessus parce que malheureusement des fois les gens pensent que le chat est attrapé puis euthanasié alors que ce n'est pas le cas, il est stérilisé, identifié. Là, il sera identifié au nom de la fondation 30 millions d'amis. L'avantage, c'est que derrière, les frais vétérinaires seront pris en charge par la fondation.

J'espère que je n'ai pas oublié d'autres choses et je reste à votre disposition. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. C'était précis. Merci à Florence VILLEDIEU.

Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Juste pour répondre à ma question, quid des animaux qui sont blessés, du devenir des animaux qui sont blessés, qui ne seront pas récupérés par la fourrière ? Quid des frais vétérinaires ? Parce que lorsque les chiens arrivent à la fourrière animale, les animaux sont diagnostiqués par un vétérinaire et un traitement médical est mis en place. Est-ce que c'est la Commune de Saint-Chamond qui va payer ? Est-ce que c'est la commune de Sorbiers ? Quels

sont les tarifs et prestations qui vont être fixés ? Parce que là, même dans les annexes, je n'ai pas trouvé le prix des interventions.

M. le Maire : Tous les prix des interventions sont dans les annexes. Je les ai à côté de moi. Il y a les tarifs dans les annexes que j'ai à côté de moi qui ont été envoyés à tous les conseillers municipaux, les annexes du Conseil municipal. Monsieur BOUCHACOURT, il y a toutes les annexes. À un moment donné, je veux bien, mais il faut aller peut-être chercher un peu l'information.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, mais l'ADA, depuis des années, a une subvention qui est relativement assez faible, concrètement, et même l'emplacement aujourd'hui, c'est un emplacement qui a pratiquement 25 ans, 30 ans et qui, aujourd'hui, demanderait d'avoir soit un autre lieu ou vraiment revoir l'intégralité de l'accueil des chiens et des chats. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui n'a pas été pris en compte depuis des années.

M. le Maire : Florence VILLEDIEU.

Mme VILLEDIEU : Monsieur MINNAERT, concernant le lieu où se trouve l'ADA, il y a des améliorations qui vont être faites sur le site qu'ils occupent actuellement sous forme, on va dire, de pseudo-agrandissement. Donc, suite à leur demande, ça a été répondu favorablement par Monsieur le Maire et par les différents services.

Concernant les animaux blessés, il y a très peu d'animaux qui le sont. Comme je vous le disais, Monsieur BOUCHACOURT, malheureusement, il y a eu trois euthanasies, mais tous les animaux qui sont attrapés en divagation ne sont pas systématiquement blessés. Après, c'est l'ADA, de toute façon, qui prend en charge ces animaux quand ils ne sont pas réclamés pour l'adoption.

Pour ce qui est de la grille tarifaire, il y a également le catalogue des tarifs qui avait été au mois de juillet, me semble-t-il. Enfin, je n'ai pas la date exacte, mais la tarification appliquée pour les communes, c'est celle qui est appliquée et que l'on retrouve dans le catalogue des tarifs 2026.

M. le Maire : Bien évidemment, c'est la ville de Sorbiers qui paiera les actes vétérinaires, ce qui est logique et normal.

Merci à Florence VILLEDIEU.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : L'ADA, un des problèmes, c'est, je pense, qu'il n'est pas vraiment possible d'agrandir l'espace. Donc, il y a une véritable question à se poser à l'avenir, c'est comment le lieu où l'ADA accueille les animaux puisse être déplacé ailleurs. Alors, où ? Actuellement, c'est à réfléchir. L'emplacement est quand même limité pour agrandir l'espace.

M. le Maire : Très bien.

Florence VILLEDIEU.

Mme VILLEDIEU : Effectivement, le lieu ne se prête pas pour un agrandissement à proprement parler. En revanche, la Commune met quand même à disposition des locaux CCAI pour le stockage, par exemple, de la nourriture. Les chats qui sont trappés et qui sont ensuite opérés,

stérilisés restent en soin dans un local qui est à part pour des raisons aussi sanitaires. Les chats sont en convalescence, en cage, dans un autre lieu qui est mis à disposition par la Commune.

Après, il est vrai que ce lieu est, je dirais, relativement intéressant parce qu'il n'y a pas de voisinage. Il faut savoir que d'avoir un refuge animalier, ça crée aussi des nuisances sonores. Là, je dirais que, où ils sont placés à l'heure actuelle, ça ne dérange personne. Donc, même l'association est satisfaite d'être sur ce lieu-là, même s'il est parfois un peu petit. Comme je vous le dis, il va y avoir des réaménagements qui vont être faits. Ils peuvent promener les chiens de manière assez tranquille parce que ce n'est pas non plus un lieu où il y a beaucoup de circulation et de passage. Nous avons rencontré la présidente et la directrice, et elles ne nous ont à aucun moment demandé de déménager leurs locaux.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Historiquement, je vais quand même rappeler, c'est que l'installation sur ce lieu avait posé des problèmes de bruit. Bien sûr, ce n'est plus le cas parce que, justement, il y a eu toute une installation de murs antibruit pour y répondre.

Il faut savoir qu'à chaque fois, l'installation dans un espace d'animaux pose des problèmes. Il y a eu des solutions qui ont été trouvées. Je vais prendre l'exemple même où se trouve aujourd'hui l'ADA. Ce n'était pas un lieu qui était isolé de toute habitation. Il y a eu de nombreuses discussions, justement, sur ce problème-là, à l'époque.

M. le Maire : Très bien. Merci pour ce retour dans le passé.

En effet, on est ravi de pouvoir signer avec la commune de Sorbiers. Je pense que c'est intéressant pour les communes de travailler avec la fourrière de Saint-Chamond parce que toutes les communes n'ont pas la chance d'avoir une fourrière. Je rappelle à l'époque, Gérard DUCARRE, avec Jean-Claude CHARVIN au Pays du Gier, voulait créer une fourrière intercommunale. Rappelez-vous, il y a quelques années, quelques décennies. Saint-Chamond a gardé sa fourrière, bien évidemment, et aujourd'hui, on la met au service de Saint-Jean-Bonnefonds, de Sorbiers, de l'Horme.

En effet, il y a le travail à faire avec l'ADA. Je remercie Florence VILLEDIEU pour le travail qu'elle a pu faire avec cette association-là. Je rappelle qu'on a augmenté la subvention pour la stérilisation des chats l'année passée. On est passé de 1 500 à 8 000 € pour la stérilisation des chats, mais les chats se reproduisent très rapidement. D'ailleurs, l'ancien président avait une jolie maquette qui montrait la reproduction des chats en quelques années. Le travail qui a été fait avec la directrice de l'ADA et Florence VILLEDIEU et Monsieur GURRET sur le partenariat, la tripartite aussi, avec l'association 30 millions d'amis, justement, pour pouvoir continuer à stériliser les chats, parce que, Monsieur MINNAERT, je suis complètement d'accord avec vous et je vous rejoins. À la fois en tant que propriétaire de chiens, mais aussi en tant qu'humain, ce sont des êtres sensibles, et bien évidemment qu'on doit pouvoir apporter de nombreux services aux animaux au niveau de la Ville. C'est pour ça qu'il y a eu la rénovation des canisettes, c'est pour ça qu'il y a eu les caniparcs, et Florence VILLEDIEU, qui aujourd'hui porte ce projet de caniparcs à Saint-Julien, qu'elle a fait aboutir, parce qu'elle l'a dit tout à l'heure, en effet, les modules sont en train d'être posés, c'est une bonne chose.

Sur les pigeonniers contraceptifs, j'alerte juste, il y a trois pigeonniers contraceptifs, pourtant, j'ai tous les jours des riverains qui m'appellent ou qui m'envoient des messages sur les réseaux sociaux, ou qui viennent voir ma secrétaire en Mairie pour se plaindre des pigeons, parce qu'il y a de la fiente de pigeons, pas de partout, mais dans de nombreux endroits quand même de la Ville. Aujourd'hui, c'est une vraie question, au-delà des pigeons, une vraie question sanitaire aussi, parce que vous savez que la fiente, au niveau sanitaire, c'est très corrosif, et ce n'est pas bon pour l'être humain, bien évidemment. Je vois qu'il y a des médecins autour de la table, ils seraient mieux placés que moi pour en parler. C'est pour ça d'ailleurs qu'on va entreprendre un travail avec un fauconnier au niveau des pigeons, parce qu'à un moment donné, il faut aussi stopper un petit peu la reproduction. Puis aussi la dératisation, je le dis clairement, il y a trop de rats à Saint-Chamond. Donc, on a fait un gros travail ces derniers temps sur la dératisation.

Les animaux sont au cœur de la Ville de Saint-Chamond, et en tout cas on continuera à travailler pour les animaux de compagnie, et pour les propriétaires aussi d'animaux.

Y a-t-il des oppositions ? 6 oppositions pour la convention avec Sorbiers, très bien. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette décision de bon sens.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL).

M. le Maire : Enfin, la délibération n° 25, qui va venir clore finalement les années de mandature. C'est Gilles GRÉCO qui a la lourde tâche de présenter la dernière délibération.

DL20260025. AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES MASSIFS À RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

M. GRÉCO : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de donner un avis favorable à un projet, un avis à un projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la forêt sur le territoire de notre commune.

Chaque année, entre 9 000 et 10 000 feux de forêt sont recensés en France selon l'ONF. L'année 2022 a été une année exceptionnelle de feux de forêt et de végétation. Plus de 72 000 ha brûlés contre une moyenne annuelle de 15 000 à 20 000 ha. Selon les experts, c'est l'ensemble de la France qui devrait être concernée d'ici la fin du XXI^e siècle par ces événements climatiques d'ampleur et répétés. Dans le Département de la Loire, de nombreux départs de feu ont été recensés en 2022. Ils ont cependant eu des impacts faibles, car très localisés.

Un rapport de 2023 portant sur les politiques de prévention contre les incendies a identifié le Département de la Loire comme un nouveau territoire de feux, ce qui impose l'identification des aléas incendies ainsi que la déclinaison d'outils opérationnels relevant de la défense de la forêt, et ce par application de la loi du 10 juillet 2023 qui vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours.

C'est dans ce cadre que les services préfectoraux de la Loire procèdent à une révision des dispositifs existants, notamment le porter à connaissance de l'aléa feux de forêt et de la végétation.

Le nouveau projet de classement des massifs forestiers à risque incendie poursuit plusieurs objectifs, à savoir tenir compte de l'extension du risque incendie qui ne se limite plus aux zones historiquement exposées, intégrer l'ensemble des secteurs identifiés comme sensibles afin que la cartographie reflète plus fidèlement les vulnérabilités locales. La procédure de classement des massifs reposant sur une démarche de consultation encadrée qui associe les collectivités locales, l'avis des conseils municipaux des communes concernées doit être recueilli dans le délai de deux mois à compter de la transmission des documents de consultation. C'est l'objet du présent projet de délibération.

En outre, le classement des massifs entraîne l'application d'un ensemble de mesures qui structurent l'organisation de la prévention et de la lutte contre les incendies, à savoir la mise en place de servitudes spécifiques liées à la défense des forêts, l'obligation d'élaborer un PCS, plan communal de sauvegarde. Sur ce point, notre commune répond à cette exigence puisqu'elle est dotée de ce document depuis 2019 et que nous y avons dès cette époque intégré le risque feu de forêt.

Autre mesure envisagée : l'obligation légale de débroussaillage ainsi que l'octroi d'aides financières sous condition pour la mise en place de dispositifs de prévention et de lutte contre les incendies.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au projet de déclassement des massifs forestiers et d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération. Merci de votre attention.

M. le Maire : Très bien. Merci à Gilles GRÉCO.

Y a-t-il des questions ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Combien on a de gardes forestiers dans la Loire ? Vous le savez ça ou pas ?

M. le Maire : À Saint-Chamond, zéro.

Mme SURPLY : Non, mais dans la Loire. C'était tout.

M. le Maire : Envoyez un courrier au Département de la Loire, peut-être qu'ils ont l'info. Non, je vous avoue qu'on ne maîtrise pas les gardes forestiers. Très bien.

Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET
L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. le Maire : Sur les comptes rendus des décisions prises, y a-t-il des questions ?

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Lors du dernier Conseil municipal, nous avons posé une question concernant la gestion de l'aérodrome de Planèze, en soulignant que le club auquel vous aviez convié la délégation de services publics ne respectait pas diverses décisions de justice auxquelles il était pourtant tenu de se conformer. Question que nous avons déjà posée lors du Conseil municipal du 16 mai 2022.

À savoir, étant donné que l'autorisation d'occupation temporaire arrive à échéance, et que le tribunal, dans son ordonnance du 25 avril 2025, rendue à la suite du recours du citoyen, a bien précisé que son référé était rejeté au motif que la décision était de courte durée. Puisque cette courte durée prendra fin le 31 décembre 2025, qu'envisagez-vous après cette date concernant la gestion de l'aérodrome de Planèze ? La réponse que vous nous aviez donnée n'en était pas une.

Comme prévu, par un règlement ficelé à votre guise, vous avez empêché l'opposition qui avait posé la question de prendre la parole après votre réponse, car vos réponses sont soit mensongères, soit complètement à côté de la question posée.

Nous avons appris après notre intervention que vous avez prolongé l'autorisation d'occupation temporaire de 2025, alors que selon le juge du tribunal administratif de Lyon, en référé, cette AOT n'était que provisoire d'une durée d'un an, et prenait donc fin le 31 décembre 2025.

Puisqu'il ne s'agit que d'une prolongation de l'AOT de 2025, il s'agit bien d'un prolongement, d'un changement de régime du marché public 2024. Changement qui doit être validé par une délibération du Conseil municipal et non par une simple décision du Maire. De plus, un marché public ne peut pas être remplacé par une autorisation d'occupation temporaire. Comment se fait-il que cette décision que vous avez prise ne figure nulle part dans le compte rendu des décisions prises ?

Par ailleurs, dans la décision que vous avez prise, en dehors des règles du marché public, vous déclarez que l'offre du club Avion est la meilleure. Comment cela est-il possible alors que vous n'avez jamais mis la gestion de l'aérodrome de Planèze en concurrence ? Aucun appel d'offres, aucune commission d'attribution, aucune délibération au Conseil municipal. Vous agissez donc en amateurisme, ce qui est particulièrement grave.

Il existe actuellement une requête en référé visant à suspendre cette décision, justifiée par le fait que l'illégalité de la décision du Maire implique qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, le club Avion occupe le lieu et les sous-locataires seront sans droits ni titres. L'aérodrome est devenu depuis une zone de non-droit. En cas de problème, les assurances pourraient refuser de couvrir les risques. De fait, ce serait l'ensemble des Saint-Chamonais qui paieraient les conséquences de l'amateurisme de votre équipe.

Pourtant informés de cette situation par notre groupe depuis longtemps, pourquoi avons-nous une situation aussi risquée ? Nous attendons des réponses claires sur les points suivants. Pourquoi aucune délibération n'a été prise en Conseil municipal ? Pourquoi aucun appel d'offres n'a été organisé ? Pourquoi aucune commission d'attribution n'a été constituée ? Pourquoi votre décision ne figure-t-elle pas dans les relevés du compte rendu des décisions prises ?

M. le Maire : Je vais vous répondre, même si ce n'était pas l'objet de la délibération, mais bon. Après, vous allez dire que vous êtes bâillonnés, qu'on ne vous laisse pas parler, qu'on ne vous répond pas, vous nous traitez de menteurs, vous nous affublez de tous les mots.

Un petit mot sur l'aérodrome. En effet, on a demandé à la Préfecture une prolongation de l'AOT qui a été autorisée. Donc, rassurez-vous, on n'est pas des amateurs, on est bien des professionnels. Ne redemandez pas le micro, je ne vous redonnerai pas la parole, ça ne sert à rien. On fait les choses comme il faut, on a ce qu'on appelle un service juridique. Les choses sont faites et sont faites comme il faut. La prolongation de l'AOT pour l'année 2026.

Quand vous dites qu'il n'y a pas de mise en concurrence, vous vous trompez. Je n'ose pas dire que vous mentez, même si sur le fond, c'est un peu ce que je pense. Il y a eu une mise en concurrence au mois de décembre sur le site internet de la Ville de Saint-Chamond et bien évidemment, on s'est engagé auprès de la Préfecture à monter une DSP. Les services des sports avec le service juridique travaillent aujourd'hui sur la mise en place d'une DSP, délégation de service public. Ça suit son cours.

J'ai signé cette décision du Maire le 31 décembre au matin ici en Mairie. C'est pour ça qu'elle n'y figure pas parce que les décisions du Maire ont été arrêtées, je ne sais pas parce que je n'ai pas la bonne version au 29, mais ne vous inquiétez pas. Tout est fait bien comme il faut, tout est fait dans l'ordre. Vous pouvez faire des référés, des attaques au tribunal, etc.

J'allais dire ce que disait un ancien président, mais ça ne serait peut-être pas très poli. Je me contenterais de dire qu'on fait les choses correctement et qu'à la Ville, on a la chance d'avoir des services de qualité, un service juridique, qu'on fait les choses correctement, qu'il y a une mise en concurrence, qu'il y a une prolongation de l'AOT qui a été validée par la Préfecture et que demain, à partir de 2027, il y aura une DSP sur l'aérodrome de Saint-Chamond.

Voilà sur ce que je peux vous dire. Ça ne sert à rien que vous repreniez la parole, je pense qu'il n'y a pas des choses à rajouter là-dessus.

Le Conseil municipal prend acte.

**RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4^{EME} DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 27 sur les relevés des marchés.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions sur les relevés des marchés ? Très bien.

Intervention hors micro

M. le Maire : Calmez-vous, restez zen. Calmez-vous, Monsieur MINNAERT. Restez zen.

M. MINNAERT : Laissez les gens s'exprimer.

M. le Maire : En dehors du relevé des marchés, Monsieur MINNAERT, je vous couperai le micro.

M. MINNAERT : Respectez l'opposition.

M. le Maire : Je vous respecte.

M. MINNAERT : Ce que ne vous savez pas faire.

M. le Maire : Je vous respecte, ne vous inquiétez pas. Mes parents m'ont bien éduqué. Vous pourriez y en prendre de la graine.

M. MINNAERT : Arrêtez de parler d'éducation parce que comme personne mal élevée, vous êtes vraiment le premier.

M. le Maire : Les relevés des marchés.

Monsieur MINNAERT, vous n'avez plus rien à dire ? Très bien.

Le Conseil municipal prend acte.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe aux questions orales d'Europe Écologie les Verts.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous ai laissé parler. Je vous ai même laissé déborder des décisions du Maire, justement, pour vous accorder une réponse.

Je vous propose que l'on passe aux questions diverses et variées, les questions orales. Peut-être que Madame SIMONIN-CHAILLOT va en poser une.

Intervention hors micro

M. le Maire : J'ai été très clair dans mes réponses.

Très bien, Monsieur MINNAERT.

Je vous propose pour le groupe Saint-Chamond pour tous que l'on passe à la première question, sur la question par rapport à Lavieu.

Qui pose la question pour Europe Écologie les Verts ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Rappel au règlement pour Monsieur MINNAERT. Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions, des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 12.

Quand on va à l'article 12, le Maire a seul la police de l'Assemblée. Très bien, Monsieur MINNAERT. Merci. Un peu de respect, s'il vous plaît. Très bien.

Je vous propose que l'on passe à la première question. Je propose Madame SIMONIN-CHAILLOT ou Monsieur PIPIER.

Intervention hors micro

M. le Maire : Suspension de séance demandée par la majorité. Ça permettra à Monsieur MINNAERT de calmer ses nerfs. Deux minutes de suspension de séance.

Suspension de séance

M. le Maire : Très bien. Je vous propose qu'on reprenne la séance du Conseil municipal. Si tout le monde veut bien regagner sa place, si le public veut bien aussi regagner sa place, si les élus peuvent revenir.

Je n'ai pas réattaqué la séance, s'il y a le quorum en plus ? 19. Attendez, Madame SURPLY. Vous partez ? Bonne fin de soirée, à bientôt. Bon retour sur la région lyonnaise.

Très bien, je vous propose qu'on passe aux questions orales. Tout d'abord, la première question, si vous le voulez bien.

Je rappelle le règlement intérieur. Une question, une réponse. Une question du groupe Europe Écologie Les Verts et derrière, une réponse de la part de la majorité. On enchaînera les questions. Bien évidemment, nous les ferons toutes.

Ce que je propose, parce que j'ai vu que c'était des questions Europe Écologie Les Verts et Saint-Chamond pour tous, si je ne dis pas de bêtises, c'est ça ? Donc, vu qu'il y a trois questions, vous en posez une chacun ? C'est ça ? Allez, très bien.

Si ça vous va, je vous propose qu'on attaque par la première question qui est celle où est marqué : « Monsieur le Maire, le 15 janvier, une lettre ouverte adressée ». Sachant qu'on a déjà répondu en grande partie sur cette question, mais Jean-Luc DEGRAIX, pardon, Gilles GRÉCO pourra répondre. Vous n'avez pas dû quitter la majorité.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le 15 janvier, une lettre ouverte adressée à Monsieur le Maire par Monsieur André MOULIN, en tant que membre du Conseil citoyen du quartier, a été transmise à plusieurs élus au sujet du projet Lavieu, à la suite d'un article paru dans le journal Le Progrès. Cet article indiquait que le projet Lavieu, lancé il y a six ans par Monsieur REYNAUD, Maire à l'époque, et son adjoint à l'urbanisme de l'époque, Monsieur DEGRAIX, était purement et simplement abandonné.

Nous reprenons donc ce courrier comme question pour ce Conseil municipal. Il est tout à fait pertinent, au regard de vos méthodes de concertation et de travail, ce que nos différents groupes ont déjà eu l'occasion d'exprimer et sur lesquels nous serions même encore plus critiques. La lettre ouverte de Monsieur MOULIN a le mérite de refléter l'expérience d'un habitant investi au sein du Conseil de quartier.

Je reprends sa lettre. Ce projet, c'est le projet Lavieu, a fait l'objet de plusieurs réunions de travail, de concertations, où ont participé des habitants du quartier, des adhérents du centre social et des membres du Conseil citoyen de quartier. La concertation était menée par l'agence d'urbanisme Big Bang. Monsieur André MOULIN y a participé assidûment en tant que membre du Conseil citoyen de quartier. Le pré-projet a ensuite été présenté en réunion publique début février 2022. Puis, plus rien. Nos questions sur l'avenir du projet sont restées sans réponse pendant trois ans.

Vous avez donc décidé seul, Monsieur le Maire, en faisant fi de tout le travail de concertation, de présenter un nouveau projet bien différent de celui sur lequel des dizaines de personnes, habitants

du quartier, adhérents du centre social et des membres du Conseil citoyen de quartier, ont travaillé, donné de leur temps en participant à la concertation, aux réunions de travail. Le déplacement du boulevard dont on nous avait exposé la nécessité disparaît, avec comme conséquence la disparition de la grande esplanade de verdure prévue au profit d'une opération immobilière.

Le Conseil citoyen de quartier, dont Monsieur André MOULIN est membre, n'a pas été consulté, ni même officiellement informé, sur le nouveau projet que vous avez dévoilé à la presse, alors que les aménagements urbains sont dans ses prérogatives. En tant que membre du Conseil citoyen de quartier, Monsieur André MOULIN informe qu'il va interroger Madame la Préfète sur ce manque de concertation. Le Conseil citoyen de quartier n'est pas seulement un pot de fleurs pour faire joli, c'est ce qu'il dit.

Nos deux groupes, en accord avec Monsieur MOULIN, membre du Conseil citoyen de quartier, reprennent ces questions, afin d'obtenir des explications pour lui-même, mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui ont joué le jeu de la concertation et donné de leur temps. Quel est le coût pour la Commune de ce projet aujourd'hui abandonné, et notamment le montant de la prestation de l'agence d'urbanisme Bing Bang, dont le travail a finalement été jeté à la poubelle ?

Monsieur MOULIN déclare avoir vécu ce revirement, décidé sans concertation, comme une forme de mépris. Il précise ne pas être le seul à estimer que l'on s'est moqué de nous, en nous faisant perdre notre temps, pour qu'au final vous décidiez seul, Monsieur le Maire, d'un projet totalement différent.

Avez-vous conscience que ce revirement sans concertation constitue un mépris à l'égard des Conseils citoyens de quartier et de l'ensemble des personnes qui ont participé ?

M. le Maire : Je vous propose que Gilles GRÉCO réponde.

M. GRÉCO : Le coût des prestations du bureau d'études Bing Bang est de 20 000 € HT. Le travail n'est pas jeté à la poubelle. Afin de réinterroger l'étude programmatique et de compléter les études préliminaires pour retenir une maîtrise d'œuvre, une mission de composition urbaine a été confiée à l'Atelier LD, dans le cadre du mandat d'études passées avec Cap Métropole.

Le bureau d'études retenu réalise une approche critique du plan guide Bing Bang, avec un questionnement sur plusieurs points, dont voici deux exemples. Dans le contexte budgétaire contraint des collectivités, le dévoiement du boulevard Waldeck Rousseau, à proximité des maisons de la rue Voltaire, est-il bien judicieux en termes financiers, évalué à 615 000 € HT en 2021, étant donné les importants terrassements nécessaires en raison de la topographie et les nuisances apportées au riverain. Les contraintes liées au sol pollué dans ce secteur, dont les investigations ne sont pas encore complètement finalisées, questionnent l'implantation du parc urbain et du programme de logement.

Le projet a enfin redémarré avec la démolition du 68 boulevard Waldeck Rousseau.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette réponse.

Je propose qu'on passe à la deuxième question au sujet du boulevard Ennemond Richard et de la voirie. Vous nous écrivez : Monsieur le Maire, nous avons adressé un courrier en date du 11 décembre.

Monsieur PIPIER, c'est à vous.

M. PIPIER : Merci.

Nous vous avons adressé un courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, auquel nous n'avons pas reçu de réponse concernant le boulevard Ennemond Richard et la rue Jules Ferry.

Les habitants nous saisissent de l'état de dégradation avancée des trottoirs dans ce secteur : nids de poule persistants, trottoirs disjoints et rendus dangereux avec la présence abondante de feuilles tombant des arbres. Autant d'éléments dangereux qui mettent quotidiennement en difficulté les riverains.

Or, une intervention des services municipaux devait avoir lieu il y a plus de deux mois. Force est de constater qu'à ce jour rien n'a été fait. Cette inertie interroge, d'autant plus que lorsqu'il s'agit de sécurité publique et de salubrité urbaine, mission élémentaire d'une municipalité.

Nous vous demandons donc quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir la sécurité des riverains ? Quand des travaux seront-ils réalisés ?

Nous avons également adressé un courrier en date du 8 janvier 2026, car nous avons été interpellés par plusieurs locataires de Fonsala, résidents au 15, boulevard de la Grande Terre, concernant un problème récurrent de chauffage. En effet, cela fait des mois qu'ils ont alerté les différentes autorités, qu'ils s'agissent d'Habitat et Métropole ainsi que la Mairie, sans qu'à ce jour aucune avancée concrète ne soit constatée.

Il suffit de se rendre sur place pour constater la réalité des faits, des radiateurs qui ne chauffent pas et des tuyaux qui au toucher ne dégagent aucune chaleur ou seulement très faible. Un technicien d'Habitat et Métropole s'est déplacé, pensant qu'il s'agissait d'une simple purge des radiateurs pour finalement indiquer aux locataires que c'est l'ensemble du réseau qui doit être purgé.

Depuis votre décision de ne plus nommer d'adjoint à l'urbanisme, on est dans le droit de se demander comment sont suivis les problèmes rencontrés par les habitants. Il est en effet anormal qu'en tant que Maire, vous n'avez pas fait avancer ce dossier. Lorsqu'il s'agit de prélever du terrain au centre aéré de Bujarret pour une opération privée, vous savez intervenir afin de lever des obstacles. Pourquoi à ce jour rien n'a-t-il été fait pour régler le problème de chauffage des habitants et des habitantes ?

Les habitants, lassés d'attendre, perçoivent ce silence comme un mépris. Il est de votre responsabilité d'y répondre et de mettre fin à une situation qui n'aurait jamais dû perdurer.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur PIPIER, pour cette question qui a été écrite par Monsieur MINNAERT, non ? Vous l'avez co-écrite.

Monsieur GRÉCO et Madame FLÉCHET vont vous répondre à deux.

M. GRÉCO : Les questions posées par les groupes d'opposition portent sur deux sujets distincts, mais relèvent d'un même registre, celui de la gestion quotidienne de la Ville et de la relation avec les habitants. Sur ces sujets, nous souhaitons répondre avec sérieux, précision et sans caricature.

Oui, des dégradations existent sur certains secteurs de voirie, nous ne les nions pas. Comme dans toutes les villes de la taille de Saint-Chamond, l'entretien de l'espace public est un travail

permanent soumis à des priorisations techniques, budgétaires et calendaires. Les services municipaux ont bien identifié ce secteur. L'intervention annoncée n'a pas pu se dérouler dans les délais initialement envisagés en raison d'un enchaînement de conditions météo défavorables, d'interventions urgentes mobilisant les équipes sur d'autres secteurs et de la nécessité de coordonner les travaux avec d'autres gestionnaires de réseau.

Cela ne relève ni de l'inertie ni du désintérêt, mais d'une gestion opérationnelle responsable. Des interventions de sécurisation ponctuelle sont programmées et une reprise plus complète de certains linéaires de trottoirs sera intégrée à la programmation voirie à venir. La sécurité des riverains reste évidemment une priorité, elle est traitée comme telle par les services.

M. le Maire : Très bien. Merci pour la partie voirie.

Pour la partie logement, Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la situation du chauffage aux 15, boulevard de la Grande Terre à Fonsala, nous souhaitons préciser très clairement que la Ville n'est pas le gestionnaire du réseau de chaleur ni le bailleur des logements concernés. Le bailleur Habitat et Métropole est l'acteur directement responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations.

Cela étant dit, la Ville n'est pas restée passive contrairement à ce qui a pu être affirmé. Dès que la situation était portée à notre connaissance, les services municipaux ont relayé les signalements. Des échanges ont eu lieu avec le bailleur, un technicien s'est déplacé, identifiant un dysfonctionnement plus large du réseau nécessitant une intervention globale.

Ce type de problème sur des réseaux collectifs anciens ne se règle malheureusement pas par une action immédiate et isolée. Cela n'exonère pas le bailleur de ses responsabilités pour autant et la Ville continue d'exercer un rôle d'alerte et de suivi dans le respect des compétences de chacun.

Nous regrettons profondément que ces situations soient instrumentalisées pour nourrir un discours de mise en cause personnel du Maire et de la collectivité et pour établir des parallèles sans rapport entre des dossiers totalement différents.

D'autre part, l'absence d'adjoint dédié à l'urbanisme ne signifie ni désorganisation ni abandon des habitants. Les dossiers sont suivis par les élus délégués, les services compétents et l'exécutif municipal. La continuité de l'action publique est assurée. Parler de mépris est excessif et injuste à l'égard des agents municipaux, des élus de terrain et de toutes celles et tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Notre ligne est constante et assumée. Écouter les habitants, traiter les situations dans le cadre des compétences réelles de la Ville, agir avec sérieux plutôt qu'avec agitation et refuser les polémiques stériles. C'est dans cet esprit que nous continuerons à répondre aux préoccupations des riverains avec responsabilité, transparence et respect.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame FLECHET, pour cette réponse.

Je vous propose que l'on passe à la dernière question orale du mandat. Pour bien finir, c'est Monsieur MINNAERT qui va la poser.

M. MINNAERT : En répondant à Madame FLECHET, des choses que vous n'avez pas répondues.

M. le Maire : Je me permets de vous couper la parole, juste de vous faire un dernier rappel au règlement. Je rappelle, les questions orales, dans le règlement intérieur, une question, une réponse. Donc, Monsieur MINNAERT, ne demandez pas aux gens d'appliquer le règlement si vous ne l'appliquez pas à vous-même.

Posez votre question, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Il y a des choses qui vous embêtent dans vos réponses.

Vous êtes engagés politiquement à droite au sein du parti Les Républicains, parti qui est aujourd'hui l'un des soutiens de la politique du président Emmanuel MACRON. Vous êtes également et surtout un fidèle soutien du président de la région Fabrice PANNEKOUCKE et son conseiller spécial Laurent WAUQUIEZ.

M. le Maire : C'est Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE.

M. MINNAERT : Excusez-moi sur la prononciation du président actuel, mais en réalité, le vrai président est Laurent WAUQUIEZ.

Votre soutien au président de Région et celui de l'élu régional de votre majorité s'est particulièrement exprimé lorsque vous n'avez pas dénoncé toutes les dépenses financières engagées par Monsieur Laurent WAUQUIEZ pour des repas entre amis atteignant jusqu'à 1 000 € par invité pour un coût total de 100 000 €.

Après ce soutien et ces dépenses astronomiques, comme on a pu d'ailleurs en voir à Saint-Chamond, vous approuvez également la suppression de toutes les aides aux acteurs de l'agriculture biologique. Aujourd'hui s'ajoute la disparition d'une subvention pourtant promise par vos amis de la Région pour le financement de l'Arena. D'une subvention de 5 millions d'euros promise, il manque aujourd'hui 2 millions d'euros qui n'ont pas été versés. Ce sont donc les habitants et les habitantes de Saint-Étienne Métropole et donc de Saint-Chamond qui devront en supporter le coût.

Nos questions sont les suivantes. Qu'avez-vous fait avec votre élue régionale pour que cette promesse de subvention pour l'Arena soit honorée ? Il aurait été intéressant que l'élue régionale puisse nous expliquer, mais elle n'était pas là ce soir. Qu'avez-vous entrepris pour constater et contester le fait que la présidente de Saint-Étienne Métropole, appartenant à la même majorité régionale que les élus de votre camp, ait décidé de passer outre ses engagements financiers pourtant actés ?

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

Je vais vous répondre personnellement. Tout d'abord vous dire qu'on est heureux à Saint-Chamond d'avoir l'Arena Saint-Étienne Métropole ici sur notre territoire. Hervé REYNAUD à l'époque a porté ce projet depuis 2014. C'était une promesse d'ailleurs de campagne qui avait été faite en disant la création d'un palais des sports à Saint-Chamond. Je rappelle que Gérard DUCARRE aussi le portait avant et ce projet a abouti en effet en avril 2022.

Hervé REYNAUD à l'époque a réussi justement à fédérer les multiples financeurs, Saint-Étienne Métropole, le Département de la Loire, la région Auvergne-Rhône-Alpes et puis bien évidemment

la Ville de Saint-Chamond qui a mis 3 millions d'euros, qui ont participé à la dette, mais je pense que ce sont 3 millions d'euros qui ont été investis intelligemment en tout cas pour le rayonnement de la Ville de Saint-Chamond.

Il y a des engagements financiers qui avaient été pris à l'époque pour construire ce budget. Des engagements financiers parfois par écrit, en tout cas une possibilité d'engagement financier parce que le projet a été porté par Saint-Étienne Métropole. Après il y a eu le Covid, le plan de relance, le CPER, je vous en passe des vertes et des pas mûres. Aujourd'hui, la Région a décidé d'en financer une certaine partie. Bien évidemment, Aline MOUSEGHIAN s'est battue à la Région pour qu'il y ait le maximum de la somme. Sylvie FAYOLLE qui a un investissement sans faille finalement en tant que vice-présidente de la Région au tourisme en plus et puis présidente maintenant de Saint-Étienne Métropole et elle a œuvré en effet auprès de Fabrice PANNEKOUCKE et de Laurent WAUQUIEZ pour que le maximum d'argent arrive à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de ce co-financement.

Vous savez à Métropole, en tout cas pour échanger régulièrement avec Sylvie FAYOLLE, même parfois très tard le soir, il y a un investissement sans faille de Métropole pour développer ce territoire. Vous parliez tout à l'heure de Bujarret, aujourd'hui il y a l'Arena. Demain, il y aura l'hôtel et je suis très heureux qu'un nouvel hôtel arrive à Saint-Chamond. Je suis très heureux d'avoir participé en tant que médiateur entre Saint-Étienne Métropole et le propriétaire du SCABB pour trouver un terrain d'entente financier pour qu'on puisse voir ce nouvel équipement qui va être important parce que tout à l'heure par exemple on parlait de Tour de France Féminin, mais qui dit Tour de France Féminin, ce sont 950 chambres qui sont demandées par ASO, Amaury sport organisation, pour l'organisation de cette manifestation-là. Demain en tout cas, je me battrais pour l'arrivée du pôle de loisirs, du centre d'hébergement et du centre de formation sur cette zone-là. C'est quelque chose qui est en train de prendre forme.

Aujourd'hui les participations financières, je serais mal placé pour vous le dire, Monsieur MINNAERT, parce que je ne siège ni à la Métropole ni à la Région. Par contre et je terminerai par là sur cette question, je vous invite peut-être à demander aux conseillers régionaux Europe Écologie Les Verts, d'ailleurs vous en connaissez une très bien, pour qu'elle pose la question en prochaine séance plénière, pourquoi la Région n'est pas allée au bout du financement qu'il avait donné, ce qu'il avait dit il y a maintenant quelques années, il y a certainement de bonnes raisons.

Vous êtes certainement, Monsieur MINNAERT, beaucoup mieux placé que moi pour avoir ces réponses-là et le groupe Europe Écologie Les Verts de la Région pourra les poser lors de la prochaine séance plénière de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous dire que maintenant le Conseil est terminé, vous remercier pour ces six années qu'on a pu passer ensemble. Je ne ferai pas de déclaration d'amour comme a pu le faire Madame SURPLY en début de Conseil, mais peut-être garder au moins la politesse, Madame SURPLY, d'écouter ce que je vais dire plutôt que de commencer à vous lever. Vous remercier pour le travail qui a été effectué. Je pense que Saint-Chamond s'est transformé. Il y a eu parfois des débats animés et passionnés autour de cet hémicycle ici à Saint-Chamond. Nous avons en tout cas, je l'espère, toujours essayé de garder le maximum de respect. Des divergences d'idées, oui, des divergences de personnes, non et malheureusement sur ce mandat, elles ont été trop nombreuses.

En tout cas, j'ai été ravi de présider ce Conseil municipal pendant deux ans et demi et de succéder à Hervé REYNAUD. J'ai été ravi d'avoir une majorité fidèle et fiable à mes côtés pour porter ces projets. J'ai été ravi d'avoir une opposition aussi de débat parce que le débat démocratique, c'est

ce qui fait vivre la République. Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui en France, dans le monde et en Europe, quoi de plus important que la République et que la démocratie, même si la démocratie, je vois que ça fait rire certains collègues de l'opposition, mais en tout cas j'ai été ravi d'être à vos côtés.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver prochainement et en espérant que ce qui se passe dans les prochaines semaines reste un débat d'idées et non un débat de personnes en disant la vérité et surtout sur des projets parce que je pense que les Saint-Chamonnais, ce qu'ils attendent, ce sont des projets pour leur ville, parce qu'on ne peut nous l'enlever, on ne peut me l'enlever l'amour de Saint-Chamond au quotidien, cette ville que nous aimons tant et pour laquelle nous nous battons au quotidien, pour les autres, pour les transformer.

Au-delà de chaque intérêt ou égo personnel, il ne faudrait pas oublier les femmes et les hommes qui font cette commune, que ce soit les agents municipaux. J'en profite pour remercier le directeur général des services qui était à mes côtés ces deux dernières années et demie, les directeurs généraux adjoints et l'entièreté des services municipaux de la Ville de Saint-Chamond pour le travail qu'ils ont effectué au service de notre population.

Merci à tous, à très bientôt et passez une bonne soirée ou une bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures et quarante-cinq minutes (23H45)

Date de mise en ligne :

30 MARS 2026

Fait à Saint-Chamond, le 24 février 2026



Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Le maire

Axel DUGUA